JOSEPH NOGARET

PETITE HISTOIRE DU PAYS BASQUE FRANCAIS

avec cartes et illustrations



• LES CAHIERS BAYONNAIS •
N° 2
BAYONNE MCMXXVIII

PETITE HISTOIRE

DU

PAYS BASQUE FRANÇAIS

Édition de la Société des Sciences, Lettres, Arts
-:- *et d'Etudes Régionales de Bayonne* -:-

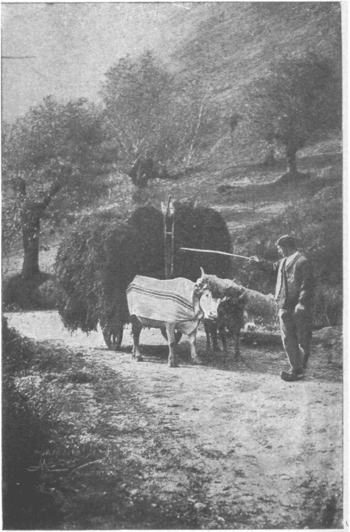
JOSEPH NOGARET

PETITE HISTOIRE DU PAYS BASQUE FRANCAIS

avec cartes et illustrations



• LES CAHIERS BAYONNAIS •
N° 2
BAYONNE MCMXXVIII



En pays basque

PRÉFACE

Le Pays Basque est certainement une des régions de la France le plus à la mode et cependant, parmi les personnes qui le fréquentent et même qui l'habitent, nombreuses sont celles qui ignorent complètement son histoire.

Or si la vue de beaux sites et de pittoresques villages suffit pour satisfaire le grand public, il peut y avoir des esprits désireux de pénétrer plus avant dans l'étude de ce peuple intéressant à tous égards et de posséder quelques notions sur l'histoire des Basques, leurs mœurs et leurs coutumes. C'est à eux que cet ouvrage est destiné.

Certes il a été beaucoup écrit sur les Basques et leur pays et pour qui désire se livrer à une étude approfondie de leur passé, les documents ne manquent pas. Mais les ouvrages publiés jusqu'à ce jour, ou bien ont été conçus à des points de vue très spéciaux, ou bien sont des travaux d'érudition très complets, dont la lecture n'est pas toujours bien attrayante.

Il nous a donc paru qu'il y avait une lacune à combler et que le meilleur moyen de vulgariser l'histoire du Pays Basque, était de la présenter sous une forme simple et élémentaire.

C'est le but que nous avons poursuivi en publiant, il y a trois ans, la première édition de cet ouvrage ; c'est encore notre intention aujourd'hui, tout en élargissant, pour diverses raisons, le cadre de notre travail.

La question basque fait l'objet de recherches incessantes qui lui apportent chaque jour une contribution nouvelle. Il y avait lieu d'en tenir compte pour ce qui concerne certains sujets.

C'est ainsi que nous avons cru devoir traiter le problème de l'origine des Basques qui préoccupe, à juste titre, bien des chercheurs et rappeler le rôle généralement peu connu des Basques à l'étranger.

Mais une autre raison justifiait un développement un peu

plus étendu. Depuis que le pays jouit d'une vogue tous les jours croissante, il est exploité, dans un but mercantile, par une foule de gens qui le dénaturent, répandent à son sujet les idées les plus fausses et trompent effrontément le public. Il y avait lieu de réagir contre de semblables abus.

Dans ce but a été créé à Bayonne, il y a quelques années, le « Musée Basque et de la Tradition Bayonnaise », qui conserve, dans ce qu'il y a de plus pur, ce qui reste des anciennes coutumes et des manifestations diverses de l'activité des Basques à travers les âges. Le petit ouvrage que nous offrons au public est le corollaire de cette œuvre éminemment utile. A ceux qui auront vu le Musée Basque, il expliquera le pourquoi de bien des choses ; ceux qui l'auront lu avant de visiter le musée, en comprendront mieux l'intérêt. L'idée directrice qui a présidé à ces deux œuvres est la même : rester dans le vrai.

Grâce à la complaisance de M. l'abbé Blazy, administrateur-gérant de la revue *Gure Herria*, et de l'artiste bien connu, M. Philippe Veyrin, nous avons pu agrémenter notre texte de nombreuses illustrations. Nous adressons à ces messieurs l'expression de toute notre gratitude.

En résumé, ce modeste ouvrage n'a d'autre objet que de fournir au public, sur les Basques, leur histoire, leurs mœurs et leurs coutumes, des notions succinctes mais rigoureusement exactes et puisées aux sources les plus sûres, tout en évitant de donner pour vrai ce qui n'est que légende ou fruit de l'imagination fantaisiste de certains auteurs.

Nous serons heureux si, grâce à ce résumé d'histoire régionale, ce résultat peut être atteint.



Joueur de pelote

(Stèle funéraire du XVIIe siècle)

AVANT-PROPOS

Le Pays Basque ne présente pas l'unité qu'on peut remarquer dans la plupart des anciennes provinces de la France, telles que la Bretagne ou la Provence par exemple. Un observateur attentif ne tarde pas à constater, suivant les régions , des différences apparentes dans l'architecture, la décoration des maisons, le langage et aussi au point de vue ethnique. Cela tient à ce qu'il n'y a pas eu, dans le sens propre du mot, de nationalité basque. Dès les Xe et XIe siècles en effet, trois régions, dans le pays occupé par les Basques, se sont différenciées : la Soule, le Labourd et la Basse-Navarre (1).

La Soule est la partie de la vallée du Saison s'étendant de la frontière des Pyrénées jusqu'à Charre. Elle comprend les cantons de Mauléon et de Tardets.

Le Labourd est le pays borné au Nord approximativement par l'Adour, à l'Ouest par la mer, au Sud par la frontière et à l'Est par une ligne marquant les limites des cantons de Bayonne et d'Hasparren et englobant ceux de Bayonne, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz, Ustaritz, Espelette et Hasparren.

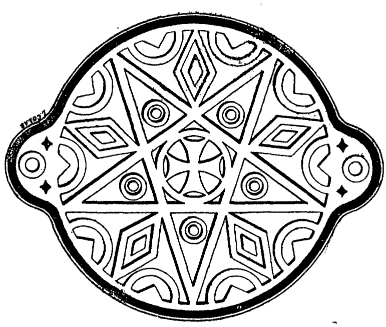
La Basse-Navarre, comprise entre la Soule à l'Est et le Labourd à l'Ouest, est limitée au Sud par la frontière d'Espagne et, au Nord, par les communes de Labastide-Clairence, Arancou et Arbouet. Elle s'étend sur les cantons de Saint-Palais, Iholdy, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Etienne-de-Baïgorry et une partie de celui de Labastide-Clairence.

Ces divisions sont, à peu de choses près, ce qu'elles étaient avant la Révolution. La population est approximativement de 112.000 habitants, répartis dans 145 communes comprises dans les arrondissements de Bayonne et Oloron.

La Soule et le Labourd ont été soumis pendant longtemps à

(1) Consulter la carte à la fin du volume.

la domination anglaise, mais aucun lien n'existait entre ces deux pays, puisque la Basse-Navarre, terre espagnole, les séparait. Plus tard, dès l'annexion des trois provinces à la couronne de France, le Labourd dépendit de la sénéchaussée des Lannes et du gouvernement de Guienne, tandis que la Soule et la Basse-Navarre furent rattachées au Béarn. Cette séparation prolongée explique sans doute que chaque pays eut ses institutions propres et que l'on trouve en Labourd en particulier, une organisation très différente de celle des deux autres provinces, ainsi qu'on pourra le constater au cours de cette étude.



PREMIÈRE PARTIE

APERÇUS HISTORIQUES

CHAPITRE I

Les Basques dans les temps anciens

ETAT DU PAYS AVANT L'ARRIVÉE DES VASCONS. — DE L'ORIGINE DES VASCONS OU BASQUES. — LES VASCONS DEPUIS LE DÉBUT DE LA PÉRIODE HISTORIQUE JUSQU'A LEUR ÉMIGRATION AU NORD DES PYRÉNÉES. — ORIGINE DES TROIS PROVINCES BASQUES.

§ 1. — ETAT DU PAYS AVANT L'ARRIVÉE DES VASCONS

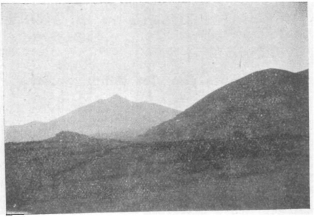
On ne sait rien des populations occupant le pays actuellement habité par les Basques, antérieurement à la conquête romaine. Les recherches effectuées depuis quelques années ont permis de trouver trace de la présence de l'homme, notamment dans la vallée de la Nive, dès l'époque du paléolithique inférieur ; mais nos connaissances ne vont pas plus loin. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est que, lors de la guerre des Gaules, le pays compris entre la Garonne et les Pyrénées était peuplé par les Celtibères.

Soumis par Crassus, lieutenant de César, en l'an 58 avant J.-C., les habitants de cette région firent partie de l'Aquitaine organisée en province romaine sous le nom de Novempopulanie. Elle comprenait neuf peuples qui furent plus tard portés à douze. D'après la Notice des dignités de l'empire romain, une cohorte, commandée par un tribun, était en garnison à Bayonne

et occupait un « castellum », sur l'emplacement duquel a été construit le Château-Vieux.

Pendant les quatre siècles que dura l'occupation romaine, les habitants de l'Aquitaine subirent l'influence d'une civilisation plus avancée que la leur et ils adoptèrent les mœurs, les coutumes, le langage de leurs vainqueurs ainsi que leur religion, le christianisme, qui, au IIIe siècle, se substitua au paganisme. Le pays connut ainsi une longue période de paix et de tranquillité.

Cependant l'empire s'affaiblissait graduellement et, lorsque se produisirent les grandes invasions, les habitants de l'Aquitaine furent incapables de résister aux Suèves, aux Alains et



Paysage basque

aux Vandales qui mirent le pays à feu et à sang. Ils furent plus heureux avec les Visigoths qui leur apportèrent une civilisation nouvelle et les règnes de Valla, d'Euric et d'Alaric marquèrent une période de réorganisation et de prospérité relative ; mais ce ne fut pas pour longtemps.

Après la bataille de Vouillé les Visigoths ne conservèrent plus que la Septimanie et les peuples de la Novempopulanie, passés sous la domination franque, eurent à subir de nouvelles dévastations. Aussi le VIe siècle fut-il une période particulièrement malheureuse, pendant laquelle sévirent des guerres, des famines, de cruelles épidémies et des malheurs de toutes sortes.

Des civilisations romaine et visigothe il ne resta plus rien ; on sembla revenu aux époques les plus sombres de l'histoire.

Grâce à cet état de choses et à l'affaiblissement du pouvoir franc sous les Mérovingiens, les Gallo-Romains de l'Aquitaine arrivèrent à une indépendance presque complète. C'est alors que les Basques, cantonnés jusque là au Sud des Pyrénées, envahirent le pays. Mais, avant de faire le récit de leurs invasions, il convient de dire quelques mots de l'origine de ces populations, désignées, dans les temps anciens, sous le nom de « Vascons »,

§ 2. — De l'origine des Vascons ou Basques

Si l'on est bien fixé sur l'époque et les circonstances de l'arrivée en France des populations Vasconnes déjà établies en Espagne, on est loin d'avoir la même certitude pour ce qui concerne leur origine, qu'elle doive être recherchée dans la péninsule ou ailleurs.



Type de Basque

Or peu de sujets ont sollicité davantage l'attention des érudits et des chercheurs. Ce petit peuple, si différent de ceux qui l'entourent, non seulement au point de vue ethnique, mais dans sa langue, dans ses mœurs, dans ses traditions, en un mot dans tout ce qui constitue une race, a été l'objet des études les plus approfondies et les plus consciencieuses, sans qu'on soit arrivé à résoudre le problème de ses origines.

Aussi ne semble-t-il pas sans intérêt d'aborder ce sujet, moins avec la prétention d'apporter une contribution quelconque à cette étude, que dans l'intention de donner un aperçu des théories émises jusqu'à ce jour, en retenant seulement celles présentant de l'intérêt par leur nouveauté ou par les arguments qui les justifient.

*
* *

On a voulu faire descendre les Basques de populations très différentes: des Etrusques, des Germains ou encore des Italiens, des Carthaginois, des Egyptiens, et même des Japonais. Il a été fait de ces diverses hypothèses une critique complète qui en a démontré toute la fantaisie. Aussi n'y-a-t-il pas lieu d'en faire l'exposé. Mais il est bon de signaler que, depuis quelques années, on a rattaché, à tort ou à raison, les recherches sur l'origine des Basques à des études s'étendant à des peuplades de l'époque préhistorique.

On a remarqué que beaucoup de monuments remontant à la plus haute antiquité, en Espagne et en Afrique, présentaient une analogie frappante avec ceux de certaines contrées de l'Amérique du Nord.

Pour expliquer ces ressemblances, on admettrait l'existence, dans les temps anciens, d'un continent depuis longtemps disparu qui aurait permis les communications entre l'ancien et le nouveau monde. Il s'agirait de l'Atlantide, dont les Açores seraient les derniers vestiges et dont Platon a parlé dans son ouvrage « le Timée ».

Les habitants de cette sixième partie du monde, après avoir atteint un degré de civilisation avancé, se seraient répandus dans toutes les directions, laissant des traces de leur séjour dans diverses régions, notamment en Afrique, au Mexique avec les Aztèques et aux Etats-Unis avec les Mount-Builders. Les Basques pourraient être les derniers représentants de cette race partout ailleurs disparue.

Déjà, en 1895, cette hypothèse avait été émise par M. Loewy d'Abartiague dans un article publié dans la Nouvelle Revue. Bien qu'elle fût appuyée de quelques arguments non sans valeur, elle fut jugée insuffisamment étayée.

Depuis lors, l'idée a fait son chemin. La question de l'Atlantide est tout à fait à l'ordre du jour, ainsi que le prouvent les travaux de dates récentes de MM. Michel Monzi, Paul Lecour, Gattefossé, Roger Devigne, Gaffarel, Louis Germain, Négris, l'abbé Moreux etc...

En outre, il s'est créé à Paris un groupement désigné sous le nom de: « Société des études Atlantéennes » dont M. Dévigne et M. Paul Lecour sont les principaux organisateurs et ayant pour but de centraliser les renseignements recueillis et les travaux présentés.

Plusieurs conférences ont déjà été données et un journal : « Bulletin des Etudes Atlantéennes » est appelé à faire connaî-

tre le résultat des travaux de tous ceux qui s'intéressent à cette question.

Ces recherches donneront-elles la clé du mystère entourant l'origine des Basques ? La réponse est du domaine de l'avenir. Quoi qu'il en soit il était bon de signaler la nouvelle orientation qui leur est donnée depuis peu. On ne peut que suivre avec intérêt et sympathie les travaux entrepris pour résoudre un problème dont la solution peut faire faire un grand pas à l'étude des origines et de la diffusion des races humaines dans le monde.

Nous n'insisterons pas davantage et nous passerons à l'étude des deux théories les plus répandues, dont l'une attribue aux Basques une origine Asiatique et plus particulièreent Ibérique et dont l'autre la met en doute.

*
* *

Dans une magistrale étude présentée au Congrès tenu à Biarritz, au mois d'Août 1911, M. Julio de Urquijo a fait ressortir les différences essentielles divisant les deux camps. Il a rappelé que, dès le XVIe siècle, Beuther, Marineo Siculo, Mario Arecio, Florian de Ocampo, Ambrosio de Moralés et l'historien Estéban de Garibay s'étaient déclarés partisans de la thèse ibériste reprise plus tard par Humboldt.

Pendant longtemps cette opinion a prévalu à peu près sans rencontrer d'adversaires ; mais, de nos jours, une évolution s'est produite et, si la thèse ibériste a des partisans de valeur dont MM. Luchaire, de Jaurgain, Schuchardt etc... la thèse opposée en compte aussi parmi les auteurs les plus distingués, MM. Vinson, Philipon, Bladé en France et plusieurs érudits des provinces Basques-Espagnoles.

Parmi les premiers Garat s'exprime ainsi : « Les Phéniciens « et leurs auxiliaires d'Asie fondèrent, à la base des Pyrénées- « Occidentales, la nationalité qui prit le nom de Fédération « Cantabre. Ces populations seraient un débris des peuples pri- « mitifs de l'Asie qui ont continué sans altération la race de Sem.

Ce sont aussi les Phéniciens que M. de Labastie considère comme les ancêtres des Vascons : « ils se seraient établis dans « la région pour exploiter des mines d'or et d'argent très abon- « dantes dans les Pyrénées. Les Basques paraissent être des des- « cendants de cette colonie. Ils existent dans la contrée où nous « les voyons aujourd'hui depuis une suite de siècles dont le com- « mencement n'est pas connu.

« Race patriarcale, écrit M. Adrien Planté, qui, au moment

« où, du berceau de l'humanité, l'Asie, les peuples se répandirent « sur la terre, s'élança, elle aussi, de l'Orient vers l'Occident, « suivant ainsi la loi des migrations de l'Est à l'Ouest encore « observée de nos jours ».

Pour M. de Jaurgain il faut remonter aux Ibères-Euskariens, implantés dans le pays où ils formaient un grand nombre de tribus dans le Sud de la France et en Espagne. Bien qu'ayant eu des rapports intimes avec les Phéniciens, les Celtes et les Carthaginois, ils formaient une nation unie et homogène.

D'autres admettent une origine soit Phénicienne, soit Arienne, soit Ibérienne du Caucase.

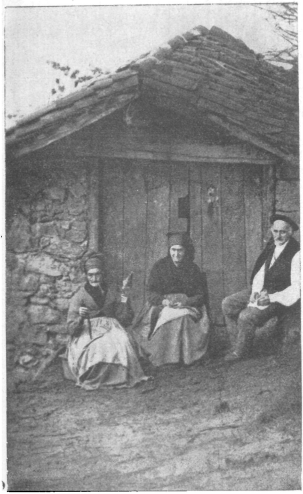
M. D. P. Lino Munarriz y Velasco veut y voir les descendants d'une des nombreuses tribus qui vinrent de la Crimée, des rives du Don, du Dniéper et du Caucase et qui émigrèrent vers le continent hispanique dix-huit siècles avant notre ère.

On a même été jusqu'à attribuer à l'historien Josèphe l'opinion qu'ils descendaient de Tubal, fils de Japhet, en s'appuyant sur la phrase suivante : «Théobelus donna le commencement aux Théobéliens qui sont aujourd'hui appelés Ibériens ». On voit, d'après le texte lui-même, que cette phrase vise les Ibères et que pour l'appliquer aux Basques, il faudrait admettre qu'ils descendent des Ibères, ce qui est précisément l'objet du litige.

Nous n'insisterons pas davantage sur ces théories qui, en se basant sur des caractères déterminés, plus particulièrement linguistiques ou anthropologiques, tendent toutes à faire descendre les Basques de populations venues d'Asie à une époque et dans des circonstances qu'on ne peut déterminer.

*
* *

Parmi les adversaires de cette manière de voir, le Dr Collignon se place au point de vue anthropologique. Son étude très documentée et basée sur l'examen d'un très grand nombre de Basques, au cours de tournées du Conseil de révision, conduit à la conclusion suivante : « Leur primitive patrie reste inconnue. « Toutefois nous pouvons poser au moins un jalon dans cette « recherche. Les caractères corporels proprement dits des Bas- « ques les rattachent indiscutablement au grand rameau cha- « mitique des races blanches, c'est-à-dire aux anciens Egyptiens « et à diverses races comprises par le grand public sous le terme « général de Berbères. Leur brachycéphalie, faible d'ailleurs, « ne saurait prévaloir contre l'ensemble des autres caractères



Basques de la montagne

« qu'ils présentent... Cette race est Nord-Africaine ou Euro-
« péenne, sûrement elle n'est pas Asiatique ».

Du reste, il ne semble pas qu'on soit bien fixé sur ce qu'on entend par « populations ibériques », ni que tout le monde applique à ce terme la même signification. La même incertitude règne quand il s'agit de rapports existant entre ces populations et les Vascons. A ce sujet, M. Camille Jullian s'exprime ainsi : « Autour de ces deux puissances (l'état de Cadix et le
« royaume de l'Ebre) erraient sur les plateaux et dans les
« montagnes des multitudes sauvages (Indigètes dans les mon-
« tagnes du Nord, Béribraces dans la région de Valence).

« C'était un déplacement continu de hordes inquiètes. Tout ce
« monde était connu sous le nom d'Ibères (peuplades s'étendant
« du Rhône aux Algarves). »

De son côté M. Bladé donne au terme «Ibère» le sens d'une simple expression géographique. Voici sa conclusion sur les Ibères et leurs rapports avec les Basques : « Les Ibères n'étaient
« pas un peuple distinct, mais un ensemble de tribus diverses,
« Phéniciennes, Celtiques, Grecques, Carthaginoises, et on ne
« peut dire que les Vascons en viennent. Parmi les Ibères, ils
« pouvaient représenter un élément étranger. En outre, au point
« de vue linguistique, ils présentent une grande différence
« avec les familles sémitiques ou touraniennes. Quant à rap-
« procher les Basques des populations de l'Amérique ou de celles
« du Nord de l'Afrique, ainsi que l'ont osé certains, c'est con-
« traire aux constatations anthropologiques qui ont été faites.
« La toponymie ancienne, la numismatique, le droit coutumier
« et les prétendus chants héroïques ne font aucune lumière
« sur le problème de l'origine des Basques. Par contre, l'his-
« toire, l'anthropologie, la philologie constatent que les Basques
« sont un peuple fort mélangé. Aucune découverte sérieuse ne
« permet de les relier aux populations de l'Afrique ou à celles
« du Nouveau Monde ; ils ne présentent aucune affinité avec
« les idiomes Africains, Sémites et Ariens ». Ainsi M. Bladé refuse aux Basques une origine étrangère : son ouvrage très documenté ne comporte pas d'autres conclusions.

Tel est aussi l'avis de M. Julien Vinson qui ne précise pas davantage la question d'origine. « Il est infiniment probable,
« écrit-il, que les Basques n'ont jamais été, aux époques les plus
« reculées, qu'une tribu peu nombreuse, cantonnée dans quel-
« ques vallées des Pyrénées-Occidentales et dont l'état de civi-
« lisation était des plus rudimentaires. »

M. Camille Jullian, sans se prononcer bien nettement, s'ex-

prime ainsi : « Il y a dans la nation basque des éléments « d'époque et de nature très différentes... Des civilisations « très séparées ont convergé vers le Pays Basque et ont pu « contribuer à lui créer un patrimoine moral...

« Qu'il ait existé sur cette terre une couche humaine primi- « tive, d'où sortiraient la majorité des êtres, c'est possible ; « mais si nous cherchons dans le Pays Basque le fond le plus « ancien que les textes et les noms de lieux permettent, nous « retrouvons, inévitable et banal, ce même fond Ligure que nous « avons reconnu partout, au Nord comme au Sud de l'Espagne, « de l'Italie, de la Gaule et des Iles-Britanniques. »

Et pour expliquer comment les Basques ont pu conserver et leur personnalité et leur originalité à travers les siècles, l'éminent membre de l'Institut de France ajoute : « Les hommes « de terre basque, également éloignés des centres de deux états « rivaux, oubliés et ménagés par l'un et par l'autre, ont pu aisé- « ment se constituer une autonomie, qui, sous des formes très « diverses, a duré jusqu'aux abords de la Révolution. Dix à « douze siècles d'existence séparée suffisent et au delà, pour « former des habitudes nationales, d'autant plus que, lorsque « leur liberté a été menacée ou supprimée, l'usage d'une langue « à eux a perpétué chez les Basques l'état d'esprit qu'ils devaient « à cette liberté même. »

*
* *

Nous terminerons par quelques mots sur la théorie de M. Bosch Gimpéra qui a envisagé la question à un point de vue tout nouveau (1).

D'après lui on a eu le tort, dans la plupart des recherches sur l'origine des Basques, de lier le problème ethnique à la question de linguistique, tandis qu'il s'agit de deux domaines différents qui peuvent être étudiés séparément. S'il est incontestable que la langue basque contienne un très grand nombre d'éléments ibériques, cela ne prouve nullement que les Vascons fussent des descendants des Ibères.

Ils faisaient partie de la population pyrénéenne néolithique. Or, parmi ces nombreuses populations, il a pu se former des

---

(1) Bosch Gimpéra — La préhistorica de los Ibéros y la etnologia vasca. — Revue internationale des Etudes Basques : Octobre et Décembre 1925.

groupes à part, isolés de leurs voisins et ayant subi moins que les autres les influences étrangères.

C'est sans doute ce qui s'est produit pour les Vascons qui sont nettement Européens et Pyrénéens et n'ont aucun rapport ethnique avec les Ibères, tandis que leur contact, pendant plusieurs siècles, peut expliquer les éléments ibériques de la langue, sans qu'il soit nécessaire d'admettre leur identité ethnique.

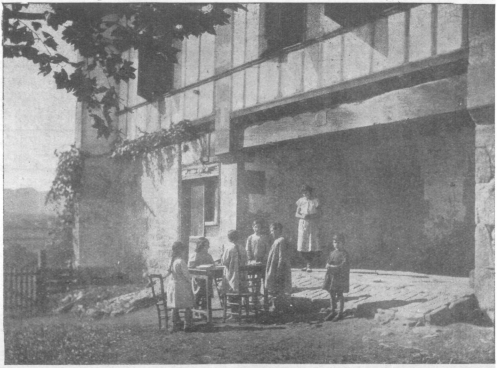
Le fond original des Vascons est quelque chose de particulièrement ancien et qui restera sans doute inexplicable, tandis que les apports de la langue ibérique constituent un épisode dans la vie de la langue basque, comme il s'en produisit plus tard, quoique à un degré moindre, avec les Celtes, les Visigoths, etc. En résumé la théorie de M. Bosch Gimpéra s'accorde avec celles de MM. Bladé, Vinson et Jullian.

Si on ajoute à l'appui de ces opinions, que les recherches de ces dernières années ont fait découvrir dans les régions occupées par les Basques-Espagnols des gisements de l'époque paléolithique qui démontrent que l'homme y est établi depuis la plus haute antiquité, on semble fondé à conclure que, dans l'état actuel de nos connaissances, les Basques doivent être considérés comme des populations fixées dans le Nord de l'Espagne depuis des temps immémoriaux ou plus probablement comme des autochtones.

§ 3. — Les Vascons depuis le début de la période historique jusqu'a leur établissement au nord des Pyrénées.

Il est fait mention pour la première fois des Vascons dans l'histoire lorsqu'Annibal traversa la péninsule hispanique pour porter la guerre sur le territoire de la République Romaine. Après avoir infligé, sur les bords du Tage, en l'an 218, une sanglante défaite aux peuples de l'Espagne coalisés, le général carthaginois, qui avait apprécié la valeur des Vascons, leur proposa une alliance que ceux-ci s'empressèrent d'accepter. Ils furent fidèles à leurs engagements: un corps de Vascons se joignit à l'armée d'Annibal et constitua avec les Africains, d'après Polybe, la portion la plus redoutable de l'armée carthaginoise. Ce n'est que lorsque Carthage vaincue dut renoncer à la lutte, que les Vascons se considérèrent comme dégagés de leur parole de fidélité aux Carthaginois.

Plus tard, quand la domination de Rome eut été établie sur l'Espagne, les Vascons, constamment battus, jamais sou-



Groupes d'enfants

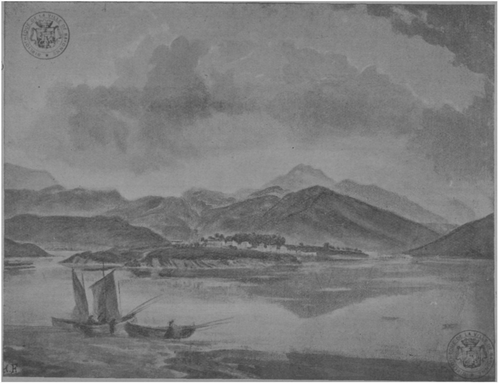
mis, furent en luttes continuelles avec les armées romaines. Les généraux les plus expérimentés envoyés pour les combattre, Manlius, Varron, Scipion-Emilien, Metellus etc., essayèrent en vain, avec leurs meilleures troupes, de les soumettre et le nom de Viriathe, un de leurs chefs les plus remarquables, qui, pendant un demi-siècle, tint tête aux armées romaines, personnifie l'esprit de patriotisme et d'indépendance des Vascons de cette époque.

La lutte avait duré près de deux siècles lorsque l'empereur Tibère comprit qu'il devait user, à l'égard de ce peuple, d'une politique autre que celle qui était appliquée aux colonies de l'Empire. Au lieu de les combattre, il rechercha leur alliance et il parvint à passer avec eux un traité par lequel il s'engageait à respecter leurs institutions, à ne pas leur demander de subsides et à ne pas mettre de garnisons dans leur pays, moyennant quoi les Vascons assuraient l'empereur de leur fidélité. Cet accord eut un excellent résultat ; car, jusqu'à l'invasion des barbares et la fin de l'Empire, la paix paraît avoir régné entre les Vascons et leurs voisins.

*
* *

Après la chute de Rome ils résistèrent aux Wisigoths lorsqu'ils envahirent le Nord de l'Espagne, en 410, et les luttes soutenues contre les Romains reprirent avec les nouveaux venus. Continuellement refoulés dans les Pyrénées qui formaient des retraites inviolables et inaccessibles, ils saisissaient toutes les occasions pour en sortir et fondre sur leurs ennemis ; les plaines de l'Ebre et de l'Alava furent le théâtre des combats les plus acharnés. C'est au cours de ces luttes incessantes qu'on les voit franchir les Pyrénées.

On ne peut préciser à quelle époque se produisirent ces premiers déplacements. Dès le milieu du VIe siècle on trouve quelques Vascons établis au Nord des montagnes; mais c'est notamment sous les règnes de Léovigilde et de Réccarède (586-601), qu'ils commencent à se répandre dans les Gaules. Ces déplacements n'eurent pas le caractère des grandes invasions qui ravageaient tout sur leur passage ; ce fut plutôt un courant d'émigration qui se produisit de la fin du VIe au commencement du Xe siècle. Il semble que les indigènes peu nombreux dans les vastes régions du Sud-Ouest de l'ancienne Novempopulanie, aient reçu favorablement ces nouveaux venus avec



La vallée de la Bidassoa

lesquels ils avaient sans doute depuis longtemps des relations pacifiques.

Les premiers envahirent la plaine, les derniers arrivés s'établirent dans les hautes vallées en partie désertes, telles que la vallée du Saison, celles de la Nive, de l'Arbéroue et de la Haute-Bidouze. Aussi ceux-ci se mêlèrent-ils moins aux éléments étrangers et c'est ce qui explique qu'ils aient conservé, sans altération, leur caractère, leur langage, leurs traditions et qu'on trouve des différences profondes entre leur constitution et leurs coutumes et celles des autres peuples voisins.

Avec le temps il s'établit une différenciation très nette entre les Vascons de la plaine, qui furent désignés sous le terme de « Gascons » et ceux de la région montagneuse, dont le nom « Vascons » fut, dans la suite, transformé en « Basques ». Quoi qu'il en soit, au VIIe siècle, ils étaient maîtres de la région comprise entre l'Océan, la Garonne et les Pyrénées et, à partir de cette époque, ce pays fut désigné sous le nom de « Vasconia » et plus tard de « Gasconia », d'où est venu « Gascogne ».

* * *

Cependant l'organisation politique de la région ne se fit pas sans difficultés. En 602 les deux fils de Childebert II, Théodebert II, roi d'Austrasie et Thierry II, roi de Burgondie, qui se partageaient l'Aquitaine, les vainquirent et créèrent le duché de Vasconie dont le premier duc fut Génial. A partir de cette époque, son histoire est intimement liée à celle de l'Aquitaine ; mais il semble que la suzeraineté de ses ducs ait été plus théorique que réelle et que ce duché ait joui d'une indépendance relative quoique non reconnue par son suzerain.

De leur côté les Francs essayèrent à plusieurs reprises de soumettre ces sujets indépendants et peu dociles. C'est au cours d'une de ces expéditions que l'armée de Charlemagne revenant d'Espagne fut attaquée par les Vascons, le 15 août 778, sur les flancs de l'Altabiscar (1) et subit une sanglante défaite. La légende a transformé cet épisode et la chanson de Roland est notre chanson de gestes la plus connue et la plus populaire.

---

(1) Altabiscar, montagne au Sud-Est de la vallée de Val-Carlos. Elle est cotoyée par l'ancienne voie romaine qui établit, pendant tout le moyen âge, et jusqu'au siècle dernier, les communications entre les deux versants des Pyrénées.

Quelques années après cet événement, Pépin, fils de Louis le Débonnaire, fut apanagé de l'Aquitaine. Les Vascons se soulevèrent et commencèrent une lutte qui, après avoir duré plusieurs années, devait se terminer par leur défaite. Leur dernier duc, Loup-Centulle, fut exilé ; les enfants de son prédécesseur, Garcimire, tué dans la lutte, passèrent les Pyrénées et allèrent fonder les royaumes de Sobrarbe et de Pampelune, qui devinrent le royaume de Navarre.

Quant au duché de Vasconie, il fut déclaré dissous et Pépin créa à sa place le comté de Vasconie citérieure qui comprit la majeure partie de l'ancienne Novempopulanie et fut érigé en duché, en 864, sous le nom de duché de Gascogne. Au commencement du XIe siècle son dernier duc, Eudes, devint duc d'Aquitaine par le décès sans enfants de son frère aîné qui portait ce titre et le duché de Gascogne fut incorporé à l'Aquitaine.

Pendant cette période les ducs de Gascogne réorganisèrent leurs états militaires, notamment au IXe et au Xe siècles pour résister aux Normands. Chaque cité, avec le territoire qui en dépendait, fut soumise à l'autorité d'un chef. Mais, avec le temps, ces commandements se transformèrent en fiefs transmissibles, d'après les règles du droit féodal, et c'est ainsi que toute l'ancienne Vasconie se morcela en un grand nombre de comtés, vicomtés, baronnies et seigneuries plus ou moins indépendants. La région qui devait devenir le Pays Basque Français forma trois fiefs : la Soule, la Basse-Navarre et le Labourd.

§ 4. — Origines des trois provinces basques

La Soule fut érigée en vicomté au XIe siècle. Elle eut pour premier vicomte Asnar-Azinarius, quatrième fils de Vandrégisille, comte de la marche de Gascogne, sous Louis le Débonnaire. Cette famille, issue des vicomtes de Lavedan, formait une branche cadette des comtes de Bigorre, sortis eux-mêmes de la famille ducale des Vascons. Les vicomtes se succédèrent sans interruption jusqu'au milieu du XIIIe siècle ; à cette époque la Soule fut rattachée directement à la couronne d'Angleterre.

La Basse-Navarre fut constituée au XIIe siècle, avec la vicomté de Baïgorry, l'Arberoue et le pays de Cize, cédés au roi de Navarre, Sanche-le-Fort, par le roi d'Angleterre. Quelques années plus tard elle s'accrut des pays de Mixe et d'Ostabaret démembrés de la vicomté de Dax.

La vicomté de Labourd date du commencement du XIe siècle. A cette époque deux puissants états s'étendaient des deux côtés des Pyrénées-Occidentales ; au Nord, le duché de Gascogne; au Sud, le royaume de Navarre. Vers l'année 1020 le duc de Gascogne Sanche-Guillaume engagea au roi de Navarre, Sanche-le-Grand, les terres constituant le Labourd, l'Arberoue, le pays de Cize, la vallée d'Ossès et celle de Baïgorry, pour l'indemniser de son intervention dans un démêlé qu'il avait eu avec le comte de Toulouse.

Sanche-le-Grand érigea en fiefs héréditaires les terres qui lui étaient ainsi engagées et créa, vers 1023, la vicomté de Baïgorry et celle du Labourd. Il donna cette dernière à un de ses cousins, Loup-Sanche, majordome de Navarre. Quelques années plus tard, Eudes de Poitiers, successeur de Sanche-Guillaume, racheta la vicomté de Labourd qui revint ainsi dans le domaine des ducs d'Aquitaine.

Telle fut l'origine des trois provinces basques françaises, qui eurent dans la suite des destinées bien différentes.

CHAPITRE II

Les provinces basques du IXe siècle à la Révolution

1° LA SOULE

VICOMTES DE SOULE. — OCCUPATION ANGLAISE. — DOMINATION FRANÇAISE. — RÉUNION DE LA SOULE AU BÉARN ET A LA FRANCE.

§ I° — VICOMTES DE SOULE

Les premiers temps de l'histoire de la Soule sont peu connus. Elle fut érigée en vicomté au IXe siècle, au profit d'Aznard-Azinarius. Selon toute apparence, ses vicomtes passèrent sous la suzeraineté des rois de Navarre sous Sanche-Garcia dit Abarca, et, plus tard, sous celle des ducs de Gascogne, sans qu'on puisse dire à quelle date ni dans quelles circonstances; sa capitale était Mauléon.

D'après Marca (1), le célèbre historien béarnais, le vicomte de Béarn Centulle IX reçut du duc de Gascogne, au commencement du XIe siècle, la cession des droits de supériorité qu'il exerçait sur la Soule, comme prix de l'aide qu'il lui avait prêtée dans une guerre contre le comte d'Armagnac.

D'autre part, peu de temps après, vers 1060, dans un traité d'alliance passé entre le vicomte de Béarn et Raymond-Guil-

(1) Pierre de Marca, président au Parlement de Pau, publia, en 1639, une histoire du Béarn qui est une source de renseignements précieux sur le Béarn et les régions voisines.

laume, vicomte de Soule, il est spécifié que cette alliance ne vise ni le roi de Navarre ni le duc de Gascogne.

En 1080, un nouvel accord réglait les mesures à appliquer pour mettre fin aux méfaits continuels qui se produisaient entre Béarnais et Souletins et précisait même la manière dont les torts seraient réparés.

De ces divers documents on peut inférer que, dès le XIe siècle, la Soule jouait un rôle politique et avait une certaine importance, puisqu'elle était liée par des traités avec de puissants voisins. Cependant ses vicomtes ne jouissaient pas d'une indépendance absolue: ils relevèrent du duché de Gascogne jusqu'à son annexion à la couronne de France, tandis qu'ils devaient hommage au roi de Navarre pour le château de Mauléon, en échange d'une pension de 600 livres.

Vers 1136, la tige masculine de la famille vicomtale descendant d'Aznar s'étant éteinte, Navarre, unique héritière de la vicomté, épousa Auger de Miramont. La baronnie de Miramont était située près d'Aire, en pays de Tursan. Les vicomtes qui lui succédèrent furent en luttes continuelles avec leurs voisins, notamment avec les vicomtes de Béarn: ces querelles ne présentent pas d'intérêt historique et aucun fait saillant ne se produisit jusqu'au milieu du XIIe siècle.

§ 2. — Occupation anglaise

En 1152, Henri Plantagenet, second mari d'Eléonore d'Aquitaine, étant devenu roi d'Angleterre, toute la Guienne, la Gascogne et la vicomté de Soule qui en dépendait, passèrent sous la domination anglaise. Mais il s'en fallut de beaucoup que ce changement se fît sans difficulté.

Le vicomte de Soule, habitué à une indépendance presque absolue, ne se soumit pas facilement à un nouveau maître. Les rebellions, souvent encouragées par le roi de France, prirent surtout de l'importance avec Auger, qui devait être le dernier vicomte de Soule.

Le roi d'Angleterre, Henri III, avait donné en apanage à son fils aîné, Edouard, âgé de 20 ans, ce qui lui restait du duché de Guienne, dont les rois de France Louis VIII et Louis IX lui avaient enlevé une partie. Auger et lui ne s'entendirent pas et il y eut entre eux de nombreuses querelles qui furent le prélude d'un soulèvement général.

Il se produisit vers 1255 et fut provoqué par le vicomte de Béarn, Gaston VII, secondé par Auger. La Soule fut envahie

par une armée commandée par le sénéchal Longue-Epée ; mais Auger sut si bien défendre le pays que le sénéchal fut obligé de l'évacuer.

Cependant le vicomte de Béarn ayant été fait prisonnier et ses troupes mises en déroute, Auger jugea prudent de suivre les conseils du Pape et il consentit à céder sa vicomté au prince Edouard, le 3 novembre 1261, en échange des villages de Laharie, Saubusse, Saas, Angoumé et de toute la terre de Marensin. (1)



Mauléon capitale de la Soule

A la suite de ce changement le calme fut rétabli pendant quelques années ; mais, en 1294, la guerre recommença entre le roi de France, Philippe le Bel, et Edouard III d'Angleterre. La plupart des seigneurs gascons, les comtes de Foix-Béarn, d'Armagnac et d'Astarac se rangèrent du côté des Français ; Auger fit de même et se déclara pour le roi de France, qui le pourvut de la charge de prévot et châtelain de Dax. Il pénétra en Soule avec une armée, s'en empara et la garda tout en conser-

(1) Marensin : région comprise entre Dax, Bayonne et la mer.

vant les terres qu'il avait précédemment reçues en échange. D'accord à ce sujet avec le vicomte de Béarn, il confia la garde du pays à Raymond-Arnaud, seigneur de Laa, (2 Février 1297).

Le roi Henri III, occupé par la révolte du pays de Galles, n'était pas en situation de s'opposer à cette conquête ; mais quelques années plus tard, quand la paix fut revenue dans ses états d'Angleterre, il mit Auger en demeure de lui restituer la Soule qu'il détenait indûment et contrairement au premier accord. Sur les conseils du Pape et de Philippe le Bel, Auger céda son ancienne vicomté à Louis le Hutin, à cette époque roi de Navarre. Il reçut en échange, le 17 Juillet 1307, le château et la seigneurie de Rada en Espagne.

Auger conserva pendant quelque temps encore ses possessions de Gascogne qui passèrent, dans la suite, à la famille d'Albret. Quant à la Soule, Louis le Hutin en fit la remise au roi d'Angleterre, en 1307, sans tenir compte des droits que fit valoir le vicomte de Béarn ; la Soule devait rester encore pendant plus d'un siècle possession anglaise.

Ces divers changements politiques n'eurent aucune influence sur l'organisation intérieure de la province. Les Anglais lui accordèrent de larges franchises et, par une administration sage et éclairée, ils surent y rendre populaire la domination des Plantagenet, comme dans leurs autres possessions de Gascogne. Aussi ce pays traversa-t-il une période de prospérité relative sous la direction d'un capitaine-châtelain qui habitait le château de Mauléon et qui relevait directement du lieutenant du roi en résidence à Bordeaux.

§ 3. — Domination française

La lutte des rois de France et des rois d'Angleterre au XIV[e] et au commencement du XV[e] siècle, ne toucha guère cette région, très éloignée des divers théâtres des hostilités. Mais lorsque, après la bataille de Formigny, les Anglais n'eurent plus conservé que la Guienne, tous les efforts des Français se portèrent de ce côté et les Anglais y furent attaqués sur plusieurs points à la fois par Dunois, Xaintrailles, le sire d'Albret et Gaston XI, comte de Foix et vicomte de Béarn, qui était lieutenant-général du roi de France pour ses possessions de Gascogne.

En 1449, il réussit avec son frère, Pierre de Lautrec, à conquérir la vicomté que Philippe de Valois, en 1339, avait attribuée à un de ses prédécesseurs, Gaston IV, à la condition qu'il en fit la conquête. Nous pensons bien faire de reproduire in extenso

l'intéressante relation de cette campagne donnée par Jean Chartier, dans sa « Chronique du règne de Charles VII ».

« Vers la fin de Septembre, le comte de Foix, accompagné « du comte de Comminges, d'Estarac et de Lautrec son frère, « ainsi que de plusieurs autres barons, seigneurs, chevaliers et « écuyers du pays de Foix, de Comminges, d'Estarac, de Bigorre « et de Béarn, jusqu'au nombre de cinq ou six cents lances et « dix mille arbalétriers, partit de son pays de Béarn et chevaucha « parmi le Pays Basque, tant qu'il vint devant la ville de Mau- « léon devant laquelle il mit le siège. Tôt après ce siège mis, « ceux de la dite ville se doutèrent d'être forcés et emportés « d'assaut, mement, vu et considéré la grande compagnie « de gens de guerre qui étaient devant eux, pour éviter tous « inconvénients qu'à l'occasion du siège leur pouvait advenir, « se rendirent à composition à savoir qu'ils n'endommageraient « les dits habitants ni en corps ni en biens. Les Anglais qui « étaient en garnison, voyant cela, se retirèrent dans le château « qui est le plus fort du lieu du pays de Guienne, car il est extrê- « mement haut et assis sur une très dure roche.

« Or, le comte de Foix sachant qu'il y avait peu de gens et « de vivres dans celuy château, y mit le siège de tous côtés. « Sur quoi le roy de Navarre, ces nouvelles étant venues à sa « connaissance, eut le dessein dy obvier tant pour bailler « secours aux dits assiégés que pour faire lever le siège. A ce « sujet, il fit mandement de toute part puis chevaucha accom- « pagné de six mille combattants, Aragonais, Gascons, An- « glais et Navarrais avec lesquels il vint jusqu'à deux lieues « près du siège, le croyant faire lever. Mais quand il apprit la « grande puissance et les fortifications des assiégeants il fit « reculer et retirer ses gens, puis envoya des messagers envers « le dit comte de Foix lui faire savoir qu'il désirait fort lui par- « ler. Pour quoi il lui envoya demande de sûreté de venir « devers lui avec telle compagnie que bon lui semblerait. Ce « qui étant ainsi arrété, le roi de Navarre vint à petite com- « pagnie jusqu'à un quart d'heure près du dit siège, en toute « sûreté où se trouva aussi le dit comte de Foix, auquel, après « salutation faite il dit « que vu qu'il aurait épousé sa fille et « aurait belle lignée et aussi attendu l'affinité que, par ce « moyen, devait être entre eux et vu que, par ce mariage, ce « devait être tout un d'avec eux, il s'ébahissait comme il avait « voulu assiéger cette place qui était sa sauvegarde et mème- « ment vu que son connetable en était capitaine pour le roy

« d'Angleterre de par lui auquel il avait promis de faire garder « sûrement en contre tous.

« Le comte de Foix, son gendre, très gracieusement et en lui « faisant tout honneur, lui répondit qu'il était lieutenant-géné- « ral du roy de France es-partie entre Gironde et les Monts « Pyrénéens, son parent et son sujet ; que, par son comman- « dement et ordonnance, il avait pris ladite ville et mis le siège « devant le château et pour ce, pour son honneur garder et afin « que, en temps à venir, il ne lui fut rien imputé à aucun crime « ou reproche, ni à ceux de son lignage, jamais pour homme « ne leverait ce siège et ne se deplacerait de devant cette place, « ni lui ni son ost, s'il n'etait combattu, forcé, vaincu, et le plus « faible jusqu'à ce que le dit château fut rendu et réduit en « l'obéissance du roi.

« Mais en toute autre chose à lui possible, lui aiderait, le « conforterait et le servirait comme père de sa femme, réservé « toutefois contre le roy de France, ses sujets et alliés en tout « ce qui touche le fait de la couronne.

« Et ainsi sans autre chose pouvoir faire s'en retourna le roy « de Navarre et son ost en son pays. Alors, quand ceux du châ- « teau connurent qu'ils ne pouvaient être en rien secourus, « considérant aussi la necessité qu'ils avaient de vivre, ils « rendirent les dits château et ville au comte de Foix par « composition, lesquels par ce moyen, demeurérent en l'obeis- « sance du roy. Pour la garde du dit château le comte y ordonna « la suffisante garnison au nom du roy. Tôt après la dite chose « le sire de Luxe tenant le parti des Anglais, accompagné de « six cents combattants, portant tous la croix rouge, lequel « était homme du roy, à cause de la dite ville et château de « Mauléon à lui comptant et appartenant, vint faire hommage « au roy en la main du vicomte de Foix son lieutenant-géné- « ral, comme il est dit ès marches et pays susdits, lequel sire « de Luxe, incontinent après le serment par lui et ses gens « fait, s'en retourna avec sa compagnie en sa maison, portant « tous la croix blanche au lieu que du temps de la Ligue il « portait l'écharpe blanche et rouge, dont le peuple fut fort ébahi « de ce fait ; s'en retourna le dit comte de Foix avec ses gens « en son pays après grande et bonne garde suffisamment mise « au dit lieu de Mauléon. »

*
* *

§ 4. — Réunion de la Soule au Béarn et a la France

Gaston XI garda cette conquête pendant tout le règne de Charles VII : après la mort de ce roi, Louis XI envoya des commissaires pour se faire remettre la Soule. Il fallut céder et Gaston se soumit à la loi du plus fort, non sans d'énergiques protestations dont le roi de France ne tint du reste aucun compte. Cependant, quelque temps après, Louis XI, ayant eu besoin d'argent, engagea le château de Mauléon au vicomte de Béarn pour dix mille écus d'or. Ce dernier ne cessa de revendiquer la légitime possession de toute la vicomté. Il finit par l'obtenir dans les circonstances suivantes.

Louis XI, appelé à servii d'arbitre dans un démélé entre le roi de Castille et celui d'Aragon, rendit, le 4 Mai 1464, au château d'Urtubie, une sentence en vertu de laquelle la mérindad d'Estella était enlevée à la Navarre et donnée à la Castille. Pour compenser le dommage qu'il faisait subir à Gaston de Béarn alors roi de Navarre, il lui céda définitivement la Soule dont l'histoire, à partir de cette époque et jusqu'à la Révolution, se confond avec celle du Béarn et de la Basse-Navarre.

II. — LA BASSE-NAVARRE

La Navarre de ses origines aux rois béarnais. — Vicomtes de Béarn rois de Navarre. — Séparation de la haute et de la Basse-Navarre. — La Navarre sous les d'Albret et les Bourbons. — Réunion de la Basse-Navarre a la France. — Guerres de la Révolution et de l'Empire.

§ 1. — La Navarre de ses origines aux rois béarnais

Lorsque Sanche-Guillaume duc de Gascogne eut engagé à Sanche-le-Grand roi de Navarre, au commencement du XIe siècle, les pays d'Arberoue, d'Ossès, de Cize et de Baïgorry, ces terres firent partie du royaume de Navarre ; mais il s'en faut de beaucoup que cette annexion fût définitive. On est à peu près sans documents sur ce qui se passa dans cette région pendant deux siècles. Cependant des rares renseignements que l'on possède, il résulte qu'elle subit au point de vue politique diverses fluctuations.

Dès 1120 les pays d'Ossès et de Cize avaient fait retour au duc de Gascogne, ainsi qu'en fait foi un acte de donation

du duc d'Aquitaine au monastère de Sorde. Hugues de Poitiers, moine de Vézelay, écrivait qu'en 1137, Eléonore d'Aquitaine apporta à Louis-le-Jeune toute la Gascogne et la Navarre jusqu'aux monts Pyrénées. On peut en conclure que tout le pays était revenu en entier au duc de Gascogne en même temps que le Labourd. Sans qu'on puisse rien préciser, il est infiniment probable que ces terres furent restituées au roi de Navarre par Richard, Cœur de Lion, lorsqu'il épousa Bérengère sa fille en 1191.

Quelques années plus tard, en 1196, le vicomte de Tartas et de Dax, comme seigneur de Mixe et d'Ostabaret, prêta hommage au roi de Navarre ; mais ses barons ayant refusé de le faire, y furent contraints par la force et durent suivre, quelques années plus tard, en 1203, l'exemple de leur suzerain.

A partir de cette époque la partie du royaume située au Nord des Pyrénées eut sa constitution définitive et forma la sixième division du royaume de Navarre désignée sous le nom de : « ultra-puertos ».

Ces événements se passèrent sous Sanche-le-Fort, le dernier mais aussi un des plus célèbres des rois navarrais. Sanche-le-Fort, le héros de la bataille de las Navas-de-Tolosa, fut avec Sanche-le-Grand, un des fondateurs de l'unité navarraise.

Aux rois de cette dynastie succédèrent les rois de la maison de Champagne, les rois de France, les rois de la maison d'Evreux et les rois Béarnais. Pendant ces règnes successifs l'histoire de cette région est intimement liée à celle du royaume de Navarre dont elle faisait partie.

Il n'entre pas dans le cadre de cet ouvrage de faire l'historique de cette longue période qui s'étend du commencement du IXe siècle jusqu'au milieu du XVe siècle. Nous rappellerons seulement que, bien avant les Bourbons, ce pays avait été gouverné par les rois de France, de Philippe-le-Bel, qui en hérita par sa femme, jusqu'à Philippe-de-Valois, qui le restitua à Jeanne fille de Louis-le-Hutin, sa légitime héritière. Avec elle commença la dynastie des rois de la maison d'Evreux.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les longues luttes intérieures et extérieures de la période qui suivit et qui fut fertile en guerres. Charles II en particulier a laissé une réputation qui l'a fait connaître sous le nom de « Charles le Mauvais » : ses guerres, ses intrigues et ses trahisons sont du domaine de l'histoire générale. Aussi nous bornerons-nous à retenir les faits

principaux qui ont précédé la réunion de la Basse-Navarre au Béarn puis à la France et qui en expliquent les raisons.

*
* *

Charles III, dit le Noble, fils de Charles-le Mauvais, après un règne pendant lequel le pays traversa une période de prospérité, mourut à Olite (1), en 1425, laissant sa succession à sa fille Blanche, mariée au roi d'Aragon. Blanche eut trois enfants, le prince de Viane, Blanche princesse des Asturies et Eléonore qui épousa, en 1434, Gaston comte de Foix et vicomte de Béarn. Mais Jean d'Aragon ayant perdu sa femme en 1444, épousa en secondes noces Jeanne, fille de l'amiral de Castille, princesse ambitieuse à l'excès, sans scrupules et qui commit et fit commettre à son mari les pires iniquités.

En attendant la majorité du prince de Viane, légitime héritier de la couronne, Jean avait pris la régence de ce royaume qu'Eléonore ambitionnait pour son mari. Gaston ayant déjà le comté de Foix, le comté de Bigorre et la vicomté de Béarn, se serait trouvé à la tête d'un important royaume à cheval sur les Pyrénées.

Ces prétentions donnèrent lieu à des rivalités et à des luttes qui durèrent plusieurs années. La noblesse se partagea en deux camps ennemis : le comte de Lérin connétable et Jean de Beaumont son frère, grand prieur de Jérusalem, défendaient la cause du prince de Viane et étaient désignés sous le nom de « Beaumontais », tandis que les « Agramontais », sous les ordres du maréchal Pierre de Navarre et de son oncle Pierre de Peralta, prirent le parti de Jean d'Aragon qui était celui d'Eléonore. Le pays fut mis à feu et à sang pendant plusieurs années et les pires excès furent commis.

Après des alternatives de succès et de revers, le prince de Viane vint à mourir, en 1461, très probablement empoisonné. Cette mort rendait Blanche, divorcée du prince des Asturies, légitime héritière de la Navarre et c'est sur elle que furent dirigées les intrigues d'Eléonore et de ses partisans, poussés par le roi de France Louis XI, dont la sœur était mariée au fils du comte de Foix et d'Eléonore. L'infortunée princesse fut conduite à Saint-Jean-Pied-de-Port et de là à Saint-Palais, où elle fut

(1) Olite, localité située à 40 kilomètres au sud de Pampelune, ancienne résidence des rois de Navarre. On y voit de belles ruines du château construit par Charles le Noble au commencement du XV[e] siècle

livrée à Gaston de Béarn qui l'enferma au château d'Orthez, selon les uns et d'après les autres dans un monastère à Lescar, où elle finit sa vie dans la retraite et la prière.

Eléonore se trouva ainsi la seule héritière du royaume que le roi Jean conserva jusqu'à sa mort, le 19 janvier 1479. Par son testament il la désigna pour lui succéder. Elle fut couronnée et sacrée le 28 janvier 1479. Mais elle ne devait pas jouir longtemps de ce royaume acquis par le meurtre et les plus lâches intrigues, car elle mourait quelques jours plus tard, le 12 Février.

§ 2. — VICOMTES DE BÉARN ROIS DE NAVARRE

Gaston, le mari d'Eléonore, était mort à Roncevaux en 1479. Son fils aîné Gaston avait péri dans un tournoi, mais il laissait de son mariage avec Madeleine de France un fils, François-Phœbus et une fille nommée Catherine. Ces enfants étaient en bas âge. Aussi l'administration du royaume fut-elle confiée à la mère et au cardinal Pierre de Foix.

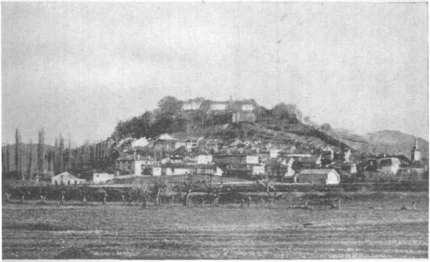
Les troubles recommencèrent de plus belle entre Beaumontais et Gramontais et désolèrent le royaume où François-Phœbus parut peu. Après son couronnement à Pampelune et un voyage dans ses états, il fixa sa résidence à Pau, où il mena une vie qui convenait à ses goûts en cultivant les arts et la musique. Un jour, le 29 janvier 1483, en jouant de la flûte, il sentit un froid mortel dans ses veines et, peu après, il expirait, très probablement empoisonné.

Sa sœur Catherine lui succéda. Elle avait 13 ans et sa mère continua pour elle la régence. La jeune reine était considérée comme un des plus beaux partis de l'Europe ; aussi les prétendants ne manquèrent pas. Madeleine laissa aux Etats de Béarn le soin de choisir le mari de la princesse. La majorité de ceux-ci s'étant prononcée pour Jean d'Albret, ce choix, qui avait été encouragé par le roi de France, Louis XII, fut très mal vu par les Cortés Navarraises et un soulèvement se produisit encouragé par les factions. Aussi Jean et Catherine eurent-ils beaucoup de peine à obtenir leur couronnement à Pampelune.

Cette cérémonie ne désarma pas les partis et c'est en vain que Jean tenta de ramener la concorde dans le pays ; il ne put y parvenir. En outre des éléments de discorde qui existaient depuis si longtemps, le roi Ferdinand-le-Catholique encourageait sourdement les troubles dans le but de s'emparer de la partie de la Navarre située au Sud des Pyrénées et d'achever ainsi l'unité territoriale de l'Espagne. Jean d'Albret n'était pas

de taille à défendre sa couronne contre cet ennemi dangereux et perfide.

Ferdinand profita du moment où Louis XII occupé en Italie ne pouvait pas venir en aide à son allié pour faire envahir ses possessions par une armée sous les ordres du duc d'Albe. Ce dernier obligea le roi de Navarre à se retirer précipitamment et à regagner Pau, poursuivi par les troupes espagnoles qui, en peu de jours, avaient pris Saint-Jean-Pied-de-Port et s'étaient solidement établies aux portes du Béarn (Juillet 1512).



St-Jean-Pied-de-Port capitale de la Basse-Navarre

Jean d'Albret ne resta pas inactif. Avec des troupes envoyées par le roi de France et celles de ses états, il concentra à Sauveterre une armée de 25.000 hommes. Louis XII lui avait envoyé en même temps François duc d'Angoulême et les généraux La Palice, Lautrec et Longueville.

L'armée se mit en mouvement en 3 colonnes le 24 Septembre ; mais des retards se produisirent dans certains corps. L'armée du duc d'Albe réussit à s'échapper et à gagner Pampelune. Le siège fut mis devant cette place ; mais il ne fut pas de longue durée.

Une armée de renfort arrivée de la Castille, contraignit Jean à le lever et à battre en retraite par les cols de Velate et de Maya.

Attaqué dans ces passages difficiles par les Guipuzcoans, il y perdit toute son artillerie et beaucoup de monde. Ces revers inclinèrent Louis XII, malgré ses succès en Italie, dans la voie des négociations. Le 1er Janvier 1513 une trêve d'un an fut signée à Urtubie ; Ferdinand délaissa Milan et les Vénitiens tandis que Louis XII abandonna d'Albret. Celui-ci ne conserva plus que la Basse-Navarre, à l'exception de Saint-Jean-Pied-de-Port (1). Après une vaine tentative pour reprendre cette place il mourut le 17 Juin 1516 et sa femme le suivit peu après dans la tombe, laissant à Henri, leur fils, les domaines de la maison d'Albret et de Foix-Béarn.

§ 3. — Séparation de la Haute et de la Basse-Navarre

Henri fut le second prince de Béarn de la maison d'Albret. Sa première préoccupation fut de revendiquer la Navarre. Jamais affaire ne fut plus plaidée et replaidée, mais Henri comprit que la force seule pouvait assurer ses droits et, en 1521, il envahit ce royaume avec l'aide d'une armée envoyée par François Ier et commandée par André de Foix, frère de Lautrec.

Cette expédition ne fut pas plus heureuse que la précédente, malgré le concours prêté par l'amiral Bonnivet en Guipuzcoa. Après avoir repris Pampelune, André de Foix subit à Noain un échec qui l'obligea à évacuer la Haute-Navarre (1521). Cette dernière resta indissolublement liée au royaume d'Espagne et Henri d'Albret ne conserva plus que la Navarre Française. Cependant il persista à porter le titre de roi de Navarre qui passa à ses successeurs.

Les domaines qui lui restaient n'étaient pas négligeables : ils comprenaient le pays d'Albret qui s'étendait de l'Adour à la Garonne et dont Nérac était la capitale, le Béarn, la Soule, la Bigorre et le pays de Foix. En 1527 une partie de l'ancien comté d'Armagnac fut ajoutée à ses états, lors de son mariage avec Marguerite de Valois, sœur de François Ier.

Bien que chacun de ces pays eût ses états et son organisation

---

(1) Cette place fut évacuée quelques années plus tard, mais le roi d'Espagne conserva aux habitants de la Basse-Navarre les prérogatives des sujets espagnols dans leurs relations avec l'Espagne. Cet état de choses cessa au traité des Pyrénées (1660).

propre, l'histoire de la Basse-Navarre, comme celle de la Soule, est liée à celle du Béarn. Pau devint l'unique capitale des états d'Henri d'Albret et conservera cette prérogative jusqu'à l'avènement d'Henri IV au trône de France. Mais l'époque des grands faits historiques est passée. Henri d'Albret se consacra à l'administration de ses états ; il favorisa l'agriculture, l'industrie et ses sujets connurent une période de prospérité inconnue jusqu'alors, tandis que Marguerite de Valois réunissait autour d'elle tout ce que le pays comptait d'hommes de lettres, d'artistes et de théologiens.

*
* *

§ 4 — La navarre sous les d'Albret et les Bourbons

Sous le règne de Jeanne d'Albret qui succéda à Henri en 1553, la Basse-Navarre et la Soule subirent le contre coup des guerres de religion. Lorsqu'après avoir établi le protestantisme en Béan qui le reçut sans de trop grandes difficultés, Jeanne voulut l'étendre aux provinces basques, elle se heurta à une opposition beaucoup plus vigoureuse. Elle n'en fit pas moins preuve d'un prosélytisme des plus actifs : elle envoya des pasteurs dans les principales localités et elle fit faire la première traduction en basque du Nouveau Testament. Ce travail fut confié à Jean de Leiçarrague de Briscous, un converti qui se fit pasteur et dont on sait seulement qu'il fut emprisonné pour cause de religion. Par ses œuvres et ses relations Leiçarrague semble avoir été un homme fort instruit. Il traduisit aussi les Psaumes et divers livres de piété. Tous ces ouvrages furent imprimés à La Rochelle.

Malgré ses efforts, Jeanne ne put pas implanter la réforme dans le Pays Basque. Ses ordonnances n'eurent d'autre effet que de soulever la population, fortement attachée à ses traditions et à sa religion. Le seigneur de Luxe, gouverneur de Mauléon et les seigneurs d'Echauz, d'Armendaritz et de Domezain prirent la tête de ce mouvement. Les pasteurs furent chassés, les livres détruits, le seigneur de Larréa, capitaine du château de Garris fut pris comme otage. Jeanne comprit qu'elle avait fait fausse route; elle rapporta son édit et le calme revint ; mais il ne fut que momentané.

En 1569, après une tentative du roi de France confiée à Terride pour rétablir le catholicisme en Béarn, Jeanne d'Albret à son tour chargea Montgomery de ramener le pays sous son

autorité. Après avoir accompli sa mission en Béarn, Montamat, lieutenant de Montgomery pénétra dans le Pays Basque. Il chassa de Mauléon le seigneur de Luxe et ses troupes se répandirent dans le pays qui devint le théâtre de ravages et d'atrocités sans nom.

Mais les catholiques chassèrent les protestants qui furent refoulés dans la Soule et poursuivis jusqu'à Nay, tandis que de Luxe s'emparait de Saint-Jean-Pied-de-Port, où il commettait les pires excès. Montamat, vint délivrer cette place, poursuivit les rebelles jusque dans la Soule, où ils se dispersèrent dans les montagnes. Les troubles ne cessèrent qu'après le traité de paix signé, le 8 août 1570, à Saint-Germain et qui mit fin à la troisième guerre de religion.

*
* *

Jeanne d'Albret étant morte à Paris, le 8 juin 1572, son fils devint roi de Navarre sous le nom de Henri III. Il fit preuve d'une tolérance beaucoup plus grande que sa mère ; les persécutions cessèrent et un calme relatif revint dans les provinces basques. Cependant, après la mort d'Henri III, roi de France, les troubles, conséquences de la Ligue et des guerres de religion, eurent leur contre coup dans le Pays Basque. Tant que Catherine, la sœur d'Henri de Navarre, qui avait été nommée régente pendant que son frère conquérait son royaume, exerça le pouvoir, elle sut maintenir l'ordre, car elle était très populaire dans tout le pays ; mais Henri l'ayant rappelée auprès de lui, l'audace des factieux se réveilla et les troubles recommencèrent.

Le 8 août 1594 le capitaine ligueur de Laur avec cinq ou six cents cavaliers, traversa par surprise la Chalosse et tomba sur Saint-Palais où était l'hôtel des monnaies. La ville fut prise d'assaut, l'hôtel des monnaies saccagé ; les officiers de justice subirent d'atroces vexations et le conseiller de Sponde, ancien secrétaire de la reine, fut emmené et massacré. Ce ne fut là, du reste, qu'un épisode de la période de troubles et de violences qui marquèrent la fin de la ligue et qui cessèrent définitivement lorsque Henri III de Navarre eut obtenu le trône de France sous le nom de Henri IV.

§ 5. — Réunion de la Basse-Navarre au royaume de France

Un des premiers actes du nouveau roi fut de réunir à la couronne les duchés, vicomtés, baronnies et autres seigneuries

lui appartenant. La Soule en faisait partie, mais non la Basse-Navarre qui resta exclue de cette union jusqu'en 1620. A cette époque le roi Louis XIII vint dans le Béarn pour pacifier le pays qui, ne pouvant renoncer à son autonomie, faisait une opposition systématique au pouvoir central. En même temps qu'il rétablit le catholicisme comme religion d'Etat, Louis XIII remplaça les fonctionnaires royaux par des créatures à lui. Un édit rendu à Pau, au mois d'Octobre 1620, déclara l'union des deux couronnes de France et de Navarre.

Bien que le pays conservât, comme la Soule, ses privilèges, ses états particuliers et ses tribunaux, ce nouvel état de choses fut très mal accueilli par les populations, qui ne perdirent pas une occasion de protester contre des mesures qui leur étaient imposées malgré elles. Pendant la période qui suivit on assista à la lutte d'une minorité avide de conserver ses privilèges contre une administration implacable et toute puissante, visant à une unité de plus en plus complète. Il n'en est pas moins vrai que le rôle politique de ces deux provinces finit en 1620 et que, depuis cette époque, leur histoire est liée à l'histoire générale de la France.

Les années qui suivirent furent du reste des années de calme pour le pays qui, par sa situation géographique, était loin des lieux où se passèrent les événements importants des règnes de Louis XIV et de Louis XV. A peine vit-on passer quelques corps de troupe au moment de la guerre de la succession d'Espagne.

L'administration d'intendants de rare valeur, tels que de Sérilly, d'Etigny, Lebret, etc., fut marquée par une période de développement économique et de prospérité. De cette époque datent les premières routes royales qui mirent en relations faciles des contrées jusqu'alors à peu près étrangères les unes aux autres.

Cependant les signes précurseurs de la Révolution se firent sentir dans les provinces basques comme dans les autres, bien que la convocation des Etats Généraux n'y ait pas provoqué le même enthousiasme. Les Basques estimaient en effet que leur constitution était la meilleure et que tout ce qu'ils pouvaient désirer devait s'inspirer de principes consacrés par plusieurs siècles d'expérience. Ils n'en durent pas moins subir la loi commune ; ils connurent les clubs, les sociétés de sans-culottes, les représentants du peuple et la terreur qui laissa dans leur pays, comme ailleurs, des traces sanglantes.

§ 6. — Guerres de la Révolution et de l'Empire (1)

Nous terminerons ce résumé d'histoire de la Navarre par le récit des événements militaires dont elle fut le théâtre pendant la Révolution et sous l'Empire.

A la suite de la déclaration de guerre de la Convention à l'Espagne, le 7 Mars 1793, toute la frontière fut envahie. Or, celle des Pyrénées occidentales était ouverte et aucune force organisée n'était prête à s'opposer à une invasion espagnole. Mais l'énergie des hommes surmonta tous les obstacles. Les généraux Moncey et la Génétière réussirent avec des éléments disparates à constituer une armée qui put, pendant deux ans, empêcher les Espagnols, mieux ravitaillés et plus nombreux, de fouler le sol de la patrie.

La ville de Saint-Jean-Pied-de-Port, depuis longtemps déchue de l'importance qu'elle avait eue autrefois, devint le centre de la résistance dans la région. C'est que sa position stratégique était de premier ordre ; car, cette place prise, c'était la route de France ouverte soit vers Saint-Palais, soit vers Bayonne. Aussi est-ce dans ses environs que se déroulèrent les combats qui marquèrent la campagne 1793-1794.

Le général en chef espagnol, Ventura Caro, disposait de 22.000 hommes, auxquels Moncey avait à opposer 8.000 hommes au plus. Pour renforcer ce contingent insuffisant on fit appel aux Basques qui, sous les ordres de leur compatriote Harispe (qui finit maréchal de France), constituèrent des compagnies franches appelées à rendre les plus grands services.

Il n'en est pas moins vrai que, dès le début, la campagne fut défavorable aux Français. Les premiers engagements eurent lieu dans la vallée de Val-Carlos et aux abords du fort de Château-Pignon qui commandait la route de communication entre la France et l'Espagne. Les Français furent repoussés. Le général La Génétière fut fait prisonnier avec une partie de sa troupe et le général Moncey put à grand peine réunir les débris de l'armée et se retirer sur les hauteurs dominant immédiatement Saint-Jean-Pied-de-Port.

Mais Ventura Caro ne sut pas profiter de la victoire ; il se borna à occuper solidement les hauteurs conquises, laissant à l'armée française le temps de se refaire. Dans ce but les mesures

---

(1) Pour suivre les opérations consulter la carte qui est à la fin du volume.

les plus énergiques furent prises sous l'impulsion des représentants du peuple Féraud et Monestier : la discipline fut rétablie par les moyens les plus violents, les cadres furent complétés, le ravitaillement fut assuré de telle sorte qu'au mois d'Avril de l'année suivante (1794), l'armée put se remettre en campagne et tenter des opérations d'une plus grande envergure.

La direction des opérations fut confiée à Moncey qui avait avec lui les généraux Dumas, Marbot et La Tour d'Auvergne. Ce dernier, une des plus belles figures de cette époque, commandait les grenadiers, un corps d'élite, dont le plus bel éloge a été fait par les ennemis eux-mêmes en lui donnant le nom de « colonne infernale ».

Les Espagnols occupaient fortement les hauteurs s'étendant d'Orbaïceta au pic de Lindux, ainsi que celles de Château-Pignon, se reliant aux précédentes par les cols d'Ibañeta et d'Urculu.

L'objectif était de s'emparer de cette armée par un mouvement enveloppant et de marcher ensuite sur Pampelune. Dans ce but quatre colonnes avaient été formées, dont l'une devait faire une démonstration devant Château-Pignon, la seconde prendre de flanc l'ennemi par les Aldudes, tandis que les deux autres feraient un large mouvement enveloppant en passant l'une par le Bastan et l'autre par la vallée de la Soule.

Le succès de ce programme dépendait de l'exactitude à l'exécuter et c'est ce qui fit défaut. Il n'y eut pas d'entente dans la marche des diverses unités qui ne se rejoignirent pas en temps utile. Le général en chef espagnol Colomera se rendit compte du mouvement enveloppant qui le menaçait ; il évacua Roncevaux et Burguete pendant la nuit et se retira vers Pampelune. Le but cherché n'était pas atteint et l'armée ennemie ayant renforcé la garnison de Pampelune, il devenait impossible de tenter un coup de main sur cette place. L'armée prit ses quartiers d'hiver et, au printemps suivant, le général Moncey se disposait à reprendre les opérations lorsque la paix de Bâle vint mettre fin aux hostilités (22 Juillet 1795).

*
* *

Cependant l'heure du repos n'avait pas encore sonné pour les provinces basques. Cette même frontière, témoin des guerres de la Révolution, vit encore les dernières légions de l'Empire.

lutter vainement, en 1813 et 1814, pour sauvegarder le sol de la patrie.

Après la bataille de Vitoria (21 juin 1813), une partie de l'armée française s'était dirigée vers Pampelune, tandis que l'autre partie s'était repliée sur Hendaye. La situation devenait critique et c'est ce qui conduisit Napoléon à confier le commandement des troupes échappées au désastre de Vitoria, au maréchal Soult duc de Dalmatie. Le maréchal commença par réorganiser l'armée et par donner un peu de cohésion aux éléments très divers mis à sa disposition ; puis, il prit ses mesures pour commencer les opérations.

D'après les instructions de l'empereur il devait reprendre Pampelune, Saint-Sébastien, et refouler les alliés au delà de Pancorbo, afin de dégager la vallée de l'Ebre. Tandis que le général Rey, assiégé dans Saint-Sébastien, était momentanément livré à lui-même, Soult, décida de commencer par débloquer Pampelune où le général Cassan, assiégé par les troupes alliées commandées par Picton, O'Donnel et Carlos de España, se trouvait dans une situation très critique. Dans ce but, il forma son armée en trois colonnes : l'une commandée par Reille devait passer par le Lindux et Roncevaux ; la seconde confiée à Clauzel devait rejoindre la première par l'Altabiscar ; le général Drouet d'Erlon devait conduire la troisième par le Bastan et le col de Velate.

Mais il se passa exactement ce qui s'était déjà produit en 1794 avec Moncey et le résultat fut le même. Les colonnes Clausel et Reille se perdirent dans le brouillard et furent retardées dans leur marche ; celle de Drouet d'Erlon, arrêtée pendant 20 heures au col de Maya, ne les rejoignit pas en temps utile. De ce fait Wellington qui croyait jusque-là que ces mouvements étaient une feinte destinée à masquer l'effort principal vers Saint-Sébastien, en comprit la portée réelle. Il eut le temps d'envoyer par la vallée de la Bidassoa d'importants renforts qui, passant par Velate, tombèrent sur les corps de Clausel et de Reille avant que d'Erlon ait pu les rejoindre.

Obligée d'accepter la bataille à Sauroren, l'armée française, malgré sa valeur, fut fortement éprouvée. Refoulée vers la France par divers chemins, les troupes se débandèrent et la défaite se transforma en déroute. L'armée perdit dans cette affaire 378 officiers, 13.000 hommes et laissait la frontière ouverte à l'ennemi (31 juillet 1813).

Pendant que le gros des troupes se reformait sur les bords de la Nivelle, les divisions Harispe et Foy cantonnaient entre

Saint-Jean-Pied-de-Port et Hélette. Elles se réorganisèrent et avaient mis le pays en état de défense, lorsque les hostilités reprirent dès le commencement de 1814.

L'armée qui opérait en Labourd sous les ordres des généraux Clausel, d'Erlon et Villatte, avait été obligée de se replier sur la rive droite de la Nive, sans cependant perdre le contact avec les corps d'Harispe et de Foy. Mais après la bataille de Saint-Pierre-d'Irube, lorsque ces positions eurent été évacuées, ces deux divisions durent suivre le mouvement et après avoir essuyé un combat important à Garris, le 15 février, elles passèrent derrière la Bidouze et quelques jours après, derrière le gave d'Oloron sur les hauteurs de Sauveterre, tandis que le reste de l'armée reculait sur Peyrehorade et sur la rive droite du gave de Pau, dégageant ainsi tout le Pays Basque.

Ces opérations militaires furent les derniers événements importants dont la Navarre ait été le témoin.

III. — LE LABOURD

LE LABOURD SOUS LES VICOMTES. — L'OCCUPATION ANGLAISE. — LA DOMINATION FRANÇAISE. — LE LABOURD AU XVIIe SIÈCLE. — LE LABOURD AU XVIIIe SIÈCLE. — GUERRES DE LA RÉVOLUTION ET DE L'EMPIRE.

§ 1. — LE LABOURD SOUS LES VICOMTES

Loup-Sanche, au profit de qui le Labourd fut érigé en vicomté en 1023, fut le premier des huit vicomtes qui se succédèrent jusqu'en 1193, époque à laquelle disparut le dernier. Sa capitale était Bayonne. On n'a aucun renseignement sur l'époque de sa fondation. Il en est fait mention pour la première fois au VIe siècle dans le traité d'Andelot, mais il est permis de supposer qu'elle est bien antérieure à cette époque.

Dès le commencement du Ve siècle, en effet, sous l'occupation romaine, une cohorte, commandée par un tribun militaire y tenait garnison (1). D'autre part, les vestiges de constructions romaines trouvés dans les soubassements des murailles élevées à une époque postérieure, prouvent qu'il existait alors,

(1) D'après la « Notice des Dignités de l'Empire » qui paraît remonter à l'année 420.

sur le même emplacement, une véritable ville qui pouvait ne pas être une « civitas » mais qui, comme agglomération, devait avoir une certaine importance. Son nom était Lapurdum et c'est à la fin du XI[e] siècle ou tout au commencement du XII[e] siècle que ce nom cessa d'être en usage et fut remplacé par celui de Bayonne, « ibai ona » « bonne rivière ».

Les vicomtes y résidaient et sans doute agrandirent la ville. Ce sont eux et plus particulièrement Guillaume-Raymond-de-Sault qui firent les premières constructions du château qui est actuellement le Château-Vieux. Il était leur résidence et fut plus tard celle du prévôt sous l'occupation anglaise et du gouverneur sous l'occupation française. Eudes de Poitiers, duc de Gascogne, successeur de Sanche-Guillaume, racheta les terres que son prédécesseur avait engagées au roi de Navarre et la vicomté de Labourd, ramenée sous l'autorité du duc de Gascogne, fut englobée dans l'Aquitaine quelques années après, lorsque Eudes devint duc d'Aquitaine par le décès de son frère aîné qui portait ce titre.

Elle subit les mêmes changements politiques que cette province.

Eléonore d'Aquitaine, par ses mariages successifs avec Louis VII et Henri Plantagenet, la fit passer sous la domination des rois de France et plus tard sous celle des rois d'Angleterre (1152).

Mais ce changement ne se fit pas sans une certaine résistance de la part de la noblesse habituée jusque là à une indépendance presque complète et en 1174 le vicomte de Dax, Pierre II, celui de Labourd, Arnaud-Bertrand et plusieurs autres seigneurs se soulevèrent. Richard Cœur-de-Lion, fils du roi d'Angleterre, Henri II, qui avait reçu de son père le gouvernement de l'Aquitaine, accourut, assiégea et prit Bayonne, parcourut la province jusqu'au port de Cize et fit tout rentrer dans l'ordre. Après avoir ainsi pacifié le pays, il décida que Bayonne ne serait plus la capitale et il plaça cette ville directement sous l'autorité du roi qui y nomma un prévôt. Quelques années plus tard, Jean-Sans-Terre successeur de Richard, lui concéda une charte de commune et des droits particuliers de juridiction.

Quant au vicomte Arnaud, il transporta sa résidence à Ustaritz qui devint, à partir de cette date, la capitale du Labourd ; il y construisit le château de La Motte auquel a succédé la mairie actuelle. Son successeur, Guillaume-Raymond-de-Sault, fut le dernier vicomte. En 1193 il vendit pour 3680 florins au roi d'Angleterre tous ses droits sur la vicomté, et le régime

féodal prit fin dans le pays, organisé quelques années après, en bailliage dont le siège était à Ustaritz.

§ 2. — L'occupation Anglaise

La séparation de Bayonne du Labourd ne se fit pas sans entraîner de graves conséquences : elle créa des rivalités d'intérêt entre Bayonnais et Labourdins ; pendant près de deux siècles les rixes, les troubles et les émeutes furent l'état à peu près normal du pays. Ils prirent une gravité particulière en 1338.



Le Château-Vieux de Bayonne résidence des anciens vicomtes de Labourd

A cette époque le roi d'Angleterre Edouard III concéda en seigneurie la terre du Labourd à Arnaud de Durfort, gentilhomme Agenais, pour le récompenser de ses services. Les Basques voyant là une atteinte à leur indépendance et aux privilèges qu'ils avaient déjà acquis, se révoltèrent et les choses en vinrent au point que le roi dut révoquer la concession faite à Arnaud de Durfort.

Mais, pour réaliser la paix entre Bayonnais et Labourdins, il fallut recourir à un arbitrage, confié au sire d'Albret dont les

décisions, complétées peu après par une sentence du Prince Noir, mirent fin aux troubles qui avaient désolé le pays pendant trop longtemps et régla les rapports des Bayonnais et des Labourdins (1367).

Par suite de sa position géographique, le pays resta à l'écart des troubles qui ensanglantèrent la France au XIVe et au XVe siècles, notamment pendant la guerre de cent ans. En outre l'administration libérale des sénéchaux anglais, les privilèges dont il jouissait, l'avaient fortement attaché à l'Angleterre.

Cependant la lutte entre la France et l'Angleterre touchait à sa fin: les Anglais avaient évacué la plus grande partie du territoire qu'ils occupaient et une faible partie de la Gascogne restait seule sous leur domination. Après la bataille de Formigny, Charles VII chargea Gaston XI, vicomte de Béarn, de chasser les Anglais de ses possessions de Gascogne.

Après avoir ramené la Soule sous l'autorité royale (1449), Gaston se dirigea vers le Labourd: il s'empara du château de Guiche, tandis que son frère Lautrec prenait le château d'Hastingues, les deux sentinelles avancées des possessions anglaises vers le Béarn. De là Gaston se rendit à Saint-Jean-de-Luz sans rencontrer de résistance et cette expédition se termina par un traité de paix signé au château de Belsunce à Ayherre (1450) (1). La conquête française ne changea rien à la condition des habitants ; ils conservèrent leur organisation et leurs privilèges moyennant serment de fidélité au roi de France et paiement de 2000 écus.

§ 3. — LA DOMINATION FRANÇAISE

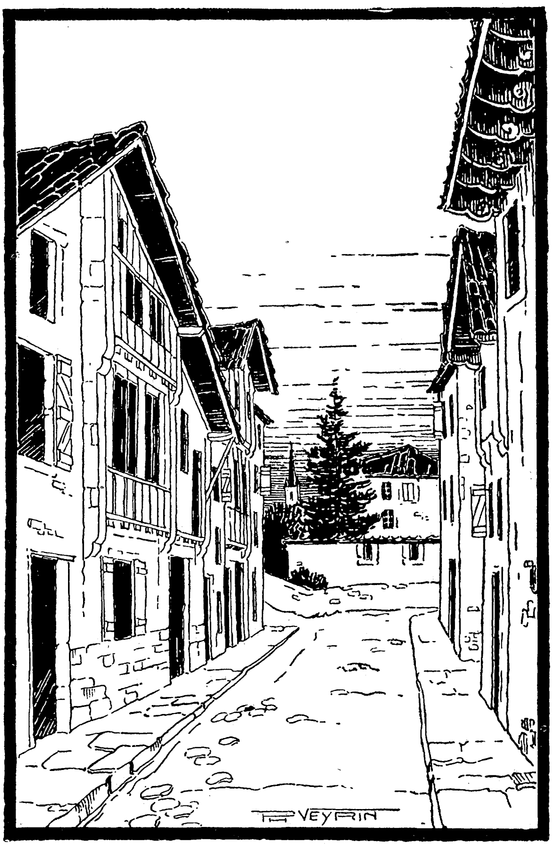
Le Labourd se trouvait ainsi ramené définitivement sous la domination française après trois siècles de domination anglaise. Il ne tarda pas à être le témoin d'événements importants.

En 1462, Louis XI visita le pays et fit un séjour au château d'Urtubie à Urrugne ; il y servit d'arbitre dans un différend entre le roi d'Aragon et celui de Castille.

Peu après, la province fut menacée d'une invasion. Henri VIII, roi d'Angleterre, qui aspirait à reprendre les anciennes possessions anglaises sur le continent, s'entendit avec son beau-père Jean d'Aragon, qui convoitait la Navarre, pour faire une expé-

(1) On voit encore les ruines du château de Belsunce à droite de la route d'Ayherre à Isturitz.

dition commune. Une armée débarqua à Passages et franchit la Bidassoa : mais il n'y eut aucune entente entre les Espagnols et les Anglais et ceux-ci se rembarquèrent sans donner d'autre suite à leur projet (1512).



Ustaritz capitale du Labourd
depuis l'occupation anglaise

L'année suivante, après la tentative infructueuse de Jean d'Albret pour reprendre ses anciennes possessions, Louis XII lui retira le concours qu'il lui avait prêté et, au château d'Urtubie, fut conclu un traité par lequel ce roi l'abandonnait, tandis

que Ferdinand le Catholique s'engageait à ne plus soutenir Milan et les Vénitiens (Avril 1513).

Quelques années plus tard eut lieu une nouvelle expédition d'Henri d'Albret pour recouvrer ses états. François I[er] ne négligea pas cette occasion de nuire à son ennemi, Charles-Quint ; malgré les engagements pris par son prédécesseur, il envoya à Henri d'Albret une armée commandée par André de Foix, seigneur d'Esparros, frère de Lautrec et il chargea l'amiral Bonnivet de pénétrer en Espagne.

Tandis que l'expédition de Navarre échouait, l'amiral remplissait sa mission, s'emparait de Fontarabie et s'établissait sur la Bidassoa. Mais Charles-Quint ne voulut pas rester sur cet échec et il organisa à Santander une armée dont il confia le commandement au prince d'Orange. Ce général échoua devant Fontarabie et, après avoir bloqué la place, il pénétra dans le Labourd et y répandit le meurtre, l'incendie et le pillage. Les villes de Ciboure et Saint-Jean-de-Luz furent en partie réduites en cendres et de là le prince d'Orange vint mettre le siège devant Bayonne.

Le maréchal de Lautrec avait mis cette place en état de défense. Malgré leur nombre et après 3 jours de siège (les 17, 18 et 19 Septembre 1523) les Espagnols durent se retirer sans pouvoir s'emparer de la ville. Ils reprirent Fontarabie, mais les opérations militaires dans la région furent terminées pour quelques années.

*
* *

Il n'en était pas de même ailleurs. La bataille de Pavie avait été un désastre et François I[er], fait prisonnier et conduit à Madrid, s'était vu dans l'obligation de souscrire aux conditions les plus dures comme prix de sa liberté. Entre autres clauses il avait été stipulé qu'il paierait une rançon de douze cent mille écus d'or, somme énorme pour l'époque, et qu'en attendant qu'il fut en mesure de s'acquitter de cette dette, ses deux fils seraient remis comme otages à Charles-Quint et conduits à Madrid à sa place. Afin d'être sûr que François I[er] tiendrait parole, le roi d'Espagne avait exigé que l'échange eût lieu à la frontière.

Cet acte historique se passa à Hendaye, le 15 mars 1526 ; le roi et ses fils âgés de 10 et 8 ans, qu'on appelait « messieurs les enfants », se présentèrent en même temps sur les deux rives de la Bidassoa. Ils montèrent sur deux bateaux qui se rejoignirent

au milieu du fleuve et, après une courte entrevue, les enfants de France débarquèrent en Espagne avec leur suite, tandis que François Ier trouvait à Hendaye tous les grands seigneurs du royaume qui l'attendaient. Il monta à cheval en s'écriant : « Je suis encore roi de France » et, d'une traite, il gagna Bayonne, d'où il se mit en route, quelques jours après, pour Paris.

Quatre ans plus tard eut lieu, au même endroit, l'échange de « Messieurs les enfants » contre la rançon de douze cent mille écus d'or. Les contributions des provinces furent réunies à Bayonne après la paix de Cambrai (1529). Au fur et à mesure de leur arrivée les écus étaient déposés dans deux salles du Château-Vieux et, lorsque la somme fut complète, le connétable de Montmorency, que François Ier avait chargé de réunir les fonds, invita les délégués espagnols à les vérifier.

Cette vérification demanda deux mois, car les Espagnols se montrèrent d'autant plus difficiles qu'il se trouva un grand nombre d'écus faux, ou d'un poids insuffisant. Lorsqu'on fut complètement d'accord, Montmorency se mit en rapport avec don Pedro connétable de Castille, qui avait plein pouvoir pour représenter l'empereur et attendait à Fontarabie que la rançon fut prête. Il fut convenu que son échange avec MM. les Enfants et Eléonore de Castille, sœur de Charles-Quint qui devait épouser François Ier, se ferait sur la Bidassoa le 1er Juillet 1530, avec le même cérémonial que celui de François Ier et de ses enfants.

Au jour fixé, le convoi transportant la rançon partit de Bayonne. Il était composé de 30 mulets portant chacun 40.000 écus, accompagnés par 100 hommes de guerre à pied n'ayant que des bâtons et 300 hommes d'armes. Après bien des malentendus et des tâtonnements provenant de la méfiance des uns vis à vis des autres, l'échange put se faire dans les conditions fixées. La reine et les princes prirent place dans une gabarre, tandis que le trésor était placé sur un bateau semblable. Les deux embarcations furent dirigées l'une vers l'autre et se croisèrent au milieu du fleuve.

A peine débarqués, la reine et les fils du roi se rendirent à Saint-Jean-de-Luz où ils passèrent la nuit et de là à Bayonne.

La Bidassoa fut encore le théâtre de plusieurs entrevues et échanges de grands personnages. Dès que Catherine de Médicis eut fait émanciper Charles IX, à l'âge de 13 ans, elle lui fit faire un voyage à travers le royaume et la cour vint en 1565 dans le Labourd, où elle rencontra Elisabeth sœur de Charles IX, mariée à Philippe II roi d'Espagne. A son retour le roi l'accompa-

gna jusqu'à Hendaye et il séjourna à St-Jean-de-Luz, où il confirma l'ordonnance de ses prédécesseurs exemptant les habitants des aides et des tailles.

A cette époque, le pont reliant Ciboure à Saint-Jean-de-Luz était en fort mauvais état et on éprouva les plus grandes difficultés à faire passer les bagages de la cour. Le roi ordonna d'en construire un nouveau, mais Ciboure ne voulut pas contribuer à la dépense et ce n'est que beaucoup plus tard, en 1606, qu'il fut reconstruit.

§ 4. — Le Labourd au XVII[e] siècle.

Le 9 Novembre 1615 eut encore lieu à Hendaye le double passage de l'infante Anne d'Autriche qui venait épouser le roi Louis XIII et de madame Elisabeth, sœur de ce roi, fiancée au roi d'Espagne Philippe IV. L'échange des princesses eut lieu près de Béhobie dans la plus grande magnificence des deux côtés.

Des événements moins pacifiques ne tardèrent pas à se produire. Pendant que Richelieu assiégeait la Rochelle, dernier boulevard du parti protestant, les habitants de l'île de Ré, bloqués par une flotte anglaise, étaient dans la plus grande détresse. Un convoi de secours et de ravitaillement fut organisé dans les ports du Labourd. St-Jean-de-Luz arma 15 pinasses et 25 barques chargées de vivres et de munitions qui se joignirent à des navires armés à Bayonne sous le commandement d'Andoin et de Valin. Cette flotte força le blocus, ravitailla l'île de Ré et permit ainsi à Richelieu de mener son entreprise à bonne fin.

Peu de temps après, la province elle-même devint le théâtre de la guerre. Pendant la période française de la guerre de trente ans la France eut à lutter contre l'Espagne et l'Autriche étroitement unies. Si les événements principaux se déroulèrent sur le Rhin, dans les Pays Bas et en Italie, la frontière franco-espagnole fut aussi le théâtre d'opérations très préjudiciables au pays.

A la déclaration de guerre qu'elle reçut en 1635, l'Espagne répondit par l'invasion du territoire. St-Jean-de-Luz et Ciboure furent occupés par les Espagnols qui y commirent les pires excès et mirent les habitants dans la nécessité de se réfugier à Bayonne. On estime que sur 660 maisons, 437 furent rasées

ou brûlées ; la communauté perdit 15 grands navires, 40 pinasses et une centaines de chaloupes avec leurs apparaux (1) .

Richelieu envoya le duc de Lavalette pour tenir tête aux ennemis et pendant huit mois les adversaires se firent une guerre d'escarmouches au grand préjudice des populations.

*
* *

Les hostilités prirent fin en 1637. Pour en éviter le retour, Richelieu décida d'occuper la vallée de la Bidassoa et de prendre Fontarabie. Il confia cette mission à Condé (Monsieur le prince, père du grand Condé) aidé du duc de Lavalette et du duc de Gramont. Une armée de 30.000 hommes, investit la place, et pour éviter qu'elle fut ravitaillée par mer, une flotte française, sous les ordres du cardinal de Sourdis, vint croiser sur la côte. Le 22 Août en rade de Guétaria elle détruisit complètement la flotte espagnole commandée par don Lope de Hoces.

Mais ce succès n'eut pas de lendemain. Les opérations mal conduites, par suite de la rivalité de Lavalette et de Gramont, traînèrent en longueur et les Espagnols eurent le temps de former une armée de secours qui parvint à se dissimuler derrière le Jaïsquibel et, prenant les Français à l'improviste, le 8 Septembre 1639, les obligea à lever le siège (2). Depuis cette époque une procession se rend chaque année, à cette date, de Fontarabie à l'église de Notre-Dame-de-la-Guadeloupe située sur le Jaïsquibel pour commémorer la délivrance de la place.

*
* *

Quelques années plus tard se produisit sur les bords de la Bidassoa un événement plus pacifique, mais d'une importance capitale pour les deux pays ; la signature du traité des Pyrénées et le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, fille du roi d'Espagne Philippe IV.

Les négociations pour la paix avaient commencé le 13 août

---

(1) Saint-Jean-de-Luz et Ciboure furent occupés pendant plus d'un an par les Espagnols.

(2) La responsabilité de cet échec fut attribuée à Lavalette qui passa en Angleterre pour éviter la colère de Richelieu. Il n'en revint qu'après la mort du cardinal.

1659 dans l'île de l'Hôpital (1) considérée comme territoire neutre entre la France et l'Espagne. Conduites par Mazarin pour la France et don Luis de Haro pour l'Espagne, elles donnèrent lieu au traité des Pyrénées, dont les préliminaires furent signés par les deux plénipotentiaires, le 7 novembre, après trois mois de pourparlers et de discussions.

L'année suivante eut lieu le mariage et la signature du traité. La cour de France arriva à Saint-Jean-de-Luz le 8 mai 1660. Le 3 Juin fut célébré à Fontarabie, en présence du roi d'Espagne, le mariage par procuration. Louis XIV était représenté par don Luis de Haro et l'officiant était l'évêque de Pampelune. Trois jours après, les deux cours se réunirent pour la remise officielle de l'infante et la signature définitive du traité dans l'île des Faisans, qui porte depuis cette époque le nom d'île de la Conférence. A cette occasion un magnifique bâtiment avait été construit et décoré sous la direction du célèbre peintre espagnol Velazquez (2). Les deux cours y rivalisèrent de luxe et d'élégance.

Le mariage définitif fut célébré dans l'église de Saint-Jean-de-Luz par Mgr d'Olce, évêque de Bayonne, le 9 Juin et, six jours après, la cour reprenait le chemin de Paris, laissant dans cette petite ville le souvenir d'une magnificence qu'on rappelle encore aujourd'hui.

Le traité des Pyrénées fut suivi, peu de temps après, d'une autre convention qui, pour être moins connue, n'en eut pas moins les conséquences les plus heureuses pour les riverains de la Bidassoa. Depuis les temps les plus reculés des démêlés se produisaient constamment entre les habitants des deux rives du fleuve ; les Espagnols prétendaient que toute la rivière leur appartenait ; les Labourdins revendiquaient les mêmes droits et c'était là le sujet de violences et de rixes qui motivaient souvent l'intervention des pouvoirs publics.

A plusieurs reprises même des membres du Parlement de Bordeaux furent envoyés pour se mettre en rapport avec les représentants de l'Espagne et étudier la question. Ces délégués avaient pris l'habitude de se réunir dans l'île de l'Hôpital qu'on avait fini par considérer comme un terrain neutre et c'est cette considération qui justifia le choix fait par Mazarin et

---

(1) On la nomme aussi « Ile des faisans ».

(2) Velazquez y fut atteint d'un refroidissement dont il mourut quelques jours plus tard.

Don Luis de Haro pour leurs négociations et l'entrevue des deux cours.

Après la paix des Pyrénées, les négociations se poursuivirent sur cette question et se terminèrent par un traité, signé le 9 octobre 1685, qui reconnut des droits égaux aux habitants des deux rives. Toutefois, pour éviter les querelles entre les pêcheurs français et espagnols, il fut stipulé qu'ils pêcheraient à jour passé.

Depuis cette époque, un navire de guerre de chaque nationalité stationne dans la rivière à Hendaye et à Fontarabie pour assurer l'exécution de ce traité. Les commandants de ces bâtiments règlent au mieux les incidents qui se produisent et sont aussi chargés, à tour de rôle, de l'entretien de l'île de la Conférence, terrain neutre comme les eaux qui l'entourent, et du monument commémoratif du traité des Pyrénées (1).

§ 5. Le Labourd au xviiie siècle

Pendant le XVIIIe siècle et jusqu'à la Révolution, il ne se passa dans le Labourd aucun fait bien saillant.

Il fut traversé par Philippe V allant prendre possession de son royaume, par les armées françaises au cours de la guerre de la succession d'Espagne, par quelques grands personnages, sans qu'aucun fait bien intéressant se détache de cette période qui fut pour le pays une époque de décadence et d'épreuves. Saint-Jean-de-Luz et Ciboure, autrefois si florissants, furent atteints, dans leur source de prospérité, par la paix d'Utrecht (1713), qui fit perdre à la France ses colonies d'Amérique avec lesquelles ces ports étaient en relations continuelles. Les prises de nombreux corsaires, qui s'illustrèrent par bien des exploits maritimes pendant la guerre de sept ans, ne compensèrent que très imparfaitement la ruine d'un commerce dont profitait toute la province. En outre, ses privilèges étaient de plus en plus méconnus, les agents de la Ferme imposaient des taxes de plus en plus lourdes, malgré les protestations des représentants du pays. Cette situation alla en empirant jusqu'à la Révolution.

(1) A l'époque de la pêche du saumon et de l'alose, les Espagnols et les Français pêchent à jour passé. Au premier coup de midi sonnant à l'église d'Irun un des stationnaires tire un coup de canon qui est, pour ses nationaux, le signal de commencer la pêche et pour ceux de la nation voisine de la cesser. Le lendemain, l'autre stationnaire opère de même et ainsi de suite.

Le Labourd accueillit mal le changement de régime qui ruinait l'autonomie locale et les privilèges ; plus tard la suppression du culte, dans un pays essentiellement religieux, mit le comble au mécontentement. Il n'en dut pas moins subir la loi commune: l'assemblée provinciale et le bailliage d'Ustaritz furent supprimés et remplacés, comme dans les deux provinces voisines, par le régime administratif imposé à toute la France. Un district fut créé ayant son siège à Ustaritz avec un directoire de cinq membres et, peu de temps après, sa direction fut transportée à Bayonne, où elle resta jusqu'à la création de l'arrondissement en Février 1800.

§ 6. Guerres de la Révolution et de l'Empire

Les guerres de la Révolution eurent leur contre-coup dans le Labourd. Tandis que, en Avril 1793, Moncey résistait non sans peine en Basse-Navarre à la poussée des Espagnols, les troupes françaises, qui couvraient le pays du côté de Sare, furent contraintes de se replier derrière la Nivelle, abandonnant à l'ennemi tout le territoire situé au sud de cette rivière y com pris Hendaye. Mais les Espagnols ne surent pas profiter de ces avantages et ils laissèrent le temps aux représentants du peuple, Pinet et Cavaignac d'organiser la résistance. Ces conventionnels eurent recours aux mesures les plus violentes et les plus radicales et, moins d'un an après, ils avaient en main une armée capable de reprendre l'offensive.

Le 24 juillet 1794 dix mille hommes pénétrèrent dans la vallée du Baztan, tandis que 7000 hommes s'emparaient des montagnes de Véra. Le 1er août Irun et Fontarabie se rendaient et Saint-Sébastien était pris le 4, ce qui permettait à l'armée de s'établir solidement en Espagne et d'occuper tout le Nord du Guipuzcoa et de la Biscaye.

Aussi, lorsque les opérations reprirent l'année suivante, à la faveur de ces positions, elle parvint à séparer les deux corps ennemis qui couvraient la Navarre. Elle rejeta l'un sur Pampelune, l'autre sur Pancorbo au delà de l'Ebre. La paix de Bâle mit fin aux opérations. Dans le cours des mois d'Août et de Septembre l'armée regagna la France et traversa le Labourd pour se rendre en Vendée et en Italie.

Pendant cette campagne les représentants du peuple commirent un acte inqualifiable. Irrités de l'échec du début de la campagne, ils accusèrent les Basques d'intelligence avec les Espagnols et, par mesure de représailles, ils ordonnèrent

la déportation en masse des habitants de Sare, Ascain, Biriatou, Itxassou, Espelette, Souraïde, Cambo, Larressore, Macaye, Mendionde et Louhossoa.

Tous ces malheureux, sans distinction d'âge et de sexe,furent arrachés à leurs demeures, entassés dans des chariots et internés dans les Landes et le Gers, à 20 lieues au moins de la frontière. Parqués dans des locaux malsains, mal et insuffisamment nourris, dénués de tout, ils périrent en grand nombre de faim et de misère. C'est seulement le 30 septembre 1794 que les survivants furent autorisés à revenir dans leurs foyers.

*
* *

Après une période de paix de 15 ans, le Labourd vit de nouveau des passages de troupes et des préparatifs de guerre. En 1808, Napoléon se rendit à Bayonne pour y recevoir l'abdication de Charles IV, roi d'Espagne, en faveur de son fils Ferdinand et la cession à son bénéfice des droits de ce dernier sur la couronne. Pendant son séjour, il visita la province à plusieurs reprises, notamment Hendaye, Saint-Jean-de-Luz et Biarritz.

Quelques mois plus tard commença la guerre d'Espagne, pendant laquelle, de 1808 à 1814, six cent mille hommes de troupes traversèrent le Labourd. Puis vinrent les jours malheureux et l'invasion. Lorsqu'après la bataille de Vitoria (1813) notre armée fut obligée de se replier sur la frontière, le général Villatte s'établit sur les hauteurs qui séparent la vallée de la Bidassoa de celle de la Nivelle, tandis que le maréchal Soult faisait, avec les autres divisions, une tentative pour débloquer Pampelune. Cette opération n'ayant pas réussi, pas plus qu'une diversion pour secourir Saint-Sébastien, où le général Rey se trouvait dans une situation critique, le maréchal Soult, n'eut d'autre but que de protéger le territoire contre l'invasion.

Il établit son quartier général à Saint-Jean-de-Luz et échelonna les divisions Reille, Villatte et d'Erlon de la mer aux montagnes, où elles se tenaient en contact avec les divisions Harispe et Foy qui, après Sauroren, s'étaient repliées sur Ossès et Saint-Jean-Pied-de-Port. Wellington attendit, pour attaquer, les capitulations de Saint-Sébastien et de Pampelune, qui eurent lieu les 8 septembre et 31 Octobre. Après une série de combats sur tout le front, les troupes françaises furent obligées de reculer devant les forces alliées bien supérieures en nombre et s'établirent en partie sur les hauteurs couvrant Bayonne,

à Arbonne, Arcangues et Bassussarry, en partie sur celles de Villefranque et d'Orlopo, où elles se maintenaient en contact avec les troupes de la Basse-Navarre.

Après avoir donné un mois de repos à ses troupes, Wellington, qui avait établi son quartier général à Saint-Jean-de-Luz, attaqua de nouveau, le 9 décembre, l'armée française. A la faveur du brouillard, il réussit à traverser la Nive et le 12 il livra sur les hauteurs de Saint-Pierre-d'Irube et de Mouguerre une sanglante bataille qui contraignit une partie de l'armée de Soult à se replier sur la Bidouze, tandis que l'autre partie passait sur la rive droite de l'Adour, laissant tout le pays, sauf Bayonne qui était investi, au pouvoir de l'ennemi.

La chute de Napoléon mit fin quelques mois plus tard à l'occupation du Labourd. Depuis cette époque sa paix n'a plus été troublée et les quelques redoutes dont on aperçoit encore les traces sur certaines hauteurs, sont les seuls vestiges d'une lutte dont Napoléon a pu dire dans le mémorial de Sainte-Hélène : « La campagne du maréchal Soult est très belle ». Un monument que le Souvenir Français a fait élever sur les hauteurs de Mouguerre, à l'occasion du centenaire de la bataille de Saint-Pierre, rappelle une époque malheureuse, mais à jamais glorieuse, pour les armées françaises.

CHAPITRE III

—

Organisation sociale, politique, administrative, ecclésiastique et judiciaire

LA SOULE. — LA BASSE-NAVARRE. — LE LABOURD.

§ 1. — LA SOULE

La Soule était, comme les deux autres provinces basques, un pays de franc-alleu naturel et d'origine: les concessions, comme les personnes, étaient libres. La majorité des Souletins était une population d'agriculteurs ; mais la terre était très inégalement répartie et, dès la fin du Xe siècle, on trouvait déjà des propriétaires de vastes domaines et, à côté. des terres très morcelées et libres de tout vasselage. Aussi y avait-il des différences de classes similaires de celles de la Basse-Navarre et du Béarn avec cette différence que les seigneurs de Soule pouvaient être assimilés à des « cavers » et à des « domengers » plutôt qu'à des seigneurs féodaux.

Le caver correspondait au chevalier et le domenger à l'écuyer. Le premier servait à cheval, le second à pied. Avec le temps il se forma même une sélection parmi les chevaliers. Les plus puissants formèrent une classe à part et prirent le nom de « Potestat » ; ils eurent le pas sur les autres et une situation prédominante dans certaines parties de l'administration de la province. Ce titre, du reste, pas plus que leurs fonctions, ne leur conférait aucun privilège ; tous jouissaient des mêmes prérogatives. Les potestats étaient au nombre de dix ; leur titre était héréditaire.

La maison noble du seigneur s'appelait « Domecq ». Lorsqu'il y en avait plusieurs dans le même endroit, ce nom était réservé à la maison la plus importante et, dans ce cas, les autres portaient le nom de « Salle ».

*
* *

La base de l'administration était la paroisse dont les habitants formaient, au point de vue civil, une communauté. Dans chaque paroisse un chef de maison remplissait les fonctions de surveillant et répondait des faits et gestes des habitants. Cette charge était héréditaire : elle s'appelait : « fermance-vesalière ».

Un certain nombre de paroisses formaient une seconde division administrative, la « dégairie » ou « vic ». Un chef appelé « dégan », magistrat électif, présidait l'assemblée générale de la dégairie où étaient discutées les questions intéressant les paroisses.

Enfin un certain nombre de dégairies formaient une troisième division administrative la « messagerie », à la tête de laquelle était un autre magistrat, le « messager » qui avait diverses attributions.

Les messageries étaient au nombre de trois :la Haute-Soule, la Basse-Soule, et les Arbeilles.

La Haute-Soule comprenait 25 paroisses qui constituaient deux dégairies ou vics (le val dextre et le val senestre) et s'étendait de la frontière méridionale, formée par la ligne de faîte des montagnes, jusque vers Licq-Atherey.

La Basse-Soule se divisait en trois dégairies, Aroue, Laruns et Domezain, formées par 25 paroisses comprises entre Mauléon inclus et les limites nord de la province.

Les Arbeilles, situées entre les deux précédentes, se divisaient en deux dégairies : la grande Arbeille et la petite Arbeille, comprenant ensemble 15 paroisses.

Ne faisaient partie d'aucun de ces groupements les bourgs royaux de Mauléon, Barcus, Tardets, Haux, Sainte-Engrâce et Larrau qui étaient administrés par des jurats et avaient une organisation à part.

Primitivement, en haut de cette hiérarchie, il y avait le vicomte. Sous l'occupation anglaise il fut remplacé par un capitaine-châtelain nommé par le roi.

Le château de Mauléon fut pendant longtemps la résidence de ces divers personnages qui représentaient le pouvoir central. En fait, ce n'étaient que des agents de contrôle, car la Soule

était un pays d'Etats et le souverain pouvoir résidait dans les Etats.

*
* *

Les Etats, dont les origines ne sont pas connues, étaient une assemblée chargée de veiller sur les affaires publiques et les intérêts communs à tout le pays. On appelait cette assemblée « la cour d'ordre ». C'est le gouverneur qui décidait quand il y avait lieu de la réunir et la convocation en était faite par les messagers et les dégans. Elle se composait de 3 corps : le clergé, la noblesse, et le tiers-état. Le clergé était représenté par l'évêque d'Oloron, l'abbé de Sainte-Engrâce, le commandeur d'Ordiarp et le prieur de Pagolle. Le corps de la noblesse était composé des dix potestats et de 46 gentilshommes. Quant au tiers-état il comprenait tous les Souletins. Un syndic représentait les deux premiers corps et un autre le troisième.

Le clergé et la noblesse se réunissaient ensemble et arrêtaient leur vote qui était transmis aux dégans et aux fermances-vesalières ainsi qu'aux jurats des bourgs royaux. Ce vote était soumis à l'assemblée générale des dégairies et des bourgs qui se prononçaient et la volonté du peuple ainsi connue était portée par les dégans et les jurats des bourgs royaux à la connaissance d'une nouvelle assemblée qui se réunit longtemps au bois de Libarrenx et plus tard à Mauléon et qui décidait.

En 1730 cette organisation fut modifiée. Le tiers nomma trois députés avec pleins pouvoirs et les trois ordres prirent leurs décisions en commun. Du reste, à cette époque, les Etats avaient perdu une partie de leur indépendance et ne délibéraient plus que sous le bon plaisir du roi ; le plus souvent leurs décisions restaient sans effet.

*
* *

La Soule, comme division ecclésiastique, faisait partie de l'évêché d'Oloron. L'évêque y était représenté par le curé de Mauléon qui avait rang de vicaire-général. L'évêque d'Oloron vint lui-même habiter Mauléon pendant une trentaine d'années, à l'époque où Jeanne d'Albret rendit le protestantisme obligatoire dans ses états.

Les établissements religieux étaient nombreux ; les principaux étaient l'abbaye de Sainte-Engrâce, les commanderies d'Ordiarp et de l'Hôpital-Saint-Blaise, les prieurés de Larrau, Tardets, Pagolle, Ainharp, Roquiague, Osserain qui servaient

en même temps d'hôtelleries pour les pèlerins. Tous ces établissements remontaient aux XIe et XIIe siècles.

* * *

Les fonctions judiciaires au premier degré étaient remplies par les fermances-vesalières, les jurats et les dégans dont les attributions étaient limitées. Mais cette règle n'était pas absolue et, à côté de cette organisation, il y avait des justices particulières. C'était le cas pour le bailliage de Barcus, celui de Mauléon, le bourg de Larrau, la baronnie de Montory, et la seigneurie de Troisvilles.



Eglise souletine

Au-dessus de ces juridictions siégeait la cour de Licharre qui avait son origine, comme en Béarn, dans la cour du vicomte, à une époque qu'on ne peut préciser. Présidée par le châtelain de Mauléon, elle de composait d'un lieutenant de robe longue, assisté des dix potestats qui siégeaient à Licharre, localité voisine de Mauléon et englobée aujourd'hui dans la même commune. Après l'annexion du Béarn à la France et la réorganisation des diverses justices, les appels de la cour de Licharre se

portèrent au Parlement de Pau et cet état de choses dura jusqu'à la Révolution.

La cour de Licharre traversa au XVIIe siècle une période de difficultés, à la suite d'événements qui valent la peine d'être rapportés tant au point de vue de l'histoire de ce corps que de la personnalité qui la motiva. Cette dernière était M. de Troisvilles (dont on fit par corruption Tréville) et qui est surtout connu du public par le roman d'Alexandre Dumas « Les Trois Mousquetaires ».

M. de Troisvilles était le fils de Jean de Peyrer, un riche marchand d'Oloron, qui avait acheté, en 1607, la seigneurie de Troisvilles, dont il prit le nom. Cette seigneurie était située dans la plaine, au nord de Tardets.

Comme beaucoup de cadets de Gascogne, Troisvilles alla chercher fortune à Paris. Il y fit une carrière des plus rapides et des plus brillantes ; en 1634 il était capitaine-lieutenant des mousquetaires et jouissait de la confiance du roi Louis XIII. Compromis vers cette époque, dans un complot contre le cardinal de Richelieu, il fut démis de sa charge ; mais, comme le roi tenait beaucoup à lui, il lui confia, comme compensation, le gouvernement du pays de Foix.

Après la mort de Richelieu, il rentra en grâce et bien qu'il ne pût obtenir la réintégration dans ses anciennes fonctions, il n'en obtint pas moins de la reine-mère de nombreux privilèges. C'est ainsi qu'il fut nommé successivement gouverneur du Tursan, Marsan, Gabardan, gentilhomme de la chambre, conseiller d'Etat et maréchal des camps et armées du roi. Enfin, par lettres-patentes de l'année 1643, la seigneurie de Troisvilles était érigée en comté avec juridiction et justice haute, moyenne et basse sur cinq paroisses.

Une partie du pays de Soule passait sous la juridiction du nouveau comte. C'était un fait d'autant plus dangereux que, quelques années auparavant, il avait acheté les domaines royaux mis en vente par Louis XIII. La cour de Licharre, dont le ressort se trouvait ainsi sensiblement diminué, s'émut de cet état de choses et il se forma un parti d'opposition bien accusé.

Aussi lorsque Troisvilles voulut prendre possession de cette cour, du château de Mauléon et des justices subalternes qui lui étaient dévolues, il se heurta aux officiers, magistrats et au gouverneur du pays de Soule, Armand de Belsunce, qui s'opposèrent avec la dernière énergie à l'exécution de lettres qui ten-

daient à soustraire 14 paroisses à la juridiction de la cour de Licharre.

Ce n'était là que le commencement d'une lutte qui dura une vingtaine d'années. Après des arrêts contradictoires, des enquêtes succédant aux enquêtes et des formalités sur formalités, une transaction intervint. Le pays racheta les domaines primitivement achetés par Troisvilles et, quant aux justices, un arrêt du conseil du roi, en date du 29 novembre 1663, remit un certain nombre de localités dans le ressort de la cour de Licharre, tout en maintenant le plus grand nombre sous la juridiction de Troisvilles. Enfin, en 1671 le roi racheta lui-même le domaine royal de Soule à M. de Troisvilles, qui acquit la même année la baronnie de Tardets, comprenant 8 villages ayant fait partie du domaine de la maison de Luxe, puis de celle des Montmorency.

Pendant cette période troublée le château de Mauléon avait été le centre de la résistance. Sur l'ordre de Louis XIII il fut démoli en 1642, mais il fut reconstruit peu de temps après. Grâce à ces mesures et à la promesse de Troisvilles de respecter les coutumes de la Soule, le calme revint dans le pays. Troisvilles y passa les dernières années de sa vie. Il fit bâtir de 1660 à 1663, d'après les plans de Mansard, le joli château d'Elissabia qu'on voit encore aujourd'hui à côté de la route de Mauléon à Tardets. Il y mourut en 1672, à l'âge de 73 ans et fut enseveli dans l'église paroissiale du village. Il eut deux fils dont l'un entra dans les ordres et l'autre mourut sans postérité. Le château après avoir été la propriété du comte de Montréal-Troisvilles, arrière petit-neveu du capitaine des mousquetaires, appartient aujourd'hui à M. d'Andurain.

*
* *

Au point de vue fiscal, la Soule, terre de franc-alleu, était exempte de taille et d'impôts. Cependant après son annexion à la couronne de France, elle dut participer aux dépenses énormes qui marquèrent les règnes de Louis XV et de Louis XVI. Le pouvoir central ne se contenta plus de dons gratuits que votaient les Etats à certaines occasions. Une armée d'agents du fisc s'ingénia à procurer au trésor de nouvelles ressources par des mesures tous les jours plus vexatoires, malgré les protestations incessantes des Etats qui invoquaient en vain les privilèges reconnus par les rois précédents.

§ 2. — La Basse-Navarre

Bien que de tout temps la Navarre ait été soumise au régime monarchique, bien qu'elle ait eu des différences de classes très marquées et des privilèges pour une partie de ses habitants, le régime féodal n'y a jamais existé, du moins tel qu'on l'entend par cette dénomination. Il y eut cependant une dépendance assez accusée entre les individus dans la hiérarchie sociale et en cela la Navarre présente des différences sensibles avec la Soule et le Labourd.



Paysage basque

Comme dans ces deux provinces, une des prérogatives des habitants était la franchise des terres; elles étaient toutes libres d'origine et franches de toute servitude. Cette allodialité a toujours été respectée, même après l'annexion de la Basse-Navarre à la France.

Comme on le voit, la possession du sol était la base de l'orga-

nisation sociale. Du reste, il n'appartenait pas exclusivement aux individus, mais aussi aux paroisses. Quant au domaine royal, il était de peu d'importance et le roi recevait peu de redevances. D'après l'intendant Lebret, le total de ses revenus, au commencement du XVIII[e] siècle, ne dépassait pas 6.000 livres, provenant des droits de péage à Saint-Jean-Pied-de-Port, Hélette, Saint-Michel, Saint-Palais, Garris, Masparraute et Uhart, des droits sur les vins, du vingtième des amendes et du contrôle des exploits des officiers publics.

Si les terres étaient libres, il n'en était pas de même des personnes, parmi lesquelles on distinguait des classes bien définies formant les deux grandes divisions des « nobles » et des « non nobles ». Les prérogatives de la noblesse n'étaient pas attachées aux personnes, mais à la terre. Il y avait des biens nobles et des bien non nobles et tout possesseur de terre noble jouissait de toutes les prérogatives de la noblesse. En outre lorsqu'une famille possédait, pendant un siècle sans interruption, une même maison noble, elle était réputée noble « de race et d'extraction ». Cette condition et les différences d'importance des biens fonciers créèrent des différences entre les nobles eux-mêmes.

Il y avait les « chevaliers » (les caballeros), propriétaires assez riches pour pouvoir entretenir un cheval et un suivant, puis les « infanzones » qui servaient dans l'infanterie. Enfin, venaient les écuyers nobles sans fortune, qui vivaient le plus souvent à la solde d'un chevalier et qui faisaient partie de sa maison.

Au-dessus de ces titres, il y avait celui de « ricombre » dignité conférée par le roi et fort recherchée parce qu'une foule d'honneurs et de privilèges en découlaient. Le roi leur donnait le titre de « cousin ». Les ricombres existaient aussi en Aragon et en Castille ; cette institution fit place au XVI[e] siècle à celle des « grands d'Espagne ».

Au cours de leurs nombreuses guerres pendant le moyen âge, les rois de Navarre ennoblirent un grand nombre de terres pour récompenser leurs propriétaires de leurs services. C'est ainsi qu'en Septembre 1350, Charles le Mauvais accorda un brevet de ricombrie à Arnaud-Raymond de Gramont et lui céda la Bastide-Clairence en échange de l'engagement d'entretenir six chevaliers.

Des faits analogues furent fréquents et on peut citer des villages et même des vallées entières dont tous les habitants

furent ennoblis à la fois. On ne saurait donc être surpris qu'au moment du démembrement de la Navarre, un sixième de la population fut composé de nobles. C'est ce qui explique aussi que lorsqu'on parcourt ce pays, surtout la partie espagnole qui a échappé aux mutilations de la révolution, on trouve un si grand nombre d'anciennes maisons portant encore des armoiries.

Au-dessous des nobles venaient les « francs », classe intermédiaire, qui payait le tribut tout en jouissant de certains privilèges, puis les « vilains », qui formaient le peuple et qui ne jouissaient d'aucune prérogative et enfin les « esclaves ». Ces derniers étaient nombreux au moyen âge : c'étaient des prisonniers de guerre, le plus souvent des Maures ; mais l'esclavage alla en s'affaiblissant, disparut d'une manière insensible et, vers la fin du XVe siècle, on n'en trouvait plus de trace.

*
* *

La forme du gouvernement fut de tout temps la royauté, mais une royauté élective et qui était loin d'être absolue. Le roi était nommé par les Etats au cours d'un cérémonial qui avait lieu dans la cathédrale de Pampelune en présence de tout le peuple. Il prenait, le premier, certains engagements très précis, notamment celui d'observer la constitution et de maintenir les privilèges dont jouissaient ses sujets. Ceux-ci, à leur tour lui juraient obéissance et fidélité.

Après 1512 cette cérémonie du couronnement n'eut plus lieu, mais les engagements réciproques entre le souverain et les Etats n'en furent pas moins pris. En 1522, ce fut à Saint-Palais pour Henri d'Albret, en 1548 à Pau pour Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, en 1620 pour Louis XIII. En 1660, LouisXIV étant à Saint-Jean-de-Luz pour son mariage, confirma les privilèges de la Navarre à une délégation des députés des trois ordres. Louis XV à sa majorité fit de même et Louis XVI fut le dernier qui ait prêté serment. Ainsi, bien avant les grandes puissances, la Navarre avait des rois constitutionnels.

Les Etats se composaient de députés de la noblesse, du clergé et du tiers-état. Après la séparation de 1512, le clergé fut représenté par l'évêque de Bayonne, celui de Dax et les prieurs des 4 établissements religieux les plus importants. La noblesse comprenait les possesseurs de terres nobles, le tiers 26 députés

de villes ou de communes. Les Etats s'occupaient de toutes les questions administratives et financières : ils votaient les lois, les impôts, etc.... en s'inspirant toujours de la coutume. Dans l'intervalle des sessions, un syndic, nommé par eux, avait la charge de veiller à l'exécution des décisions et au maintien des privilèges.

A l'origine, il n'y avait pas de bâtiment prévu pour la réunion des Etats ; ils se réunissaient le plus souvent dans une église, quelquefois à Irissarry, d'autres fois dans un champ situé entre Uhart et Mongelos. Lorsque le traité des Pyrénées eut rendu définitivement à la France Saint-Jean-Pied-de-Port,



La Maison des Etats de Navarre à St-Jean-Pied-de-Port

cette ville fut désignée pour la tenue des Etats et on voit encore, dans la rue d'Espagne, une antique maison où ils siégèrent.

Si, en dehors des sessions ordinaires une affaire urgente et imprévue se présentait, l'assemblée pouvait être convoquée sur l'avis du syndic. Ces réunions appelées « juntes générales » étaient toujours très courtes et on ne pouvait y délibérer que sur l'objet de la convocation. Enfin, en outre de ces assemblées,

il pouvait y en avoir d'autres au chef-lieu de chaque district: on les appelait « cours générales ».

*
* *

Avant 1512 la Navarre était divisée, au point de vue administratif, en « 6 mérindades », dont la Basse-Navarre constituait la sixième. Elle était désignée sous le nom de « Ultrapuertos », de l'autre côté des cols et conserva, après 1512, la même organisation qu'auparavant.

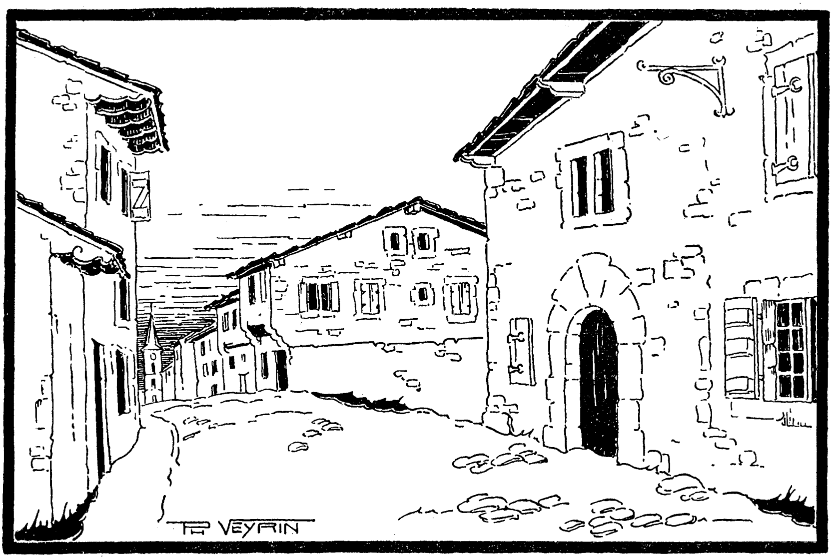
Elle était partagée en 4 districts: 1° la Châtellenie de Saint-Jean-Pied-de-Port, comprenant le pays de Cize, Baïgorry, Ossès et Iholdy, chef-lieu, Saint-Jean-Pied-de-Port ; 2° l'Arberoue, chef-lieu Saint-Martin ; 3° le pays de Mixe, villes principales Garris et Saint-Palais ; 4° le pays d'Ostabarret, chef-lieu Ostabat. Ces 4 districts comprenaient une centaine de paroisses. Un magistrat appelé « Mérin » avait la charge de la mérindad avec les attributions militaires, administratives et judiciaires.

La Navarre française conserva le droit de battre monnaie. Antérieurement à la conquête, les rois avaient deux hôtels de monnaies : un à Pampelune et un à Saint-Palais. Après 1512, ils continuèrent à fabriquer de la monnaie à Saint-Palais, où les ateliers fonctionnaient encore en 1681. Il est probable qu'ils furent supprimés parce qu'ils faisaient double emploi avec ceux de Pau. Les presses furent envoyées à Bayonne. Les archives de cette ville font mention d'un changement de local de l'hôtel des Monnaies pour cause d'agrandissement au commencement du XVIIIe siècle, ce qui concorde avec un rapport de l'Intendant Le Bret, de 1700, dans lequel il est dit au sujet de la Monnaie de Saint-Palais: « Le Roi ayant fait fermer cette Monnaie de « Saint-Palais, les presses ont été portées dans la Monnaie de « Bayonne et les officiers, selon toute apparence, sont morts « de faim. »

*
* *

Antérieurement à 1512, de même qu'après cette date, le clergé dépendait de l'Evêque de Bayonne et de celui de Dax, tandis que celui de la Haute-Navarre relevait de l'évêque de

Pampelune. Cette organisation remontait à la création de l'évêché de Dax; les pays de Mixe et d'Ostabarret, qui lui furent dévolus, appartenaient aux ducs d'Aquitaine, tandis que, lorsque l'évêché de Bayonne fut créé, les pays de Cize, de Baïgorry, d'Irissarry et d'Arberoue (ainsi que le Labourd) dépendaient du royaume de Navarre. Les conditions politiques de ces diverses régions changèrent par la suite sans que leur organisation ecclésiastique fût en rien modifiée.



La maison des évêques et la prison de St-Jean-Pied-de-Port

Du reste les évêques, sauf de très rares exceptions, vivaient en parfaite harmonie avec les rois qui faisaient preuve généralement d'une grande générosité à leur égard. Comme ils ne résidaient pas dans la province, ils y avaient un archidiacre ou vicaire général chargé de les y représenter. Après les événements de 1512 cette organisation fut maintenue et il en fut de même après la réunion de la Basse-Navarre au royaume de France.

Il y eut cependant une période de 39 années pendant laquelle Saint-Jean-Pied-de-Port devint le siège d'un évêché: ce fut à l'occasion du grand schisme d'Occident en 1378. L'évêque de

Bayonne Nicolas se déclara pour l'obédience du Pape d'Avignon et alla se fixer avec quatre chanoines à Saint-Jean-Pied-de-Port, tandis que Pierre d'Oraich était nommé évêque de Bayonne et restait fidèle à l'obédience de Rome.

Depuis cette époque les évêques se succédèrent dans les deux chapitres et, à Saint-Jean-Pied-de-Port, à Nicolas succéda Garcia d'Euguy, confesseur de Charles-le-Mauvais, qui eut lui-même pour successeur Arnaud de Laborde. Ce dernier fut envoyé au Concile de Constance par le roi de Navarre. Cette assemblée décida que les deux évêques administreraient simultanément le diocèse jusqu'au décès de l'un d'eux, époque où le survivant deviendrait l'unique évêque.

Pierre de Mauloc, évêque de Bayonne, étant mort en 1417, Guillaume Arnaud de Laborde, avec l'assentiment du roi d'Angleterre, prit la direction unique du diocèse de Bayonne, où il revint avec ses quatre chanoines. On voit encore à Saint-Jean-Pied-de-Port, dans la rue de la Citadelle, l'emplacement de l'ancien évêché, actuellement occupé par une maison plus moderne.

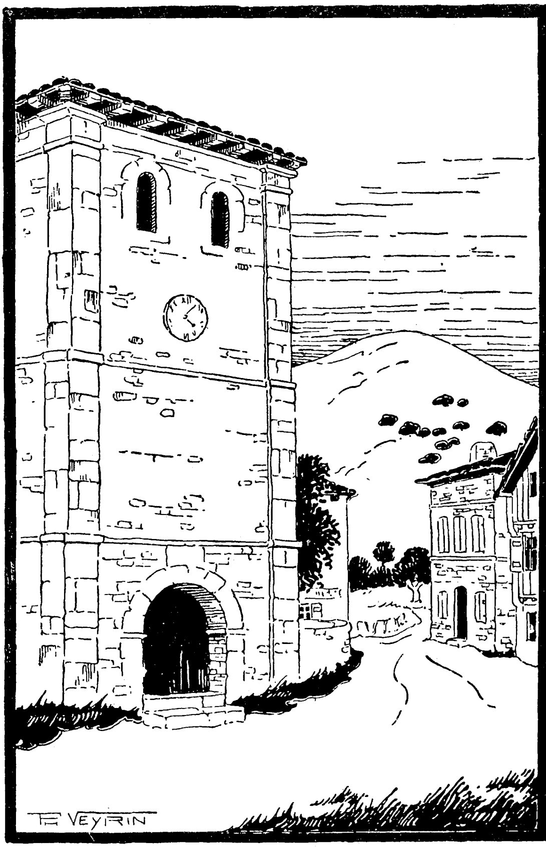
Il n'y avait pas en Basse-Navarre de monastères ni d'hommes ni de femmes, mais il y avait un certain nombre de prieurés-hôpitaux et de maladreries. Il en sera question plus loin.

*
* *

Lorsque la mérindad d'Ultra-Puertos faisait partie du royaume de Navarre on y distinguait trois juridictions. Les causes des vilains étaient jugées en premier ressort par un alcade mineur et en dernier ressort par un alcade majeur. Pour les nobles, il y avait la cour du roi composée d'un « alcade » et de ricombres. Le terme d'alcade s'appliquait en Espagne à divers emplois. En Navarre l'alcade avait des fonctions judiciaires et cette dénomination persista dans la Navarre française. Il ne faut pas confondre l'alcade avec l'alcalde qui était chargé de garder et de défendre une place ou un château.

Quand Henri d'Albret eut renoncé à recouvrer la partie de son royaume usurpée par Ferdinand-le-Catholique, il se consacra à l'administration des états qui lui restaient et il apporta de sérieuses modifications à l'organisation administrative et judiciaire de la Basse-Navarre. La justice en premier ressort fut rendue par des juges portant le nom d'alcades ou de jurats et qui devaient tenir cour toutes les semaines à jour et heure fixes. Ces juges remplacèrent l'alcade majeur et l'alcade mineur.

Au-dessus de cette juridiction était la « cour des chancelleries » dont le siège était à Saint-Palais et qui fut composée d'un vice-chancelier, de six conseillers, d'un avocat-général et d'un procureur général. Tous ces magistrats étaient nommés par le roi et portaient la robe rouge.



L'église d'Ascain (1610)

Cette juridiction comportait certaines exceptions, car si le roi se réservait toujours la haute justice, il y avait des seigneurs et des villes qui avaient obtenu depuis longtemps et conservé la basse justice. C'était le cas en particulier de la maison de

Gramont qui avait même droit de haute justice dans la seigneurie de Bidache.

Moins d'un siècle après qu'Henri d'Albret eut réorganisé la justice, Louis XIII promulgua, en 1620, un édit unissant la cour de chancellerie au Parlement qu'il venait de créer à Pau. Les Navarrais protestèrent, mais en vain ; la seule compensation qu'ils purent obtenir fut que le Parlement porterait le nom de « Parlement de Navarre » et que Saint-Palais deviendrait le siège de la Sénéchaussée. A partir de cette époque la justice fut donc organisée de la manière suivante :

A Saint-Palais était le siège d'un Sénéchal de robe courte, composé d'un lieutenant-général, de deux conseillers assesseurs, d'un avocat, d'un procureur du roi et de six procureurs postulants. Les justices inférieures étaient : 1° celle du pays de Cize administrée par un alcade résidant à Saint-Jean-Pied-de-Port pour le civil et les jurats de la ville pour le criminel ; 2° celle du pays de Mixe administrée par un juge ; 3° celle de l'Ostabaret confiée à un juge de robe longue ; 4° celle de l'Arberoue rendue par un gradué. Enfin les jurats de Saint-Jean-Pied-de-Port, de Saint-Palais, de Garris et de la Bastide-Clairence rendaient la justice ordinaire à la condition d'être au nombre de six dans chaque ville.

L'exécution des jugements ainsi que la police étaient donnés aux chefs de chaque district, aux merins de Saint-Jean-Pied-de-Port et de l'Arberoue et aux châtelains de Saint-Palais et de Garris. Au-dessus de ces magistrats le Vice-Sénéchal de Navarre remplissait les fonctions de prévôt de la maréchaussée. Cette organisation ne subit guère de modifications sous l'ancien régime.

§ 3. — Le Labourd

Le Labourd est une des régions dont la situation juridique est la mieux connue, grâce à une enquête faite en 1311 sur l'ordre du roi d'Angleterre, dans le but de savoir exactement quels étaient ses droits sur le pays.

Le Labourd était un pays franc, soustrait au régime féodal. Les terres et les hommes étaient libres et exempts de toute sujétion. La noblesse, qui possédait à peine le vingtième du territoire, ne jouissait d'aucun privilège (1). Elle n'avait que

(1) Au moment de la réunion du Labourd à la France, on comptait vingt familles nobles dont onze d'ennoblissement récent.

quelques droits honorifiques tels que la première place à l'église et le droit de présenter le curé. Il faut faire une exception pour les paroisses d'Espelette, de Macaye et de Saint-Jean-de-Luz.

La première formait une baronnie qui exista jusqu'à 1615. A cette époque la famille s'éteignit et la dernière baronne d'Espelette, Juliana, laissa tous ses biens aux habitants.

La commune de Macaye formait une vicomté qui appartenait à la famille de Belsunce et passa ensuite dans celle des Haraneder. En 1684 le vicomte renonça à tous ses droits moyennant une rente annuelle de 600 livres, que les habitants lui servirent jusqu'à la Révolution.

Quant à la baronnie de Saint-Jean-de-Luz, elle avait été rachetée par les habitants, dans les circonstances qui seront relatées plus loin.

La féodalité cessa donc de bonne heure dans le Labourd. Les terres étaient très morcelées et les petits propriétaires étaient de beaucoup les plus nombreux. Ils jouissaient de plusieurs privilèges qui furent reconnus à maintes reprises : par l'enquête de 1311, par le règlement approuvé par Henri IV roi d'Angleterre en 1413, par la coutume du Labourd rédigée en 1514 et homologuée par le Parlement de Bordeaux. Les Labourdins étaient très jaloux de leurs privilèges et ils les défendaient avec la dernière énergie. Ils eurent surtout à le faire après la création des intendants. Ces fonctionnaires royaux émirent la prétention de taxer les habitants pour les droits séculaires d'usage, de pacage et de libre parcours. Ceux-ci protestèrent et, après bien des formalités et des enquêtes, une transaction intervint le 26 août 1641 ; en vertu de cet arrangement les Labourdins étaient maintenus dans leurs droits séculaires, moyennant le paiement d'une somme de 8400 livres.

Tous les habitants bénéficiaient de ces privilèges ; car, contrairement à ce qui existait dans la Basse-Navarre et dans la Soule, il n'y avait aucune différence de classes. Tous avaient droit de chasse, de pêche, étaient exempts de la taille, de la corvée et de la gabelle ; en revanche ils devaient l'entretien des routes et le service militaire. La plupart étaient des agriculteurs, sauf cependant ceux de la côte.

*
* *

La base de l'administration était la paroisse. Chaque paroisse avait une assemblée communale (capitalia) composée des chefs

de familles, hommes ou femmes ; ces dernières étaient représentées aux séances par leur mari, leur fils ou leur gendre Dans ces assemblées qui se tenaient en plein air le dimanche à l'issue de la messe, on nommait chaque année un nombre de jurats qui variait avec la population: l'un d'eux appelé « abbé » ou « maire-abbé » avait les attributions de nos maires actuels.

Pour traiter les affaires du pays, les maires se réunissaient à Ustaritz, capitale de la province, en une assemblée appelée « le Bilçar » ; mais ils ne prenaient pas eux-mêmes les décisions. Dans une première assemblée, les questions étaient posées, puis les abbés revenaient dans leurs communes et, dans la capitalia qui avait lieu le dimanche suivant, on arrêtait la réponse à faire. Les maires se réunissaient de nouveau à Ustaritz et les votes étaient émis suivant les décisions des communes.

Le Bilçar réglait aussi le budget de la province. Si cette dernière était autorisée à pourvoir à son administration, c'était en échange d'une contribution annuelle à verser au pouvoir central. Cette contribution, malgré les protestations des paroisses, allait toujours en augmentant. De 253 livres 10 sols qu'elle était en 1542, elle atteignit 70.000 livres en 1784, sans compter le budget spécial de la province. Le règlement de sommes aussi élevées ne se faisait pas sans difficultés et le pays était souvent en retard pour payer. En 1784 l'arriéré était de 140.000 livres et portait sur les 12 dernières années.

L'agent d'exécution du Bilçar était le Syndic, qui le représentait dans l'intervalle des réunions. Il avait surtout la charge de veiller au maintien de l'autonomie du Labourd et de la défendre contre les prétentions des fonctionnaires royaux. Primitivement, le syndic prenait l'initiative de convoquer les délégués, mais, à la suite d'une ordonnance du 3 juin 1660, il ne put les convoquer qu'avec l'autorisation du bailli ou de son lieutenant.

Le syndic était aussi le trésorier de la province: il percevait des paroisses les contributions votées par l'assemblée et il versait entre les mains des receveurs généraux les sommes forfaitaires convenues. La charge de Syndic a toujours été gratuite, mais ce n'était pas une sinécure. Continuellement harcelé par les agents du trésor toujours pressés de recevoir les versements, percevant ces derniers avec les plus grandes difficultés, il était souvent dans l'obligation de faire des avances importantes.

Quand il ne pouvait pas donner satisfaction aux agents du fisc, il s'exposait à des mesures coercitives. On envoyait chez

lui des soldats qui s'installaient dans sa maison et faisaient mille vexations à lui et aux siens jusqu'à ce qu'il eût payé. Le Bilçar a eu souvent à examiner des plaintes des syndics demandant à être indemnisés des dégâts commis chez eux par des garnisaires. Et cependant on trouvait toujours des personnes, généralement des notaires ou des propriétaires, disposées à remplir ces délicates fonctions.

*
* *

Le soin de faire respecter l'autorité royale appartenait au bailli dont la cour résidait à Ustaritz. Créés au commencement du XIIIe siècle, les baillis eurent au début des fonctions de simple police ; mais elles furent très étendues par la suite et ils eurent des attributions militaires, administratives et judiciaires. Aussi, pour se faire aider dans leur travail, les baillis prirent des lieutenants qu'ils choisirent eux-mêmes au début. Mais avec le temps, le caractère de ces lieutenants changea et l'ordonnance de Blois de 1498 en fit de véritables fonctionnaires royaux choisis par le Parlement; on exigea qu'ils fussent gradués ou licenciés en droit.

A partir de cette époque, les baillis ne conservèrent plus que des fonctions militaires, laissant aux lieutenants les fonctions administratives et judiciaires.

Il ne faut pas conclure de cet exposé que tout allât pour le mieux dans le Labourd. Au contraire, les rivalités donnaient lieu à des différends qui, étant donné le caractère violent des habitants, prenaient souvent de grandes proportions. Voici la relation d'un de ces incidents qui souleva le pays tout entier.

En 1656 le syndic était Martin de Chourio, notaire à Ascain, qui, bien qu'en exercice depuis deux ans, n'avait pas encore rendu ses comptes. M. d'Arcangues, procureur du roi, réunit le Bilçar et lui fit nommer un autre syndic, M. Durruty. Chourio protesta, disant que le syndic seul avait qualité pour réunir le Bilçar ; il réunit une nouvelle assemblée qui, au milieu d'un grand tumulte, cassa l'élection de Durruty. M. d'Arcangues fit emprisonner les membres les plus exaltés, mais Chourio envoya à Ustaritz des hommes à lui qui forcèrent la porte de la prison et délivrèrent les prisonniers.

En présence d'un semblable état de choses, le bailli saisit de l'affaire le Parlement de Bordeaux qui ordonna l'arrestation de Chourio. L'huissier Lambert se rendit dans ce but à Ascain avec trente gendarmes, mais il trouva les rues et le clocher de

l'église occupés par les complices de Chourio et il dut se retirer. Pour réprimer ces désordres le bailli mit sur pied la milice, tandis que Chourio armait ses partisans, qui se livrèrent dans les campagnes aux pires désordres.

Pendant deux ans le Labourd fut en proie à une véritable guerre civile et mille exactions furent commises. Au bout de ce temps Chourio vint à mourir et ses partisans se débandèrent. Le bailli en profita pour faire confirmer l'élection de Durruty. Mais ces troubles avaient porté un préjudice énorme à un grand nombre d'habitants et le Bilçar fut conduit à voter 139.500 livres pour indemniser les victimes et ramener ainsi la paix dans le pays.

Cependant ces incidents eurent une autre conséquence. Ils se passèrent à l'époque du mariage de Louis XIV à Saint-Jean-de-Luz. Le roi en fut péniblement impressionné et, pour en éviter le retour, il édicta un nouveau réglement limitant le pouvoir des syndics et qui était ainsi une atteinte portée aux libertés de la province.

*
* *

Au point de vue religieux le Labourd fit toujours partie du diocèse de Bayonne. On sait mal comment il fut organisé au début et même comment le christianisme se propagea dans l'Aquitaine. C'est dès le IVe siècle qu'il commença à s'y répandre et deux siècles plus tard il existait une organisation ecclésiastique avec plusieurs évêchés dépendant de la métropole d'Eauze. D'après l'éminent professeur au Collège de France, M. C. Jullian, c'est entre le Ve et le VIe siècle que Bayonne, qui était probablement devenue « civitas », devint « cathedra » d'évêque. Cet événement dut se passer entre l'an 400 et l'an 587 et c'est tout ce qu'on peut dire sur la question.

Pendant la sombre période allant du VIIIe au Xe siècle, les grandes invasions, surtout celles des Normands, détruisirent toute organisation politique, ecclésiastique et sociale ; les évêchés disparurent et une période de barbarie succéda à la période de civilisation gallo-romaine. Cependant, dès le commencement du XIe siècle, la plupart des anciens évêchés de la Novempopulanie étaient déjà relevés de leurs ruines ; c'était le cas de ceux de Bazas, d'Aire, de Dax et d'Oloron.

Celui de Bayonne ne fut reconstitué qu'un peu plus tard, vers 1030, alors que la vicomté de Labourd appartenait au roi de Navarre, par un démembrement des évêchés de Dax et de Pam-

pelune. Dès l'origine, il comprit le Labourd, l'Arberoue, les pays de Cize, d'Irissarry, de Baïgorry et en outre la vallée de la Bidassoa depuis les cols de Maya et de Velate jusqu'à l'embouchure du fleuve y compris Renteria, Passajes et Oyarzun.

Lorsque le Labourd revint sous la domination des ducs d'Aquitaine, il ne fut rien changé aux limites de l'évêché de Bayonne, de telle sorte que, pendant plusieurs siècles, les populations de la vallée de la Bidassoa relevèrent, au spirituel, de l'évêché de Bayonne, tandis qu'au point de vue politique une partie dépendit des rois de Navarre, une autre des rois de Castille et une troisième des rois d'Angleterre et plus tard des rois de France.

Il en était ainsi lorsqu'éclata le grand schisme d'Occident ; nous avons relaté ses conséquences en ce qui concerne la Navarre dont le clergé suivit le pape schismatique, tandis que celui du Labourd et du Guipuzcoa restait fidèle à l'obédience de Rome. Lors de la disparition de l'évêque de St-Jean-Pied-de-Port les choses rentrèrent dans l'ordre et ces événements n'eurent aucune influence sur la marche des diocèses qui fusionnèrent. Les anciennes limites ne changèrent pas et restèrent les mêmes encore pendant plus d'un siècle.

Cependant les guerres entre les deux nations qui suivirent le démembrement de la Navarre, les incidents fréquents, au sujet des droits de pêche et de navigation, les intérêts opposés des deux côtés de la frontière, enfin les progrès du protestantisme en France et en Béarn, incitèrent les Guipuscoans de la vallée de la Bidassoa à se soustraire à l'autorité spirituelle d'un prélat français et à demander leur réunion à l'évêché de Pampelune.

Sur les pressantes instances du roi d'Espagne Philippe II, le pape Pie V ordonna cette modification, qui fut notifiée en 1566 à l'évêque de Bayonne. Malgré quelques protestations de forme de ce dernier, la bulle fut exécutée en Août et Septembre de l'année suivante et mit fin à une situation anormale à tous les points de vue.

*
* *

L'organisation judiciaire du Labourd présentait quelques différences avec celles des autres provinces basques. Il n'y avait pas de justices seigneuriales comme en Soule et en Basse-Navarre. Cependant quelques gentilhommes jouissaient du droit d'instituer des juges-caviers. Ces juges connaissaient des discussions qui s'élevaient entre les habitants domiciliés dans l'é-

tendue de leur ressort et ils jugeaient le plus grand nombre de procès.

Après ces justices arrivaient celles des abbés, maires et jurats dans leurs paroisses respectives : puis la justice du bailliage à Ustaritz. Les appels se portaient du bailliage d'Ustaritz à celui de Bayonne, du bailliage de Bayonne à la sénéchaussée de Tartas et de la sénéchaussée de Tartas au Parlement de Bordeaux.

Le pays était ainsi assujetti à 4 et même 5 degrés de juridiction, ce qui présentait de sérieux inconvénients et était une cause de grosses dépenses pour les habitants. Aussi la réforme de la justice est-elle un des sujets les plus longuement traités dans le cahier des doléances du pays de Labourd pour les Etats généraux en 1789. Sur cette question tous les habitants étaient d'accord ; il n'en était pas de même sur tout, car les intérêts des Labourdins variaient suivant les régions.

*
* *

A part quelques marchands qui trafiquaient avec l'Espagne et la Basse-Navarre, c'étaient en majeure partie des agriculteurs vivant sur leurs terres, souvent éloignés les uns des autres ou en petites agglomérations. Mais à côté de ceux-là il y avait, le long de la côte, toute une population assez nombreuse qui vivait de la mer. St-Jean-de-Luz était le port le plus important qui traversa, pendant le XVIe et une partie du XVIIe siècle, une période de très grande prospérité, grâce à la pêche et au commerce maritime.

A l'origine St-Jean-de-Luz fut une baronnie sur laquelle on n'a aucun document. On sait seulement que le vicomte Bertrand en fit don, en 1137, au chapitre de la cathédrale de Bayonne ; mais les chanoines, éprouvant des difficultés pour l'administrer, l'affermèrent et plus tard la vendirent aux habitants, le 22 mai 1570, pour 2.000 livres-tournois. St-Jean-de-Luz était donc ville noble ; elle en avait les privilèges et, lors de la convocation des Etats de la Sénéchaussée des Lannes, ses délégués siégeaient avec la noblesse. En outre la ville fut dotée des mêmes immunités commerciales que Bayonne au XIIe et au XIVe siècles, ce qui ne contribua pas peu à sa prospérité.

Pendant les siècles qui suivirent, la grande pêche et le commerce furent les sources d'une richesse dont profitait le pays tout entier, mais surtout St-Jean-de-Luz et Ciboure.

On y voyait des navires de tous les pays. Sur les deux bords de la Nivelle s'étendaient des chantiers de toutes sortes, des en-

trepôts, des magasins dans lesquels se manifestait une activité continuelle et où se donnaient rendez-vous des ouvriers appartenant à tous les corps de métier.

Au XVIIe siècle la population atteignait douze mille âmes et trois mille à Ciboure. Tout le coteau de Bordagain était couvert de maisons entourant l'ancienne chapelle, transformée aujourd'hui en un restaurant.

De cette époque datent les belles maisons que firent construire les riches armateurs et dont plusieurs existent encore au-



Vue de Saint-Jean-de-Luz au XVIIe siècle

jourd'hui. Saint-Jean-de-Luz était de beaucoup la ville la plus belle et la plus importante du Labourd : il fut même question d'en faire la capitale à la place d'Ustaritz ; ce projet n'eut pas de suite parce que les habitants s'y opposèrent.

*
* *

Mais la période de décadence était proche. Le 29 Décembre 1675, à la suite de l'affaissement d'une falaise qui protégeait la ville contre les tempêtes de l'Ouest, la mer l'envahit et ce fut là le premier épisode d'une longue lutte entre l'homme et la nature.

Irrégulièrement répétées, les attaques de l'Océan démolirent peu à peu les ouvrages de défense élevés à grands frais et contraignirent les habitants à abandonner tout un quartier.

En même temps la rivière s'ensabla, empêchant toute navigation; le commerce fut rendu impossible et en quelques années St-Jean-de-Luz et Ciboure passèrent d'une très belle prospérité à une décadence presque absolue. En 25 ans la population diminua de 9.000 âmes. La guerre de course, qui marqua les guerres du règne de Louis XV, lui donna un regain d'activité, mais la ville n'a jamais repris l'importance qu'elle avait autrefois et les belles constructions qu'on peut admirer aujourd'hui sont les seuls témoins d'un passé de richesse et de prospérité.

Du reste le pays tout entier subit les conséquences de cet état de choses et les années qui précédèrent la Révolution marquent une époque de décadence de la province. Le commerce était paralysé en dépit des privilèges maintes fois reconnus; les Fermiers Généraux, pour faire face aux charges toujours croissantes qu'entraînaient les guerres de Louis XV, imposaient de nouveaux impôts sur les marchandises nécessaires aux industries locales et ruinaient ces dernières. Pour comble de malheur, une épizootie fit les plus grands ravages parmi les bestiaux.

C'est à cette occasion que, sur l'initiative de l'Evêque de Bayonne, Mgr de la Ferronays, on fit venir de la Bretagne des vaches qui s'acclimatèrent si bien dans le pays, que, depuis cette époque, les agriculteurs ont eu soin d'en conserver la race.

Tous ces malheurs avaient fortement aigri les habitants. Aussi pendant la fin du XVIIe siècle les incidents furent-ils fréquents: il y eut souvent des troubles, des émeutes et cet état de tension ne prit fin qu'avec l'ancien régime.



La vie pastorale dans le Pays Basque

CHAPITRE IV

Les Habitants

LES BASQUES ET LEURS PRIVILÈGES. — LES RACES INFÉRIEURES : CAGOTS ET BOHÉMIENS. — LA SÉCURITÉ DU PAYS : ARMANDAD, MILICE, OUVRAGES FORTIFIÉS.

§ 1. LES BASQUES ET LEURS PRIVILÈGES.

Après avoir étudié séparément l'histoire de chacune des provinces basques et fait ressortir les différences existant dans leurs constitutions et leur régime social, il est intéressant d'aborder l'étude des institutions diverses, mœurs et caractères communs à tous les Basques.

La base de l'organisation politique et sociale chez les Basques était le « for », c'est-à-dire l'ensemble des lois et règlements traitant de tous les sujets, depuis la constitution politique et la haute législation jusqu'aux menus détails de la vie courante. L'origine des fors se perd dans la nuit des temps. Son explication est ainsi définie par J. Vinson : « Les franchises et privilèges résultant des fueros avaient pour origine les « premières associations territoriales des Chrétiens, en vue de la « guerre à outrance contre les Maures. Lorsque ces croisés, si « l'expression n'est pas trop hardie, se réunirent sous l'autorité « d'un chef commun élu par eux, roi, comte ou simple seigneur, « ils lui imposèrent certaines conditions relatives surtout à la « possession des terres reconquises. »

Les fors n'étaient pas les mêmes pour toutes les provinces.

Pendant longtemps ils se transmirent par la tradition. Ils furent du reste retouchés et complétés à diverses reprises et il semble que ce soit au commencement du XVIe siècle qu'ils aient été définitivement fixés. Les Basques leur étaient particulièrement attachés et ils les défendaient avec la dernière opiniâtreté envers et contre tous (1). Le XVIIIe siècle, jusqu'à la Révolution, a été le témoin d'une lutte incessante des représentants du pays contre un pouvoir central tout puissant, qui battait en brêche les privilèges sous toutes leurs formes.

En outre du for général qu'avait chaque pays, il y avait des fors pour certaines vallées et même pour certaines paroisses ; suivant les circonstances, les unes et les autres pouvaient obtenir des modifications ou des additions à leur avantage. Souvent aussi, pour attirer les étrangers et créer de nouveaux centres d'habitations, on accordait aux nouveaux venus des faveurs et des immunités particulières. Ces conventions qu'on appelait dans la Navarre « carta de poblacion », étaient l'équivalent des « actes de paréage » qui présidaient ailleurs à la constitution des nouvelles « bastides ».

Ce qui importait aux Basques ce n'était pas la manière dont tel ou tel point de droit était tranché, mais de conserver et d'améliorer les franchises qui donnaient aux provinces une indépendance presque complète. Parmi ces privilèges qui étaient fort nombreux, était l'autonomie provinciale, c'est-à-dire l'administration de la province par ses habitants et la répartition par ceux-ci entre les paroisses de l'impôt forfaitaire à payer au pouvoir royal en échange de cette autonomie.

Mais par celà même ces privilèges étaient un obstacle à l'unité nationale. Aussi, sous l'administration toute puissante d'un pouvoir fortement centralisé et malgré le serment du souverain, qui n'était plus que l'accomplissement d'une vaine formalité, les fors furent de plus en plus méconnus, jusqu'au moment où la Révolution les supprima définitivement, comme étant une institution désuète et incompatible avec tout progrès.

§ 2. — Les races inférieures.

On remarque dans les fors certains articles réglant les rapports des Basques avec les étrangers. C'est que les Basques

(1) Le chêne symbolise cet esprit d'indépendance et est devenu l'emblème des Basques.

n'étaient pas les seuls à habiter leur pays. Au milieu d'eux existaient des populations avec lesquelles ils n'avaient rien de commun et qui sont restées fort longtemps sans se mêler : ce sont les cagots et les bohémiens. Bien que depuis plus d'un siècle leur condition ait totalement changé et qu'ils se soient fondus avec les autres, un observateur éclairé peut, encore aujourd'hui, reconnaître, dans certaines localités, les descendants des cagots et surtout ceux des bohémiens. Il n'est donc pas sans intérêt d'en faire mention.

*
* *

La question de l'origine des « cagots » ou « chrestias» a été très souvent étudiée. Le Pays Basque n'est pas la seule région où il y en ait eu : on en trouve aussi en Bretagne et dans le Midi de la France. Après avoir émis bien des hypothèses sur leur origine, on semble d'accord aujourd'hui pour en faire des descendants des lépreux.

On sait combien la lèpre était redoutée au moyen âge et la terreur qu'elle inspirait ; elle était telle que, bien longtemps après qu'elle eut disparu du pays, les cagots étaient encore considérés comme une race maudite, comme des pestiférés que l'on doit éviter et étaient l'objet d'une réprobation que les fors eux-mêmes sanctionnaient. De là le terme « cagots » qui leur était donné pour bien affirmer le mépris dont ils étaient l'objet. Ils devaient habiter des endroits écartés loin de la population, il leur était défendu de se mêler avec elle dans les rues, dans les lavoirs, dans les bals et dans les lieux de culte.

Dans les processions, ils devaient se placer tout à fait derrière le peuple. A l'église, ils avaient des places réservées à part et une porte spéciale pour eux. Dans beaucoup de ces édifices on peut distinguer encore la porte des cagots, le plus souvent murée. Il leur était défendu de marcher pieds nus, afin de ne pas contaminer le sol et ils devaient porter sur leurs vêtements une marque distinctive pour qu'on pût les reconnaître de loin et les éviter.

Le for prévoyait des peines très sévères contre les cagots qui ne se conformaient pas aux règlements les concernant. Le mariage ou tout commerce illicite avec des personnes qui n'étaient pas de leur race étaient punis de mort.

Par contre ils jouissaient de certains privilèges. Ils avaient le monopole de certains métiers, architectes, charpentiers, maçons et leurs biens n'étaient pas limités ; aussi y en avait-il

de fort riches. Ils étaient dispensés de la taille, de toutes sortes de devoirs et de servitudes, tandis que les autres habitants étaient assujettis à une foule d'obligations et de redevances. C'est ce qui a pu faire dire à un auteur qu'ils jouissaient de plus de privilèges que les nobles, tout en étant couverts de plus d'ignominie que les serfs. Cependant, peu à peu, les conditions sociales des cagots se modifièrent et, sous Louis XIV, il leur fut accordé des lettres-patentes proclamant l'abolition des barrières qui les séparaient du reste du peuple.

*
* *

Bien différente était la condition des Bohémiens. Ceux-ci s'établirent dans le pays beaucoup plus tard que les cagots, à la suite de plusieurs migrations du Sud vers le Nord. Ils venaient d'Espagne et du Portugal (1). A la fin du XVI[e] siècle il y eut vers la France un mouvement très important, à la suite d'événements qui se produisirent dans la péninsule.

Le roi d'Espagne, Philippe II, et après lui Philippe III, dans un but d'unité nationale et religieuse, chassèrent de leurs états les Juifs et les Morisques, c'est-à-dire les Maures qu'on avait autorisés, après la conquête de Grenade, à rester à Espagne, à la condition qu'ils se convertiraient, mais dont la conversion avait été le plus souvent une simple formalité.

Aux Juifs et aux Morisques s'étaient joints une foule de gens sans aveu, parmi lesquels un grand nombre de bohémiens. Des milliers de ces malheureux pénétrèrent en France par les Pyrénées et se répandirent dans les provinces basques et dans la Gascogne. Les Juifs ne firent que passer sans s'arrêter ; ils se fixèrent à Bayonne, à Peyrehorade et dans la seigneurie de Bidache, où le comte de Gramont les accueillit bien. Beaucoup se rendirent à Bordeaux, où ils créèrent la première congrégation juive qui, comme celle de Bayonne, s'est toujours maintenue jusqu'à notre époque.

Les Maures obtinrent du roi Henri IV l'autorisation de gagner le midi de la France pour se rendre en Afrique. Par les soins des autorités, des convois importants furent organisés pour les acheminer vers les ports de la Méditerranée, d'où ils

---

(1) Pas plus que pour les cagots on n'est fixé sur leur origine ; mais d'après la tradition ils seraient originaires de l'Egypte et auraient suivi les invasions arabes dans l'Afrique du Nord et de là dans la péninsule Ibérique.

passèrent, par voie de mer, dans les contrées de leur choix. Quant aux bohémiens, ils ne se bornèrent pas à traverser le pays : beaucoup y restèrent et s'y fixèrent, non sans grand émoi de la part des populations indigènes.

Ennemis de tout progrès, sans patrie, sans moralité, essentiellement nomades, ces nouveaux venus furent très mal accueillis par les Basques pour lesquels le terme de « bohémien » fut bientôt synonyme de « voleur ». Aussi ne tardèrent-ils pas à être l'objet de la réprobation de tous, d'autant plus facilement qu'ils n'apportèrent aucun tempérament à leurs instincts qui se conciliaient si peu avec le caractère basque.



Un mendiant

A plusieurs reprises ils furent traqués et persécutés avec la dernière violence ; ils furent bannis et expulsés en masse ; mais ils sont toujours revenus, envers et contre tous. C'est en vain que les fors prévoyaient contre eux une législation des plus sévères et des plus cruelles ; ils finirent par s'établir définitivement dans le pays et par y prospérer. Bien qu'ils se soient en grande partie fondus dans les populations, il y a des endroits où ils ont conservé leur type très caractérisé et où on peut les reconnaître aisément.

On en trouve encore dans la région nord du pays de Mixe, aux abords de la forêt, à Ispoure, commune limitrophe de celle de Saint-Jean-Pied-de-Port, à Saint-Palais et à Ciboure, où ils sont connus sous le nom de « Cascarots » ; ces derniers se sont mêlés à la population des pêcheurs et s'adonnent à la pêche. On rencontre parmi ces descendants de bohémiens de très jolis types surtout parmi les femmes et on les reconnaît facilement.

Si beaucoup d'entre eux se sont fixés, il y en a qui ont conservé leur vie nomade et qui sont connus sous le nom de « Gitanes ». Les uns s'adonnent au commerce des chevaux et courent les foires et les marchés ; d'autres font des paniers que les fem-

mes vendent de maison en maison. Ils vivent dans des voitures et campent au bord des chemins, comme faisaient sans doute leurs ancêtres, dont ils ont conservé l'esprit d'indépendance et les habitudes nomades et de rapine.

Aussi ne saurait-on être surpris que les habitants des campagnes leur aient voué une haine qui n'est que trop justifiée par les trop nombreux vols dont ils sont victimes de la part de cette population incorrigible et sans scrupules.

§ 3. — La Sécurité du Pays

Il faut remonter assez haut dans l'histoire des Basques pour trouver trace d'organisation d'une force publique. Elle naquit de la nécessité de mettre un terme aux brigandages qui désolaient le pays, grâce à la facilité qu'avaient leurs auteurs de franchir la frontière pour échapper à toute poursuite.

C'est au Xe siècle que, pour la première fois, fut conclu un accord entre le vicomte de Béarn et celui de Soule, en vertu duquel ces seigneurs s'engageaient à poursuivre les auteurs des crimes et délits commis chez le voisin. Mais ce n'est que deux siècles plus tard que l'on trouve un véritable traité conclu dans le même but. Il fut passé entre le gouverneur de la Navarre et le Sénéchal de Gascogne pour la répression des crimes, des délits et l'extradition des malfaiteurs dans le Labourd.

On alla même plus loin et on chercha aussi le moyen de prévenir les meurtres. Dans ce but un règlement fut élaboré en vertu duquel le nombre de personnes pouvant voyager ensemble et armées était fixé en tenant compte des conditions de chacun ; 4 avec un chevalier, 3 avec un gentilhomme. Les roturiers ne devaient pas porter d'armes (1308).

Pour l'exécution de cette convention, il se forma dans les localités des deux côtés de la frontière des associations armées, afin d'assurer la police et l'arrestation des malfaiteurs. Si le coupable d'un délit dans une paroisse passait dans une autre, il y était poursuivi jusqu'à ce qu'il fut arrêté. Dans ce cas il était remis entre les mains des autorités qui avaient qualité pour le faire juger.

Ces sortes de confréries semblent avoir eu un autre but, c'est de faire aussi obstacle aux empiètements et aux abus commis par les seigneurs indigènes, qui avaient une tendance à rançonner et à pressurer les populations.

Quoi qu'il en soit, ces associations se généralisèrent; il s'en forma en Labourd, en Soule, en Navarre et dans le pays basque espagnol, où il semble bien qu'elles aient pris naissance, car on

en constate sous le règne de Sanche-le-Fort au commencement du XIIIe siècle. Elles étaient organisées par compagnies de 10, 50 et 100 hommes, ayant chacune leurs chefs respectifs, qui étaient nommés par la paroisse. On les désignait sous le nom de « Armandad » en pays basque français et de « Hermandad » sur le territoire espagnol.

*
* *

Cette organisation se transforma peu à peu en prenant un caractère de plus en plus militaire et les armandads arrivèrent à former une véritable petite armée, à laquelle on donna le nom de Milice. Cette troupe était organisée de la manière suivante :

Chaque communauté, suivant son importance, était taxée par l'assemblée provinciale pour un certain nombre d'hommes qui étaient fournis soit par enrôlements volontaires, soit par le tirage au sort. Ces soldats étaient armés et équipés aux frais de la communauté. Les officiers étaient aussi nommés par les assemblées paroissiales, sauf certains désignés par le bailli ou le gouverneur qui était de droit le commandant de la milice. Le régiment était divisé en compagnies dont le nombre a souvent varié.

En Soule il était de 12 formant un effectif total de 1000 hommes fournis par le second ordre et commandés par des officiers fournis par le premier ordre. Lors de la réunion de la Soule au Béarn, les deux milices furent fusionnées et fournirent un effectif total de 3000 hommes.

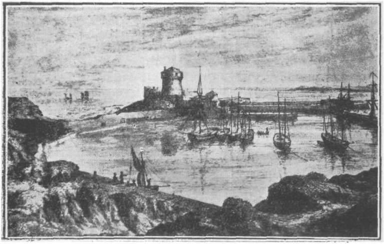
Dans la Basse-Navarre, les vallées de Cize et de Baïgorry, les pays d'Ossès, d'Irrissarry et d'Iholdy formaient un régiment de 700 hommes ; le pays de Mixe était taxé pour 500 hommes et l'Ostabaret et l'Arberoue pour une compagnie de 100 hommes. L'effectif du régiment levé par le Labourd était de 1000 hommes.

Lorsqu'ils étaient mobilisés les hommes de la milice recevaient une solde payée par le pays pendant les trois premières journées; les journées en sus étaient à la charge du trésor royal. Souvent, on ne levait qu'une partie du régiment et presque toujours il y avait un certain nombre d'hommes sous les armes.

En temps de paix la milice assurait la police dans les communautés et dans la province. Lors des troubles occasionnés par le Syndic Chourio, dont il a été question au chapitre III, le bailli du Labourd fut conduit à la mobiliser pour rétablir l'ordre. Un certain contingent était aussi levé quand de grands personnages traversaient le pays et qu'on voulait leur rendre les honneurs militaires.

En temps de guerre elle était mobilisée en entier et se joignait à l'armée active, mais il ne semble pas qu'elle constituât une troupe de grande résistance. Il lui arriva quelquefois de se débander dans des moments difficiles. Cependant pendant les guerres avec l'Espagne des XVI[e] et XVII[e] siècles, elle fut presque toujours sur pied. Les milices des provinces basques furent conservées pendant tout l'ancien régime. La Révolution modifia complètement les corps combattants et les supprima toutes par Décret du 4 Mars 1791 (1).

* * *



Le fort de Socoa à Ciboure

Pendant les périodes de guerre, les Basques comptaient surtout sur les défenses naturelles que constituaient les montagnes et un pays essentiellement accidenté : mais ils n'en furent pas moins conduits à créer des ouvrages de défense sur les points particulièrement importants, c'est-à-dire sur les voies de communication. Il y en avait deux principales entre la France et l'Espagne : l'ancienne voie romaine qui a été utilisée jusqu'au milieu du XIX[e] siècle et qui passe par Sorde, Garris, Ostabat, Saint-Jean-Pied-de-Port et Roncevaux et la route

(1) Plusieurs autres provinces, notamment le Béarn et le pays des Lannes avaient une organisation similaire.

Paris-Madrid qui passe plus près de la mer et traverse Bayonne, Saint-Jean-de-Luz, Hendaye et Saint-Sébastien.

Sur la première de ces routes on trouve une ville fortifiée, Saint-Jean-Pied-de-Port qui, au point de vue stratégique, a une position des plus importantes, attendu qu'elle commande l'accès en France et en Espagne .Aussi sa création, comme ville et comme place forte, est-elle fort ancienne, car ses premières fortifications remonteraient au commencement du VIIIe siècle.

Après avoir subi, sans doute, bien d'autres changements, elles furent remplacées au XIIIe siècle par celles que l'on distingue encore très nettement aujourd'hui autour de la vieille ville et qui ont servi de soubassement à des ouvrages postérieurs datant de Vauban. C'est aussi ce célèbre ingénieur militaire qui fit construire la citadelle à l'emplacement occupé par un ancien château sur lequel on n'a que de rares renseignements. D'après certaines pièces on serait porté à croire qu'il remontait au VIIIe siècle, c'est-à-dire à une époque très voisine de celle de la fondation de la ville.

Saint-Jean-Pied-de-Port joua un rôle important, au point de vue militaire, pendant toutes les guerres du moyen âge et lors des tentatives des deux d'Albret pour reconquérir la Navarre. Lors du démembrement de 1512 elle revint définitivement à la France pour n'en plus être séparée.

Après être restée plus de deux siècles sans jouer un rôle militaire, cette place fut encore utilisée pendant les guerres de la Révolution et celles de l'Empire, qui ont fait l'objet d'une relation succincte dans la première partie de cet ouvrage. De 1814 à 1914 la citadelle eut généralement une garnison; pendant les dernières années elle était d'une compagnie fournie à tour de rôle par les régiments de Bayonne et de Pau. De 1914 à 1918, elle a servi successivement à interner des prisonniers allemands et plus tard des disciplinaires militaires. Actuellement, son rôle militaire est terminé et la place a été déclassée.

*
* *

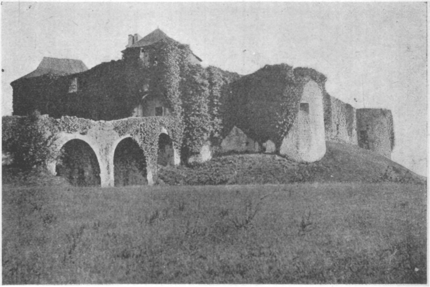
Sur la route de Paris à Madrid, couvrant le pays du côté de la frontière, se trouvait Bayonne qui a toujours été, jusqu'à la fin du XIXe siècle une place forte importante. Mais avant d'y parvenir l'ennemi trouvait dans le Labourd d'autres points fortifiés qui n'étaient pas négligeables, à Hendaye et à Saint-Jean-de-Luz.

Le premier ouvrage au bord de la Bidassoa fut construit par l'amiral Bonnivet lors de la campagne entreprise dans la Gui-

puzcoa en 1521. Mais ce n'étaient que quelques terrassements de peu d'importance qui ne semblent pas avoir eu un caractère de permanence.

Un fort véritable fut élevé un siècle plus tard, en 1618, sur l'emplacement qui sert actuellement de promenade aux habitants. Sa construction répondait à un double but. On désirait opposer un obstacle sérieux aux incursions des Espagnols dans le Labourd lors des guerres fréquentes qui eurent lieu entre les deux pays. En second lieu il devait protéger les habitants qui revendiquaient vainement, depuis des siècles, les mêmes droits que les Espagnols sur la Bidassoa. Le fort d'Hendaye devait être du côté français le pendant du château de Fontarabie sur la rive gauche de la Bidassoa.

Cet ouvrage joua un rôle dans les guerres qui eurent pour théâtre la vallée de ce fleuve au cours des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. Devenu inutile, il fut déclassé après la guerre de 1870 et démoli à la fin du siècle dernier. Les restes de murailles et de tours très apparents que l'on peut encore apercevoir à marée basse donnent une haute idée de ce que devait être cet ouvrage fortifié.



Le vieux château de Mauléon

Le fort de Socoa, qui existe toujours, fut construit à peu près à la même époque que celui d'Hendaye. Il avait pour but de protéger les navires dans le petit port et en rade de Saint-Jean-de-Luz contre les incursions des navires ennemis, notamment contre les Espagnols. Il était déjà commencé quand, en 1636, les Espagnols occupèrent Saint-Jean-de-Luz et la partie côtière du Labourd pendant la période française de la guerre de trente ans. Ces derniers l'améliorèrent et quelques années plus tard, Vauban doubla le fort primitif en faisant un ouvrage moderne pour l'époque. Pendant leur occupation du pays, les Espagnols en firent deux autres ; l'un à Bordagain qu'ils appelèrent « fort de Castille », en l'honneur de leur général qui était l'amiral de Castille ; l'autre à Sainte-Barbe.

Le premier a disparu sans qu'on puisse dire à quelle date; il n'a laissé aucun vestige. Quant au second, il en reste encore quelques pans de mur avec meurtrières. Ils n'eurent ni l'un ni l'autre un rôle militaire bien important. Cependant, lors de la guerre de 1914-1918, il y eut une garnison à Saint-Jean-de-Luz et le fort de Socoa reçut une batterie de quatre pièces pour protéger la rade contre les sous-marins allemands.

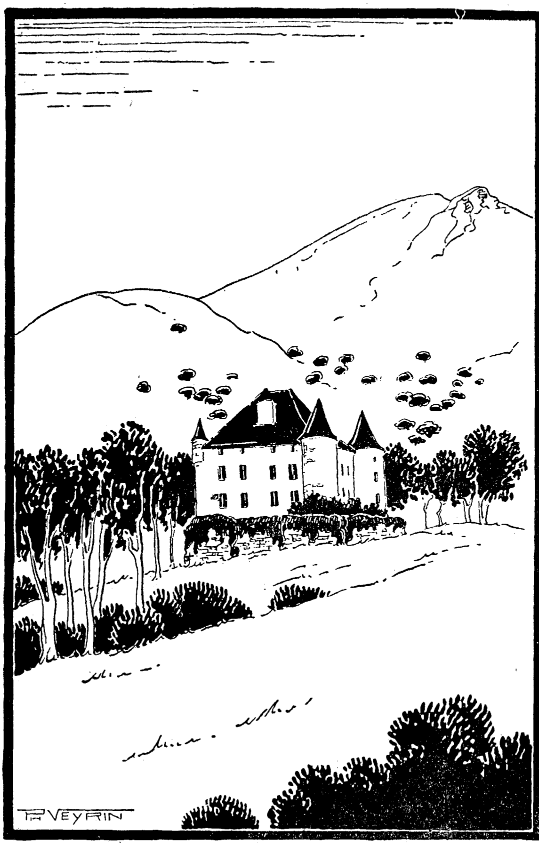
Il convient de citer aussi le fort Ferragus de Biarritz, construit au commencement du XIVe siècle, à l'Atalaye, pour protéger le port situé à cette époque à l'endroit où est le Port-Vieux.

*
* *

Dans la Soule, le seul ouvrage militaire de quelque importance, était le château de Mauléon. A l'origine il se composait d'une simple tour qui fut plus tard entourée de fossés et de murs. Démoli pendant les guerres de religion, puis reconstruit et démoli de nouveau sur l'ordre de Louis XIII par les soldats de Poyanne, à la suite des troubles auxquels donna lieu le différend entre Troisvilles et les Etats ; il fut reconstruit peu après par Henri de Toulongeon, gouverneur du pays. Il a joué un rôle sous les vicomtes, pendant l'occupation anglaise, lors des guerres de religion et à propos de l'épisode de Troisvilles. Il en reste des tours et des murs qui donnent une idée de ce qu'il était autrefois.

En outre de ces ouvrages qui avaient un but exclusivement militaire, il y avait dans tout le Pays Basque un certain nombre de constructions qui, tout en servant d'habitations pour la plupart, étaient en même temps de véritables ouvrages de

défense. Ces édifices, que l'on appelait des « maisons fortes », étaient construits avec l'autorisation du roi et devaient pouvoir contribuer à défendre le pays en cas de besoin. La plupart datent du XIVe siècle et on peut citer, parmi les principaux, ceux d'Urtubie, de Saint-Pée, d'Espelette en Labourd et, en Basse-Navarre, ceux d'Ayherre, Garris et Baïgorry.



Le château d'Echauz à Saint-Etienne-de-Baïgorry

En Soule, il y a quelques maisons fortes, mais en nombre beaucoup plus restreint. On peut encore voir quelques-uns de ces édifices qui, bien que différents les uns des autres, présentent certains caractères communs souvent reconnaissables.

DEUXIÈME PARTIE

LA CULTURE BASQUE

CHAPITRE 1

Mœurs et Coutumes

CARACTÈRE DES BASQUES. — MŒURS. — RELIGION. — SUPERSTITIONS. — DICTONS ET PROVERBES.

§ I. — CARACTÈRE DES BASQUES

La race basque n'a certainement pas conservé sa pureté primitive et, entre les Basques eux-mêmes, il y a des différences sensibles. Un œil exercé distinguera facilement un Labourdin d'un Navarrais et, à plus forte raison, d'un Souletin. Mais ce que l'on peut dire de tous, c'est qu'ils appartiennent à une belle race qui a conservé ses caractères essentiels et n'a pas encore été contaminée, comme c'est malheureusement le cas de beaucoup d'autres.

Au moral, le Basque est naturellement fier et indépendant. Dans son ouvrage « Les Basques et le Pays Basque » M. Vinson les définit en ces termes : « Ils sont imbus de préjugés; ils conser-
« vent des superstitions séculaires que le catholicisme n'a pu dé-
« truire ; ils sont rivés à leurs coutumes même les moins impor-

« tantes, mais ils ont un grand fond de droiture, quoique leur
« ignorance, leur entêtement, l'extrême vivacité de leur ima-
« gination, les entraînent fréquemment à juger faux. Ils sont
« doux et complaisants, mais irascibles et redoutables dans leurs
« colères ; je ne crois pas qu'ils soient, comme on l'a dit, hai-
« neux et vindicatifs. Ils sont ardents et enthousiastes ; un rien
« les séduit, un rien les désenchante. Habituellement sérieux,
« ils se laissent volontiers entraîner aux jeux, aux plaisirs de la
« table ; leur gaîté se développe alors bruyante et intermina-
« ble. Ils ont l'usage et le culte de l'hospitalité dans la plus large
« acception du mot ».

On ne saurait mieux dire aujourd'hui. Mais si, pendant des siècles, les Basques ont conservé à peu près la pureté de leur race, s'ils ont admis au milieu d'eux des étrangers sans en adopter les mœurs et sans qu'il y ait eu fusion entre eux, ils n'en ont pas moins subi profondément les influences extérieures.

Beaucoup de leurs coutumes ont été empruntées à d'autres peuples avec lesquels ils ont été en contact ; car il ne faut pas perdre de vue que leur pays était un pays de passage et qu'il a été traversé et occupé par des peuplades qui ont laissé chez eux des empreintes qu'ils ont conservées. Ce qui leur est propre, c'est un esprit de conservation poussé à un très haut degré et qui fait qu'on trouve encore chez eux les coutumes depuis longtemps disparues ailleurs.

Aussi, bien que le Basque se soit modernisé, on peut encore trouver chez lui quelques particularités intéressantes.

§ 2. — Les Mœurs

Au Pays Basque, comme ailleurs, le droit d'aînesse existait, était prévu par le For, mais il présentait cette particularité qu'il s'appliquait au premier né, quel que fût son sexe. La fille aînée avait les prérogatives d'un fils aîné ; elle héritait de la maison ; elle était chef de famille ; elle avait droit de siéger comme telle dans les assemblées capitulaires où elle était représentée par son mari, son fils aîné ou le mari de sa fille aînée. Encore maintenant les biens passent souvent entre les mains de l'aînée et les autres enfants se placent comme serviteurs ou vont chercher fortune ailleurs, bien souvent en Amérique.

Cette règle n'empêche pas le Basque d'avoir le sentiment de la famille très développé. Les familles nombreuses ne sont pas rares, les enfants sont beaux et bien soignés et, pour leur édu-



Scène d'intérieur

cation, la mère jouit de toutes les prérogatives maternelles sans que le mari intervienne.

Que ce soit chez lui ou ailleurs, le Basque est généralement laborieux et résistant ; il semble qu'il ignore la fatigue. En plaine ou en montagne, simplement chaussé d'espadrilles, quelque temps qu'il fasse, il fait des randonnées qui surprendraient les plus aguerris de nos alpinistes. En voici un exemple typique.

En 1872, alors que la seconde guerre carliste désolait les provinces du Nord de l'Espagne, un officier carliste passa la frontière et se rendit à Saint-Etienne-de-Baïgorry dans le but de faite parvenir un important message à un de ses chefs qui se trouvait à Bayonne et d'en recevoir la réponse le plus tôt possible. C'était avant l'ouverture du chemin de fer. Un jeune homme se chargea de cette mission et pour la somme de vingt francs, qui semblerait dérisoire aujourd'hui, il fit, en douze heures, le trajet aller et retour de Saint-Etienne-de-Baïgorry à Bayonne, séparées par une distance de quarante kilomètres. Cet homme vivait encore il y a peu de temps.

Sous ce rapport les femmes ne le cèdent pas aux hommes. Avant la création du chemin de fer, les marchandes de poissons de Saint-Jean-de-Luz allaient vendre leur marchandise à Bayonne en parcourant, au pas de course, avec leur corbeille de poisson sur la tête, les vingt kilomètres qui séparent les deux villes. Encore de nos jours on rencontre très souvent dans les montagnes des femmes parcourant de grandes distances tout en portant de très lourds fardeaux.

Leur endurance est mise à profit par les personnes des deux sexes pour faire la contrebande. Cette sorte de « commerce » a toujours été très en honneur dans le pays qui se prête admirablement à la fraude surtout dans ses parties montagneuses ; il n'a pas complètement disparu.

*
* *

On s'explique que des hommes et des femmes semblables soient quelquefois un peu rudes. Le Basque est naturellement violent et même brutal pour les animaux et pour son semblable. Les rixes entre eux sont fréquentes et se terminent souvent d'une façon tragique. La plupart des condamnations prononcées par les tribunaux contre les Basques le sont pour coups et blessures. Ce caractère batailleur lui est naturel et s'explique peut-être aussi par son peu de crainte de la mort qu'il est habitué à considérer, dès son enfance, comme une chose naturelle



Basquaises en prière

et qu'il accepte simplement. Aussi les cérémonies funèbres sont-elles empreintes d'une grande simplicité. Les hommes sont vêtus, encore de nos jours, de longs manteaux, tandis que les femmes portent de grandes capes appelées « mantalettas », avec un capuchon se rabattant sur le visage. Dans les temps anciens il était d'usage d'avoir dans les enterrements des pleureuses qui accompagnaient le mort de chants et d'apostrophes spontanés.

La poésie serait née, d'après certains auteurs, de cette coutume qui n'était pas spéciale au peuple Basque, mais se pratiquait en Corse avec les « voceros » et qui est encore en usage dans certaines peuplades de l'Afrique. Enfin, à une époque encore plus reculée, les morts de distinction étaient enterrés assis. D'après un texte d'Appien c'était la position d'un guerrier au repos et il faut croire que c'était une coutume fort ancienne.

Dans tous les domaines, le Basque a toujours été traditionnaliste ; qu'il s'agisse de cérémonies funèbres, de questions familiales, de rapports avec ses semblables, il a le respect de la tradition, et, dans bien des cas, il l'observe encore de nos jours.

§ 3. — La Religion

Le Basque, par nature est essentiellement religieux. Bien avant leur établissement dans le pays, les Vascons, d'après Stabon, étaient monothéistes ; convertis au christianisme au 1er ou au 2e siècle, ils sont restés, depuis cette époque, très fidèles et très attachés aux croyances de leurs pères.

La plupart d'entre eux, surtout dans les campagnes, remplissent leurs devoirs religieux et ils ont conservé certaines coutumes curieuses. C'est ainsi qu'on peut voir, à la sortie de la messe, dans les églises de villages, la plupart des assistants aller prier sur les tombes des leurs, dans le cimetière entourant l'église.

On compte, à la messe, autant d'hommes que de femmes et nombreux aussi sont les hommes qui suivent les processions.

Cet attachement à la religion explique qu'on trouve des fondations exclusivement religieuses d'une grande ancienneté. Dans un pays habité par une population primitive et rude, couvert de forêts et montagneux, les communications n'étaient pas faciles. Aussi se créa-t-il des établissements qui avaient pour but de prêter secours et assistance aux étrangers et aux voyageurs. Plus tard, lorsque les pèlerinages furent entrés dans les mœurs, il se forma des sortes de congrégations ayant pour objet d'héberger et d'escorter les pèlerins pendant la traversée du pays. C'étaient des prieurés et des commanderies.

Il ne faut pas oublier en effet que, pendant tout le moyen âge, c'est-à-dire, pendant plusieurs siècles, les populations furent animées d'une foi des plus vives; les pèlerinages étaient nombreux et, du XIe au XVIIe siècles, celui de Saint-Jacques-de-Compostelle en Galice tint le premier rang.

Or, pour s'y rendre de la France, deux routes principales traversaient le pays. C'étaient d'anciennes voies romaines, utilisées jusqu'au XIXe siècle comme chemins de grande communication et dont on trouve des traces encore de nos jours. La plus importante était celle qui reliait Bordeaux à Astorga par Dax, Sordes, Garris, Ostabat, Saint-Jean-Pied-de-Port et Roncevaux.



L'abbaye de Roncevaux

Avant son entrée dans le Pays Basque cette route était rejointe par d'autres chemins secondaires, tel que celui passant par Orthez et Sauveterre. Une seconde voie suivait la côte par Bayonne, Saint-Jean-de-Luz et Hendaye et rejoignait la première en Espagne.

La traversée de ce pays avait une très mauvaise réputation pour deux raisons : elle était longue, difficile, s'exécutait à tra-

vers des montagnes abruptes, couvertes de forêts et peuplées d'animaux sauvages, notamment de loups ; en outre elle était rendue plus pénible encore par ses habitants qui, à demi-sauvages, se livraient sur les pèlerins aux actes les plus répréhensibles. Ils les volaient et les battaient; ils se mettaient sur leur dos, leur faisaient mille vexations et n'hésitaient pas à endosser eux-mêmes leur habit pour tromper plus facilement les vrais pèlerins.

Il y avait donc intérêt à protéger ces derniers et c'est dans ce but qu'il se créa un ordre à la fois militaire et religieux, similaire de ceux existant déjà en Orient et ayant le même objet. Ce fut l'ordre des chevaliers d'Ibañeta, dont l'établissement principal fut le monastère de Roncevaux et qui jalonna le chemin, dans toute l'étendue du Pays Basque, d'établissements qui servaient d'hôtelleries, d'hôpitaux et de lieux de repos.

Les pèlerins s'y réunissaient et y restaient plus ou moins longtemps. Quand ils étaient en nombre suffisant, un convoi se formait et ils partaient, escortés par les moines-chevaliers qui les guidaient et les protégeaient jusqu'au prochain établissement où ils pouvaient séjourner.

On trouve encore des vestiges de ces anciennes maisons hospitalières principalement le long du chemin de Garris à Roncevaux. On peut citer Garris, Ostabat, Uxiat, Harambels, Aphat-Ospital, Arsoritz, Saint-Jean-Pied-de-Port, Roncevaux et entre ces deux derniers, en pleine montagne, le prieuré d'Errukulus qui a complètement disparu, mais qui a laissé son nom à un quartier.

Sur l'autre route, moins fréquentée, tout au moins pendant le moyen âge, mais plus sûre, on trouvait à Bayonne, sur la rive droite de l'Adour, un établissement tenu par les moines de l'« ordre du Saint-Esprit ». Il y en avait un autre à Ciboure, à l'extrémité de la rue Agoreta. Enfin, avant de quitter la France, on trouvait sur les bords de la Bidassoa, à l'emplacement occupé aujourd'hui par la gare d'Hendaye, l'important prieuré de Subernoa qui, lui aussi, a donné son nom à tout un quartier.

Pour les égarés ou ceux qui suivaient les voies secondaires, il y avait des établissements semblables en dehors des grandes routes. Nous citerons la commanderie-hôpital de Bonloc, celle de Souraïde en Labourd, celle de Bidarray et la commanderie de l'ordre de Malte d'Irrisarry en Basse-Navarre. L'ancien hôpital a été remplacé, en 1605, par l'énorme construction qu'on voit encore près de l'église.

Dans la Soule, qui était traversée par les voyageurs venant du Midi,on comptait un assez grand nombre d'établisse

ments ; l'abbaye de Sainte-Engrâce, dont il reste quelques vestiges notamment une église romane fort ancienne ; l'Hôpital Saint-Blaise, dont l'église seule subsiste ; le prieuré de Larrau complètement disparu ; la commanderie d'Ordiarp dont la maison du commandeur sert de presbytère, enfin les prieurés-hôpitaux de Pagolle, Osserain, Ainharp et Roquiague.

Mais la principale de ces maisons dont dépendait la plupart des commanderies et des prieurés, était l'abbaye de Roncevaux, située sur le versant espagnol, dans la Haute-Navarre, à trois kilomètres de la ligne de faîte des Pyrénées, aménagée pour recevoir un grand nombre de voyageurs. Cette abbaye a joué un rôle de premier ordre dans toutes les relations, non seulement entre la Haute et la Basse-Navarre, mais entre la France et l'Espagne. Bien que son ancien ordre religieux ne soit plus représenté que par quelques moines, gardiens des bâtiments et des archives, l'abbaye de Roncevaux est sans contredit un des établissements de la région particulièrement attrayant pour l'archéologue, l'historien et les personnes qu'intéressent les choses du passé.

§ 4. — Superstitions

Les Basques, comme beaucoup d'autres peuples, sont superstitieux et l'instruction n'a pas beaucoup diminué cette tendance à croire au surnaturel. Mais, au moyen âge et même au XVIe et au XVIIe siècles, la superstition avait pris des proportions dont on se fait difficilement une idée aujourd'hui et de nombreuses traces en sont restées dans les contes, les récits et même les croyances contemporaines.

On appelait « sorciers » ceux qui se vouaient volontairement au diable en échange de pouvoirs surnaturels. Ils dominaient par la terreur et ils étaient d'autant plus cruels que leur cas était prévu par la loi qui les punissait, comme criminels, du supplice du feu. Il est fort probable que la croyance aux sorciers a les origines les plus lointaines dans le Pays Basque comme ailleurs ; mais il se produisit, à la fin du XVIe siècle, un événement qui, étant donné l'état d'esprit de la population, eut les plus graves conséquences.

Les bohémiens, désignés dans le pays sous le nom d'agôts et de cascarots, et qui s'y étaient fixés dans les circonstances que nous avons rapportées plus haut, se livraient aux pratiques de la bonne aventure. Ils passèrent rapidement pour des êtres malfaisants ; on prétendit qu'ils tenaient leurs pouvoirs du diable

et, de là à les accuser de sorcellerie, il n'y avait qu'un pas qui fut vite franchi. Au commencement du XVII[e] siècle, il se forma, plus particulièrement contre les femmes bohémiennes, un mouvement d'opinion qui obligea les autorités à intervenir et le bailli du Labourd désigna son lieutenant de Lasse pour enquêter et calmer les esprits.

Ce de Lasse était un homme dur et inhumain ; il avait eu, à plusieurs reprises, des démêlés avec la ville de Bayonne. Il apporta la même brutalité dans la mission qui lui était confiée et il engagea un si grand nombre de procès qu'on fut obligé de lui donner un assesseur. Plusieurs femmes furent brûlées et, après les Bohémiennes, ce fut le tour des femmes du pays d'être poursuivies. Voyant les proportions que prenaient les choses, le bailli, Jean-Paul de Caupenne, crut devoir prévenir le Parlement de Bordeaux de ce qui se passait et le Parlement délégua pour réprimer ces crimes, le conseiller de Lancre, avec les pouvoirs les plus étendus.

De Lancre était le dernier qu'on aurait dû charger d'une semblable mission. Esprit crédule, obsédé par l'idée des sorciers qu'il voyait partout, il commit les pires atrocités dans le pays qu'il parcourut avec son tribunal, rendant d'iniques jugements, sur la foi des rapports les plus invraisemblables. Sur de simples dénonciations d'enfants, des femmes furent envoyées au bûcher. Ce fut le cas de l'une d'elles, sur l'affirmation d'une fillette de sept ans, déposant qu'elle l'avait vue sauter du sommet de la Rhune sur la plage d'Hendaye. Une sorte de folie sembla avoir envahi le pays. La terreur devint telle que, pour éviter d'être dénoncée comme sorcière, ce fut à qui dénoncerait sa voisine sur les indices les plus futiles. Après quelques mois de ce régime un grand nombre de femmes avaient été envoyées au bûcher (1).

Ces événements se passèrent surtout dans le Labourd et, plus particulièrement à Saint-Jean-de-Luz à l'époque où les marins étaient à la pêche de la baleine et de la morue. Quand ils en furent informés ils revinrent et, par représailles, ils se livrèrent aux pires désordres. De vieilles haines entre les habitants de Saint-Jean-de-Luz et ceux de Ciboure se réveillèrent et une véritable guerre civile s'en suivit.

D'autre part de Lancre s'étant aussi attaqué au clergé et ayant fait brûler, comme sorcier, le curé d'Ascain, vénérable

(1) Les avis, sur ce nombre, varient dans de telles proportions qu'il est prudent de s'abstenir ; tout ce qu'on peut dire c'est qu'il fut très élevé.



Groupe de Basques

vieillard de soixante-quinze ans, l'évêque de Bayonne, Mgr d'Echauz intervint. Jouissant d'un grand crédit auprès d'Henri IV, il obtint de ce roi l'annulation des procédures engagées et la cessation des exécutions. De Lancre fut rappelé et remplacé par le président de Gourgue, homme instruit et éclairé, qui comprit que le pays souffrait d'une véritable maladie morale et devait être traité en conséquence. Par sa modération et son esprit conciliant, il sut calmer les esprits et ramener la paix entre les habitants des deux rives de la Nivelle.

Il fut aidé dans cette tâche par cinq religieux de l'ordre de Saint-François qui s'établirent dans l'ilôt séparant les deux villes. Ce furent les premiers habitants du couvent occupé plus tard par les Récollets et qui, en souvenir des événements auxquels on venait de mettre un terme, fut dédié à « Notre-Dame de la Paix » (1612). Les anciens bâtiments de cet établissement et l'ancien cloître existent toujours et sont occupés par les services de la Douane (1).

*
* *

Heureusement ce tragique épisode fut un fait unique dans l'histoire du pays et, s'il se produisit, plus tard, d'autres cas de sorcellerie, ils furent isolés et exceptionnels. Du reste le Basque ne semble pas beaucoup plus superstitieux que les habitants d'autres régions ; si, dans bien des milieux, la superstition a persisté jusqu'à nos jours, elle n'entraîne pas de conséquences sérieuses et la croyance aux sorciers et aux esprits est le plus souvent inoffensive. Comme on le remarque chez les peuplades primitives, les superstitions et les légendes sont anthropomorphes. On redoute principalement, dans les campagnes, un être fantastique, le Basa-Yauna, de grande taille et d'une force prodigieuse, monstre à figure humaine qui vit dans les profondeurs des forêts et des abîmes. C'est surtout le soir qu'il se montre et qu'on doit s'en préserver. Cet être surnaturel a donné lieu à bien des légendes ; la suivante est connue sous le nom de : « Le Basa-Yauna de Musculdy ».

Un berger descendant de la montagne s'aperçut qu'il avait oublié un gril au cayolar (2). Il retourna le chercher et, à son

---

(1) de Lancre a laissé une curieuse relation de ces événements dans un ouvrage intitulé : « Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons. Paris, Berjon : MDCXII ».

(2) Cayolar : Parc à brebis dans la montagne avec une cabane pour les bergers.

grand effroi, il trouva un Basa-Yauna en train de faire cuire des galettes sur le gril. A cette vue le pauvre berger fut très effrayé, mais le Basa-Yauna lui dit que s'il pouvait lui citer trois vérités il le laisserait aller sans lui faire de mal. Après avoir réfléchi, le berger dit :

Première vérité : « On dit que quand il fait clair de lune la nuit est aussi claire que le jour. Ce n'est pas vrai. »

« Tu as raison » répondit le Basa-Yauna.

Deuxième vérité : « Les gens disent que la bonne méture vaut le pain. Ce n'est pas vrai ».

« C'est exact ». ajouta le Basa-Yauna.

Troisième vérité : « Si j'avais cru que vous étiez ici, je ne serais pas venu ».

« Tu as dit vrai ». Et là-dessus le Basa-Yauna rendit son gril au berger tout heureux de s'en tirer à si bon compte.

Du reste il n'est pas nécessaire de faire preuve de tant d'à propos pour se débarasser d'un Basa-Yauna; il suffit au passage des endroits dangereux, de mettre un peu de sel dans la main et de le serrer fortement. La Basa-Yauna est ainsi rendu inoffensif.

Un parent du Basa-Yauna est le Mamou, moins terrible mais tout aussi redouté. C'est l'effroi des enfants. Et qui peut dire combien de fois il est appelé par les mères au cours d'une seule journée !

Ces sortes de monstres sont redoutables, mais il en est d'autres avec les quels il est des accommodements : ce sont les laminac, proches parents des gnômes et des farfadets.

Quand ils se mettent en rapport avec les hommes c'est à titre de bons voisins : ils leur rendent une foule de services, car ce sont des ouvriers remarquables; mais ils ne travaillent que la nuit et il faut qu'au chant du coq ils aient disparu.

Un des plus beaux de leurs travaux est l'église d'Espès (1) qu'ils ont construite dans une nuit, mais ils ont été trop vite et un mur est resté de travers tel qu'on le voit aujourd'hui. On montre aussi dans les environs de Tardets un pont construit par eux.

S'ils sont laborieux, les laminac ne sont pas désintéressés ; au contraire ; ils sont gourmands, exigeants, importuns et, si on ne leur donne pas ce qu'ils désirent, ils font aux hommes beaucoup de misères que ceux-ci du reste leur rendent bien ; c'est à qui rusera le mieux.

(1) Espès : petit village près de Mauléon.

Les laminac ont donné lieu à une foule de légendes : en voici une qu'on pourrait appeler « l'importunité punie ».

La dame d'Erréqué à Aussurucq faisait cuire des croûtes de méture (1) dans de la graisse lorsqu'une lamina descendit par la cheminée et demanda quelques croûtes qui lui furent données ; puis elle s'en alla par le même chemin. Elle revint le lendemain et continua les jours suivants.

La dame d'Erréqué fatiguée de ces exigences, en parla à son mari qui lui promit de la débarasser de la lamina. Le lendemain il prend la place de sa femme et reçoit la visite de la lamina qui, étonnée de le voir, lui demande comment il s'appelle. L'autre répond « moi-même » ; puis profitant du moment où la lamina a le dos tourné, il lui jette la graisse bouillante sous les jupes.

La lamina s'élance dehors en poussant des cris terribles ; tous les laminac du pays se rassemblent et lui demandent qui l'a ainsi traitée. « C'est moi-même » répond-elle. « Si c'est toi-même, tu n'as pas à te plaindre ». Et la pauvre lamina défaillante fut portée dans une grotte voisine qui a conservé le nom de « grotte de la lamina ciboa ».

La légende de la poule noire est un peu moins terre à terre.

Il y avait dans les environs de Saint-Palais un lamina qui faisait tout le mal qu'il pouvait, tracassant les gens dans leur lit, ayant le mauvail œil pour les enfants et jetant des sorts aux vaches et aux brebis.

Par contre sa femme était très bonne et cherchait à réparer le mal qu'il faisait; elle rendait deux vaches à celui qui en avait perdu une et à celui qui avait perdu une brebis elle en donnait dix. Enfin quand elle voulait favoriser quelqu'un d'une manière exceptionnelle, elle lui donnait une poule noire qui pondait un œuf par jour ; mais cet œuf était d'or.

De là est venu le dicton appliqué aux gens qui vivent sans travailler : « il possède une poule noire ».

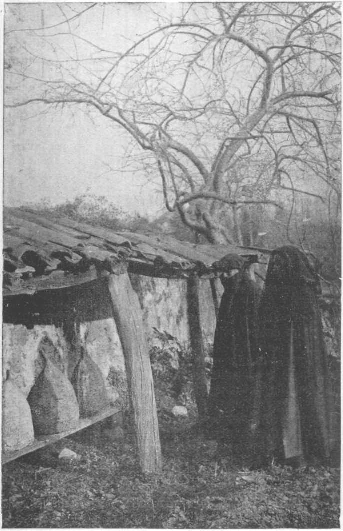
Voici une dernière légende où les laminac sont joués par un vieux basque madré et sans scrupules, le seigneur de Loustania.

Lorsqu'on arrive par le train à St-Jean-Pied-de-Port, on peut remarquer, après avoir dépassé le tunnel, au pied de l'Aradoy, une ferme au bord de la Nive en contre-bas de la voie. C'est le domaine de Loustania.

A une époque reculée, son seigneur, désirant reconstruire sa demeure, demanda aux laminac de s'en charger. Les laminac lui répondirent qu'ils le feraient volontiers, avant le premier chant

---

(1) Méture : pain fait avec du maïs.



La visite aux abeilles

du coq, à la condition qu'il leur ferait abandon de son âme comme salaire. Et le seigneur de Loustania y consentit.

Les laminac, cette nuit là, commencèrent leur besogne, en ayant bien joliment travaillé les pierres de l'Aradoy, belles et rouges ; vivement ils les passaient de l'un à l'autre, en se disant à voix basse : « tiens Guillem, prends Guillem,donne Guillem » ; et le travail allait vertigineusement.

Le seigneur de Loustania du haut du petit escalier du poulailler regardait les laminac un certain paquet gris à la main. Pour lors les laminac prirent la dernière pierre : « Tiens Guillem, prends Guillem, c'est la dernière Guillem ». Au même moment le seigneur de Loustania ayant mis le feu à un gros morceau d'étoupe, une grande lueur s'éleva tout à coup devant le poulailler et un jeune coq effrayé, croyant que le soleil l'avait devancé, se mit à faire « Kukuruku » et à battre des ailes.

Le dernier lamina avec un hurlement aigu jeta dans le gouffre de la rivière la dernière pierre qu'il tenait déjà dans les mains. « Maudit coq », dit-il et il s'abîma lui-même dans le gouffre avec ses compagnons.

Cette pierre, personne n'a pu la retirer du gouffre ; elle est là, toujours au fond de l'eau, les laminac la retenant avec leurs griffes, et au château de Loustania il a toujours manqué une pierre.

On trouve encore chez les Basques les mêmes superstitions que dans les autres régions en ce qui concerne l'influence des esprits et les sorts. Ces derniers sont surtout à craindre pour les petits enfants, plus influençables que les grandes personnes par ce qu'on appelle le « mauvais œil ». Aussi ne doit-on pas les faire sortir quand ils sont tout petits ; si on ne peut l'éviter, la mère doit tenir son pouce entre les doigts et la paume de la main pour conjurer le mauvais sort.

A ces croyances se rattachait une ancienne coutume, qui voulait que lorsque la mort entrait la nuit dans une maison, on fit réveiller tout le monde, jusqu'aux animaux de l'étable qui ne devaient pas rester couchés.

Parmi les animaux de la ferme, les abeilles étaient l'objet des plus grandes attentions. On les tenait au courant de tous les événements de la vie familiale, de crainte que, si on négligeait de le faire, elles désertassent les ruches.

Enfin, lorsque le convoi funèbre quitte la maison, il est encore d'usage, dans certaines localités, de sortir le feu du foyer et de le disperser au dehors sans qu'on puisse expliquer à quoi correspond cette coutume.

La liste de toutes les superstitions du même genre serait longue à établir ; nous nous en tiendrons là, en nous bornant à citer quelques dictons qui s'y rattachent.

*
* *

§ 5. — Dictons et Proverbes

Voir un femme sous sa fenêtre est un présage de mauvais jours pour le reste de la semaine.

Passer devant un chien couché porte malheur.

Tuer un chat porte malheur.

Voir un chat sauter par la fenêtre est un signe de malheur.

Entendre un chien hurler pendant la nuit est un signe de mort pour quelqu'un.

Le cri du hibou est de mauvaise augure.

Le chant du coq vers 11 heures du soir signifie que les sorciers se rendant au sabbat passent près de la maison.

Par contre il y a des signes heureux :

Un bouc dans une écurie préserve des maléfices.

Une poule noire porte bonheur.

Une hirondelle qui niche dans la maison y apporte lait et veau.

Si on a de l'argent lorsque le coucou chante pour la première fois au printemps on en aura pendant toute l'année.

Nous ajouterons quelques proverbes basques dont certains sont d'Oyhénart.

Cet auteur natif de Mauléon et bien connu de ceux qui se livrent à des études concernant les Basques, était avocat au Parlement de Navarre dans la première partie du XVIIe siècle. Il s'est livré à une étude approfondie des antiquités méridionales et a résumé le résultat de ses recherches dans une des premières histoires de la Navarre qui a pour titre « Notitia utriusque Vasconiæ » écrite en latin. En outre de cet ouvrage, il a laissé de nombreux manuscrits et plus de 1.200 proverbes ou dictons basques. L'énumération ci-dessous en comprend quelques uns.

Aube rouge, vent du Sud ou pluie.

Matin rouge apporte la pluie, soir rouge le beau temps.

Arc en ciel le matin, fontaine le soir.

Chandeleur chaude, hiver après Pâques.

La neige en Avent est de fer, en Janvier d'acier, en Février de bois, en Mars d'eau.

Soleil et eau, temps de Mars.

Eau de Mai, pain toute l'année.

Mai froid, année gaie.

Saint Simon et Saint Jude, l'hiver est en vue.

Si tu as du maïs, mets-le en terre, si tu n'en as pas, cherches-en.

Amuse le chien avec un os, la femme avec un mensonge.

Un serviteur fidèle et diligent est toujours créancier, quoique payé de son salaire.

Le monde ressemble à une mer; on y voit se noyer ceux qui ne savent pas nager.

Une servante de pays lointain a bruit de demoiselle.

Les trop longues promenades perdent les femmes et les poules.

L'esprit de la femme est comme le vent du Midi.

La belle est d'ordinaire fainéante.

L'or, la femme et les étoffes, ne les choisis qu'en plein jour.

Celui qui prend femme de grande maison, ne sera pas sans noise à la maison.

Prends une femme et dors tant que tu voudras, elle aura soin de t'éveiller.

Le jour où l'on se marie est le lendemain du beau temps.

Qui a mari, a seigneur.

La marâtre, quoique faite de miel, n'est pas bonne.

Telle est la pie, tel est son petit.

Pourceau affamé rêve au gland.

Gros poisson mange le petit.

Mieux vaut manger du pain de son que de n'en pas manger du tout.

Au pain dur, dents aiguës.

L'avare a toujours soif de richesses.

Voler un larron c'est gagner des pardons.

Clé d'or ouvre toutes les portes.

La sottise est un mal incurable.

Le flatteur est proche parent du traître.

L'ami de tout le monde n'est l'ami de personne.

A Cambo les langues sont plus actives que les balais.

Qui doit être pendu à Pâques trouve le carême trop court.

Chevalier, fais ton fils duc, il ne te reconnaîtra pas.

Un œil suffit au vendeur ; l'acheteur n'en a pas trop de cent.

L'avarice, ayant tué un homme, se réfugia dans l'église ; elle n'en est jamais sortie depuis.

Comme on le voit, plusieurs de ces proverbes ne sont pas spéciaux au Pays Basque ; il n'en est pas moins intéressant de constater que les Basques se les sont appropriés et en ont transformé certains suivant leur mentalité.

CHAPITRE II

—

Linguistique, Littérature et Divertissements

LA LANGUE. — LES PRODUCTIONS LITTÉRAIRES ET LE CHANT. — LES DANSES. — LE THÉATRE. — LES JEUX.

§ I. — LA LANGUE

On ne saurait mieux donner une idée de la langue basque, qu'en faisant connaître l'opinion d'une des personnes les plus autorisées dans les questions de linguistique, M. le professeur Gavel, qui a bien voulu fixer, dans les lignes suivantes, ses caractères essentiels.

« La langue basque est fort belle. Sa prononciation égale presque en douceur et en sonorité celle de l'italien et de l'espagnol, surtout dans les dialectes qui n'abusent pas de l'*h*. Son système grammatical est fort logique et fort simple, et le seul défaut qu'on puisse lui reprocher est une exagération des procédés synthétiques dans la conjugaison. Mais ce défaut est en voie de disparition, car une évolution, plus ou moins avancée actuellement, suivant les dialectes, mais que l'on constate dans tous, tend de plus en plus à substituer à ce système trop compliqué des procédés plus analytiques : d'autre part, la construction n'a rien de rigide et l'abondance des suffixes permet la formation facile de mots dérivés. Tous ces caractères font du basque une langue très simple, et particulièrement propre à la poésie. Les dangers qui le menacent sont, surtout de l'autre côté des Pyrénées, une exagération de purisme qui détourne la masse de s'en servir pour les usages littéraires, et la manie d'y introduire des néologismes peu compréhensibles et fabriqués suivant des

idées préconçues souvent arbitraires: ces néologismes ne font, en réalité, que défigurer l'idiome et lui donnent un caractère artificiel.

La langue basque présente de très grandes différences suivant les régions. On peut classer les dialectes en deux groupes: le biscayen forme à lui seul l'un de ces groupes ; parmi les autres variétés on peut citer le Guipuzcoan, le Haut-Navarrais, le Labourdin, le Bas-Navarrais Occidental, le Bas-Navarrais Oriental, le Souletin et le Roncalais (ce dernier en voie de disparition). Quand un Bas-Navarrais écrit ou prêche en Basque, il labourdinise d'ordinaire plus ou moins son dialecte, conformément à certaines règles traditionnelles. Aucun dialecte n'est, en réalité, supérieur aux autres: dans chacun d'entre eux les qualités et les défauts se compensent.

Le Basque a subi une influence latine et romane considérable. Certains indices très sûrs, faciles à reconnaître pour le romaniste, montrent que cette influence a commencé dès l'époque romaine. Par la suite, les langues qui ont le plus influé sur le basque sont, bien entendu, l'espagnol et le gascon, et sans doute aussi autrefois le vieil aragonais. On peut même dire que pour étudier le basque scientifiquement, les connaissances les plus nécessaires sont celles du latin, de l'espagnol et du gascon.

On a vu plus haut que la question se pose de savoir si l'euskarien est la langue primitive des ancêtres des Basques d'aujourd'hui, ou s'ils l'ont emprunté à des populations voisines. Quoi qu'il en soit, voici ce que l'on peut considérer comme scientifiquement établi :

1° — Bien que la langue des Ibères soit mal connue, il semble que son système de déclinaison soit à peu près le même que celui du Basque.

2° — Les noms de lieux, et même les noms de personnes dans l'ancienne Aquitaine et dans le Nord de l'Espagne (vallée de l'Ebre et régions pyrénéennes) ont souvent une apparence tout à fait basque, et offrent un sens clair en cette langue.

On est en droit d'en conclure que très probablement le Basque est, ou bien la langue même que parlaient les Aquitains, ou la survivance d'un idiome très proche parent de la langue aquitaine, et que l'une et l'autre, à leur tour, devaient être plus ou moins apparentées à l'Ibère.

Quant à l'origine même de la langue basque, c'est une question qui, actuellement, ne peut encore être résolue. Les analogies de structure générale ne prouvent rien quant à la parenté

des langues, à moins qu'elles ne soient accompagnées d'autres similitudes précises. L'un des traits caractéristiques du basque est la *passivité* du verbe : le verbe transitif y est conçu passivement ; lorsqu'un Basque veut dire « J'ai une maison », il pense en réalité « Une maison est eue pour moi ». Or, il est aisé de reconnaître, à certains indices non équivoques, que le latin, le grec et les langues germaniques ont eu, à une époque ancienne de leur existence, une conception du verbe fort voisine de celle du Basque ; et cependant on ne saurait en conclure à une parenté quelconque. Au cours de son évolution, une langue passe souvent par des états opposés : de synthétique, elle peut devenir analytique ou vice-versâ. D'autre part, les comparaisons que l'on a faites entre le Basque et certaines langues du Caucase ou de l'Asie accusent quelques ressemblances de vocabulaire, mais rien de plus. Encore faut-il observer (et cela seul suffit à montrer combien ces ressemblances sont trompeuses) que certains des mots basques dont on a cru trouver l'équivalent en japonais, dans les langues caucasiques, en hébreu (1) ou même en égyptien, sont précisément de ceux que le basque a empruntés au latin. D'autres similitudes portent sur des mots comme *aita* « père », ou comme ses pronoms personnels, qui sont communs à de nombreuses langues fort diverses, et par conséquent ne prouvent rien.



Un musicien

Il est pourtant un groupe de langues avec lequel des rapports assez précis ont été signalés : c'est celui des idiomes dits chamitiques. Ici la parenté paraît probable, bien que déjà assez lointaine. Il n'en résulte pas, bien entendu, que les Basques

(1) Le mot *makhila* « bâton » est un de ceux que l'on a rapprochés de l'hébreu ; mais, comme l'a fait observer Schuchardt, c'est simplement le mot latin *bacilla*, emprunté dès une date très ancienne.

doivent être considérés comme de race chamitique ; car ils ont pu, au cours des temps, changer de langue et abandonner celle qu'ils auraient parlée antérieurement pour adopter celle d'un peuple voisin, venu d'Afrique ou d'ailleurs.

Il est également possible qu'antérieurement à la latinisation des régions voisines de leur pays, les Basques aient fait quelques emprunts au celtique. On soupçonne du moins certains mots euskariens d'avoir cette origine. Quant aux éléments, peu nombreux d'ailleurs, qui, dans le vocabulaire basque, sont de provenance germanique ou arabe, ils n'ont été adoptés que par l'intermédiaire des langues romanes. »

*
* *

§ 2. — Les productions littéraires et le chant.

Le Basque est d'un naturel peu intellectuel. En littérature, il a produit peu, tout au moins dans les provinces basques françaises et les livres écrits en basque sont, pour la plupart, des traductions d'ouvrages français, espagnols ou latins.

Un des rares ouvrages basques, est la collection des proverbes d'Oyhénart de 1638, qui a été rééditée à Paris en 1847.

La langue basque, du reste, n'était guère utilisée pour les actes écrits quels qu'ils fussent et, jusqu'à ces dernières années, on se basait sur ce qu'on n'avait jamais pu découvrir dans les archives de France et de Navarre une charte écrite en basque, pour en conclure que cette langue ne fut jamais ni la langue officielle, ni la langue du palais. Les fors eux-mêmes étaient écrits en latin, en français ou en espagnol, mais jamais en basque. On ne peut plus être aussi affirmatif aujourd'hui.

On connait, en effet, les pièces suivantes écrites en Basque : deux livres de notaire du Pays de Soule des XVIe et XVIIe siècles ; des délibérations du conseil municipal de Bidart du XVIIIe siècle ; un exploit d'huissier signifié en 1591 et un contrat d'échange de terres de 1721. Le Basque était donc employé quelquefois, comme langue officielle ; mais c'était évidemment l'exception.

Du reste, les pièces, quelle que soit leur nature, parvenues jusqu'à nous, sont des plus rares pour une autre raison. Il était d'usage, lorsqu'une personne mourait, de ramasser et de brûler les papiers qu'elle avait dans sa maison, de peur que quelques-uns de ces papiers ne produisissent des maléfices et n'attirassent le malheur sur le logis.

Les productions littéraires se sont donc transmises surtout oralement, et c'est ce qui explique leur petit nombre parvenu jusqu'à nous. Ce sont surtout des contes, des devinettes et des chants, produit spontané de l'imagination populaire.

*
* *

Les contes portent sur les sujets les plus divers; ce sont des légendes dans lesquelles le surnaturel se mêle à un réalisme grossier. Dans un même conte ou trouvera des naïvetés enfantines mêlées à des trivialités frisant l'indécence. Nous en avons donné quelques exemples dans le chapitre précédent, après avoir fait une soigneuse sélection. Il en existe beaucoup d'autres, mais dont la plupart ne sauraient trouver leur place ici. Nous ne nous étendrons donc pas davantage sur cette partie de la littérature basque qui ne présente que très peu d'intérêt.

*
* *

Les devinettes méritent qu'on leur consacre quelques lignes.

Anciennement, les Basques avaient l'habitude de se réunir pendant les longues soirées d'hiver et de résoudre des énigmes qu'ils se proposaient les uns aux autres. Le nom de ce jeu, qui n'est plus pratiqué de nos jours, est: « Papaïtac ». Les deux interlocuteurs se plaçaient vis à vis l'un de l'autre et commençaient, après avoir récité la formule consacrée:

« Vous, un Papaïtac ; moi, un Papaïtac. Je sais une chose. Vous savez une chose. Qu'est-ce ?

Qu'est-ce qui regarde la maison, en allant à la montagne et la montagne en allant à la maison ?

Réponse: Les cornes de la chèvre.

Qu'est ce qu'une barrique contenant deux sortes de vin qui ne se mêlent pas ?

Réponse: L'œuf.

Qu'est-ce qui n'a jamais été et ne sera jamais ?

Réponse: Un nid de souris dans l'oreille d'un chat.

Qu'est-ce qui fait le plus vite le tour du monde ?

Réponse: La mauvaise renommée.

Quelle est la chose la plus leste du monde et que rien ne peut arrêter ?

Réponse: L'esprit.

Qu'est-ce qui est échelle le jour et perche la nuit ?

Réponse: Un lacet de corset.

Qu'est-ce qui a robe courte et jambe longue ?

Réponse : La cloche.

Qu'est-ce qui est blanc et n'a pas de farine ; noir et n'a pas de charbon ; fait parler et n'a pas de langue ; court et n'a pas de monture ?

Réponse : Une lettre.

Qu'est-ce qui, resserré, est un bâton, étendu, un toit ?

Réponse : Le parapluie.

Les demandes et les réponses se suivaient ainsi plus ou moins longtemps, suivant le degré d'imagination des deux interlocuteurs.

*
* *

La poésie basque mérite qu'on s'y arrête un peu plus longtemps.

Il est assez difficile de fixer ses origines qui sont certainement fort anciennes, ayant cela de commun avec celle des peuplades primitives.

Les cérémonies funèbres, pendant lesquelles on improvisait des complaintes spontanées qui accompagnaient les morts jusqu'à leur dernière demeure, précédèrent sans doute les joutes littéraires qu'on retrouve à une époque postérieure.

Ces dispositions naturelles à la versification étaient assez répandues ; elles s'exerçaient surtout dans les fêtes locales où des hommes et souvent des femmes luttaient pour développer les sujets divers, tels que celui-ci : « Célébrer les charmes de la vie du paysan et celle de l'ouvrier sandalier. » Chacun développait son sujet et répondait aux arguments de son adversaire.

Ces sortes de concours étaient fort appréciés et, lorsqu'on en organisait, nombreux étaient les spectateurs qui s'y rendaient des localités voisines et même éloignées.

*
* *

A part dans les cas précédents, on peut dire que la musique accompagnait presque toujours la poésie, que cette dernière fut chantée avec ou sans accompagnement.

Les chansons populaires sont de longues tirades en vers de 15, 13 ou 8 pieds, presque toujours en quatrain. Elles se chantent sur des airs variés appartenant pour la plupart au mode mineur.

La musique a les formes les plus diverses, depuis la mélodie jusqu'aux poèmes à l'allure lyrique ; mais ce qui la caractérise, c'est son rythme vigoureux en même temps que souple et c'est ce qui constitue son originalité.

Anciennement les seuls instruments de musique, encore employés de nos jours, étaient le chirola, petit flageolet à trois trous donnant des sons aigus, en usage dans tout le pays. Il était accompagné, en Labourd et dans une partie de la Basse-Navarre, d'un tambour ; partout ailleurs, de la zoïna, sorte de caisse de bois avec des cordes sur lesquelles on joue à la



Un auteur basque

manière d'un violon avec un morceau de bois pour archet. Souvent un seul musicien joue de ces deux instruments à la fois. Malheureusement aujourd'hui on leur substitue souvent des pistons, des trômbones et autres instruments de cuivre qui dénaturent complètement ce genre de musique. Dans certaines localités voisines de la frontière, il est fait usage de l'accordéon, très en honneur dans les provinces basques espagnoles.

Les chants basques sont les plus divers, suivant leurs auteurs et leurs objets.

Il convient tout d'abord de citer les chants de métier, d'une grande diversité: (chant du laboureur, chant du forgeron, chant du batelier, etc...) Une mention spéciale doit être réservée aux fileuses qui, soit qu'elles se réunissent, soit qu'elles fussent seules, avaient des chants caractéristiques, mais complètement oubliés.

Il en est de même des chansons que l'on chantait en automne à la campagne, lorsqu'on se réunissait, le soir,pour dépouiller le maïs, et de celles composées par des femmes dont le type a complètement disparu.

C'étaient des femmes âgées, sans famille, vivant de la charité publique, qui circulaient de maison en maison et de localité en localité. Sortes de troubadours, elles étaient généralement bien accueillies ; car, non seulement elles portaient des nouvelles d'une famille à l'autre, mais elles se faisaient l'écho des racontars et de tout ce qui se passait dans les diverses parties du pays. Ces femmes composaient des complaintes versifiées avec des couplets se succédant à l'infini et chantaient devant les auditoires nombreux qui se réunissaient pendant les longues soirées d'hiver.

Il est regrettable que ces airs n'aient pas été notés, car on les ignore totalement aujourd'hui.

*
* *

Les autres chants les plus répandus peuvent se classer dans une des divisions suivantes: chants légendaires, chants religieux, chansons morales, chansons d'amour et chansons satyriques, auxquelles il faut ajouter un grand nombre de romances et de chants divers dont plusieurs ont été conservés.

Il est probable qu'il y a eu autrefois des poésies chantées, rappelant soit les actions d'éclat de la période héroïque, soit les nombreux épisodes guerriers qui marquaient les expéditions lointaines de ces marins hardis et courageux. Voici une strophe isolée qui, dans sa simplicité, rappelle les anciennes épopées:

> Debout, gens de la maison, il fait grand jour;
> Du côté de la mer résonne la trompette d'argent
> Et aussi se remue la rive des Hollandais.

Mais le chant héroïque, par excellence, est celui d'Altabiscar. La défaite de l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne à Roncevaux et la mort de Roland et de ses compagnons fut

partout une source de légendes et de poésies. Les Basques, eux aussi, l'ont célébrée, et, bien que plusieurs critiques aient contesté l'antiquité de ce poème, il ne mérite pas moins d'être considéré comme le type du chant épique basque (1). En voici la traduction :

Un cri s'est élevé
Du milieu des montagnes des Basques
Et l'etcheco-yauna debout devant sa porte,
A ouvert l'oreille et a dit « qui est là? que me veut-on ? »
Et le chien qui dormait au pied de son maître
S'est levé et a rempli les environs d'Altabiscar de ses aboie-
[ments.
Au col d'Ibañeta un bruit retentit.
Il approche en frappant à droite, à gauche les rochers ;
C'est le murmure sourd d'une armée qui vient.
Les nôtres y ont répondu du sommet des montagnes ;
Ils ont fait entendre le signal de leur cor,
Et l'etcheco-yauna aiguise ses flèches.

Ils viennent! ils viennent! quelle haie de lances!
Comme les bannières de toutes couleurs flottent au milieu
[d'eux!
Quels éclairs jaillissent au milieu de leurs armes!
Combien sont-ils ? enfants, comptez-les bien.
Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze,
[douze,
Treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf,
[vingt.
Vingt et, par milliers, d'autres encore.
On perdrait son temps à les compter.
Unissons nos bras nerveux et souples, déracinons ces rochers,
Lançons-les du haut de la montagne en bas
Jusque sur leurs têtes ;
Ecrasons-les, frappons-les de mort.

Que voulaient-ils de nos montagnes ces hommes du Nord ?
Pourquoi sont-ils venus troubler notre paix ?
Quand Dieu fit ces montagnes, il voulut que les hommes ne
[les franchissent pas.

(1) Dans son ouvrage « Légendes épiques : recherches sur la formation des chansons de gestes », M. Bedier a montré que le chant d'Altabiscar a été composé il y a un peu plus d'un siècle seulement.

Mais les rochers en tournoyant tombent, ils écrasent les [troupes.
Le sang ruisselle, les débris de chair palpitent.
Oh ! combien d'os broyés ! quelle mer de sang !

Fuyez ! fuyez ! vous à qui il reste de la force et un cheval.
Fuis, roi Carloman, avec tes plumes noires et ta cape rouge ;
Ton neveu bien-aimé, Roland le robuste, est étendu mort [là-bas.
Son courage ne lui a servi à rien pour lui.
Et maintenant, Basques, laissons ces rochers,
Descendons vite en lançant nos flèches à ceux qui fuient.

Ils fuient, ils fuient ! où est donc la haie des lances !
Où sont ces bannières de toutes couleurs flottant au milieu [d'eux ?
Les éclairs ne jaillissent plus de leurs armes souillées de sang.
Combien sont-ils ? enfants, comptez-les bien.
Vingt, dix-neuf, dix-huit, dix-sept, seize, quinze, quatorze, [treize,
Douze, onze, dix, neuf, huit, sept, six, cinq, quatre, trois, [deux, un.
Un ! il n'en paraît pas un de plus.

C'est fini. Etcheco-yauna, vous pouvez rentrer avec votre chien,
Embrasser votre femme et vos enfants,
Nettoyer vos flèches, les serrer avec votre cor, et ensuite [vous coucher et dormir dessus.
La nuit les aigles viendront manger ces chairs écrasées,
Et tous ces os blanchiront dans l'éternité.

Les chants religieux sont plus nombreux ; en voici un pris entre plusieurs :

Notre-Seigneur, dans cette sainte hostie,
Caché pour le bien de tous les hommes,
Adorons avec un cœur humble
Et aimons véritablement lui seul.

Bon Jésus, plein d'amour,
Vous êtes l'aliment de tous.
Ah ! comblez-nous de bénédictions
Et nous aidez toujours de vos bienfaits.



Paysage Basque

Vous tous, anges glorieux,
Remerciez pour nous,
Maintenant et toujours, la trinité
De ce que nous avons reçu tant de faveurs.

Dans certains endroits le peuple concourt à la célébration du culte par des chants auxquels tout le monde prend part. Les deux strophes suivantes sont empruntées à un de ces cantiques :

Y-a-t-il rien de plus nécessaire
En ce monde que de se sauver ?
Y-a-t'il un bonheur comparable à
Celui d'arriver au ciel ?

Parlez, Dieu bon, me voici,
Venu pour vous écouter.
Je veux accomplir vos volontés ;
Venez me rendre fort.

Il faut arriver aux chansons d'amour pour trouver un répertoire un peu plus complet. Il y en a de toutes sortes, depuis celle de l'amoureux, pleine de feu, jusqu'à la complainte de l'amant délaissé. Une des caractéristiques de ces chansons est d'avoir, plus encore que les autres, de longues périodes. On peut en juger par les deux strophes suivantes :

Moi, j'ai une amie ; oh ! comment est-elle ?
Elle n'est ni petite ni grande, entre deux ;
Elle a l'œil joli, tout amour,
Elle est entrée dans mon cœur pour n'en plus sortir.

Quand même je vous dis adieu, ma mie,
N'ayez aucun ressentiment contre moi ;
Mais gardez votre amour dans le cœur.
Je ne vous quitterai point que quand je serai au tombeau.

Un amoureux désabusé s'exprime ainsi :

Ma bien-aimée au sourcil noir,
Aux dents blanches, aux yeux noirs,
Je t'aime ; toi, tu ne m'aimes pas,
Et pourtant tu es celle que je préfère.
Sur ta conscience pèsera
Le poids de ma peine et de ma douleur.

On peut rattacher aux chansons d'amour, les « Toberac », sérénades données le jour de l'annonce du mariage à l'église, ce qui correspondait à la publication des bans et avait même ce nom. L'après-midi de ce jour, après vêpres, cinq jeunes gens dressaient une pique devant la maison de la fiancée : deux la soutenaient, deux autres la frappaient en cadence, tandis que le cinquième chantait, en observant la même mesure, des vers en l'honneur de la fiancée. Celle-ci donnait, après le concert, un repas appelé le dîner du ban.

Le répertoire des chansons satiriques, lui aussi, est assez riche. Elles s'improvisaient principalement pendant les fêtes de villages et souvent aussi dans des concours. Celle qui est reproduite ici est une satire contre les filles paresseuses :

La mère, le matin crie : « Enfant, lève-toi !
« La nuit n'est-elle pas assez longue pour toi ?
« Prend la bêche, car la terre du jardin a besoin
« D'être retournée. »

La fille de répondre du lit avec désinvolture :
« Laissez jusqu'à demain la terre du jardin,
« Court espace de temps, car aujourd'hui je
« Dois aller au marché. »

Elles ne veulent pas suer les fillettes d'aujourd'hui ;
Pour les travaux de la terre elles sont trop délicates ;
Oh ! froides paresseuses ! C'en sera bientôt fait
De l'agriculture !

A vous, je demande, ma tante Marie, si c'est bien de plaisir
Pour les jeunes filles, que la ville, tant il est vrai que
J'ai grand plaisir d'aller là-bas.

Tant qu'elles sont jeunes filles, leur physionomie est aimable ;
Nouvelles mariées, humbles à l'égard de leur mari ;
Négligées dans la suite ; ne pouvant raccommoder les trous
[de leur robe.

On voit que ce n'est pas de nos jours seulement qu'on s'est plaint de la désertion des campagnes.

Peuvent être rattachées au genre satyrique les chansons de l'« Erreginetan », coutume depuis longtemps disparue.

On élisait une reine parmi les jeunes filles les plus favorisées

de la nature ; on l'ornait de fleurs et de rubans à profusion et on l'asseyait sur une chaise en vue de tous.

Des femmes se tenant autour d'elle improvisaient des complaintes ou des compliments à l'adresse des passants, en les invitant à déposer une offrande sur un plateau déposé aux pieds de la reine.

Malheur à ceux qui n'en donnaient pas ou qui en donnaient jugées insuffisantes ; car la verve satirique de ces femmes s'exerçait à leurs dépens.

L'erreginetan avait certaines ressemblances avec les maïades célébrées dans d'autres régions.

On ne saurait mieux clore, semble-t-il, ces quelques indications sur la poésie et les chants populaires, que par une chanson pour enfants. Celle-ci présente des tournures et des expressions d'une grande ancienneté et en même temps si naturelles qu'on croirait entendre cette leçon du premier âge. Elle a pour titre : « Les Cinq doigts ».

Ce premier,
C'est le gros,
Plus que les autres
Il est plus gros.

Ce deuxième,
Ce serpent,
Plus que les autres
Il est serpent.

Ce troisième
Le plus long,
Plus que les autres
Il est plus long.

Ce quatrième
Si tardif,
Plus que les autres
Il est tardif.

Ce cinquième
Le plus petit,
Plus que les autres
Il est petit.

Ixigilingli !

*
* *

§ 3. — Les Danses

La danse est un des plaisirs favoris des Basques et dans presque toutes les communes on danse tous les Dimanches pendant le Carnaval. Ce genre de divertissement était si en honneur qu'autrefois les prêtres eux-mêmes y prenaient part.



Danseurs

Dans certaines localités, lors de la Fête-Dieu, pendant la messe, il est d'usage de danser devant le Saint-Sacrement. Au premier abord cette coutume peut paraître étrange ; mais lorsqu'on a assisté à ces cérémonies et remarqué le sérieux et le recueillement des assistants aussi bien que celui des danseurs, on

comprend que ces danses n'ont aucun caractère profane, et font partie d'un rite dont l'origine se perd certainement dans la nuit des temps.

Il y a une telle variété de danses que leur étude complète ferait l'objet d'un gros volume. C'est dire que dans un ouvrage comme celui-ci, on doit se borner à signaler les plus connues.

La plus célèbre est le saut basque, danse noble, virile et belle. Les hommes seuls y prennent part. On en compte une vingtaine, chacune ayant son pas et sa musique ;

Pendant le carnaval on organise la « danse des volants », pour laquelle les danseurs revêtent un habillement des plus voyants orné de rubans multicolores. Ils dansent avec une baguette à la main et ils les entre-choquent suivant un rythme donné.

La « farandole » ou « danse à la corde » est constituée par une longue suite de jeunes gens reliés par des mouchoirs. Le long ruban se déroule, s'éloigne, revient en diverses courbes et le tout se termine par une sarabande folle.

Dans la « danse des chaises », trois chaises sont disposées d'une certaine façon et les danseurs doivent évoluer de manière à ne jamais se rencontrer.

La danse du verre présente surtout de l'intérêt quand elle est dansée par le zamalzaïn, danseur affublé d'une sorte de large jupe qui l'empêche de voir à ses pieds. Il doit, en dansant, se rapprocher le plus possible du verre sans cependant le toucher.

Dans la danse du poulet on enferme un de ces volatiles dans une boîte posée à terre et ayant à sa partie supérieure une ouverture par laquelle passe la tête de l'animal. Dans le cours de leurs évolutions les danseurs et les danseuses donnent des coups de sabre sur la tête du malheureux animal ; le gagnant est celui qui détache la tête. Il est regrettable que l'on puisse encore assister à des jeux aussi barbares.

Enfin il convient de citer les danses en honneur surtout en Labourd, le « fandango » et l'« arin arin », danses sans doute originaires d'Espagne, et d'une grande légèreté.

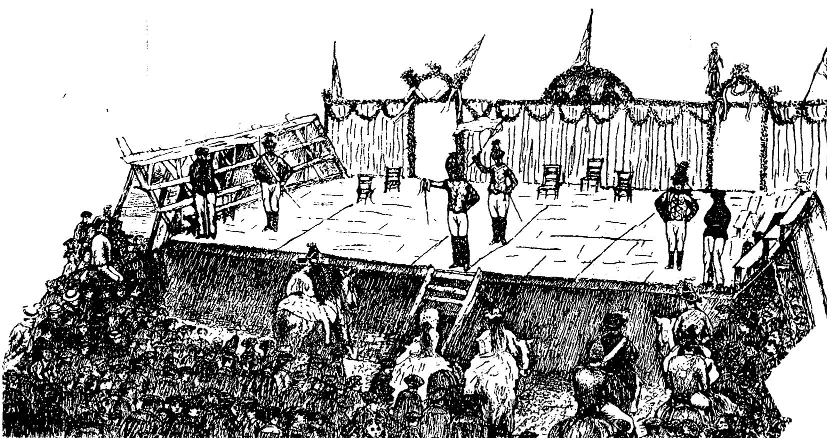
Les femmes ne prennent part à la danse que rarement et qu'à certaines danses dans lesquelles les danseurs ne se touchent pas, ce qui leur donne un caractère de vivacité et de grâce qu'on ne rencontre pas toujours dans ce genre de divertissement.

Il y a une très grande variété dans les danses qui diffèrent notablement d'une province à l'autre et dont beaucoup ne sont plus en usage. Aussi font-elles l'objet d'études suivies au Musée Basque dont le directeur, le commandant Boissel, prépare un travail d'ensemble sur cette question encore peu étudiée.

§ 4. — Le Théatre

De tous les divertissements des Basques le plus original est sans contredit le théâtre, qui est essentiellement rural. On représente des pièces tragiques, comiques et bouffonnes.

Les premières sont les pastorales, pièces en vers, analogues aux mystères du moyen âge et qui ne semblent plus avoir leurs similaires qu'en Provence ou en Bretagne. La scène est une estrade de fortune élevée sur des barriques ne comportant aucun décor ; les acteurs sont exclusivement des hommes et, s'il y



Un théâtre

a des femmes dans la pièce, leurs rôles sont remplis par de jeunes garçons (1). Les costumes sont choisis sans règle, suivant le goût des acteurs, ce qui fait qu'on trouve dans la même pièce les anachronismes les plus déconcertants.

Au point de vue du sujet, les pastorales se classent en sept cycles : sujets de l'ancien testament, du nouveau testament, de l'hagiographie, de l'antiquité profane, des chansons de gestes, des romans d'aventure et de l'histoire légendaire. Voici le titre d'une pastorale de chacun de ces groupes : Abraham, S. Pierre

(1) Quelques pièces ont été jouées par des femmes, mais c'est évidemment l'exception. Dans ce cas les hommes n'y prennent pas part.

apôtre, S. Eustache, Œdipe, Roland, Robert le Diable, et Thibaut de Champagne.

On connaît en tout quatre-vingt-quinze pastorales, dont soixante-sept sont conservées à peu près intégralement. On peut en voir à la Bibliothèque Nationale à Paris, à celle de Bordeaux, à la Bibliothèque Municipale et au Musée Basque de Bayonne. Elles sont manuscrites et la plus ancienne est de 1723.



Les acteurs d'une pastorale

Avant de commencer la représentation, les acteurs se réunissent, forment un cortège à cheval et parcourent le village pour rendre visite aux autorités. Les bons marchent les premiers, les

méchants les suivent et les plus méchants, le roi des Turcs et les Satans, ferment la marche. Puis vient la représentation.

Elle est annoncée par un acteur qui fait le résumé de la pièce et la commente en ajoutant quelques réflexions morales. Elle se déroule ensuite sans entr'actes, les tabeaux s'échelonnant quelquefois pendant plusieurs heures sans interruption. Les événements se succèdent sans transition, les jeux de scène sont naïfs et enfantins, les anachronismes et les réflexions les plus étranges se rencontrent dans la bouche des personnages les plus fantaisistes et sont d'un effet très particulier.

Mais ce qui frappe, c'est l'idée dominante de faire triompher le bien et condamner le mal. Plus la pastorale est simple et naïve, plus elle est conforme à la tradition, plus elle est appréciée. On n'y recherche pas les effets propres aux représentations modernes ; tout y appartient à d'autres siècles et à d'autres mœurs.

Les acteurs de pastorales ne dansent généralement pas, sauf les satans, dont c'est le rôle, et qui donnent plusieurs fois, pendant la même représentation, une danse, toujours la même, sur l'air de: « Bon voyage, monsieur Dumollet ». Ces danses tiennent lieu d'entr'actes et permettent aux acteurs de se reposer.

Enfin, lorsque la pastorale est terminée, il est d'usage que tous les acteurs chantent en chœur un cantique, mais qui n'a aucun rapport avec la pièce qu'ils viennent de jouer. Cette coutume semble tomber en désuétude.

*
* *

Les pièces les plus caractéristiques du théâtre comique sont les mascarades souletines, ainsi nommées parce qu'on ne les joue qu'en Soule. Ce sont des danses costumées, sur certains sujets et dont les acteurs ont un rôle parfaitement déterminé. La troupe, formée dans une localité, se rend dans une autre où elle exécute une série de danses sur des thèmes donnés.

Les principaux acteurs sont: le Cherrero, armé d'un balai et qui fait faire la place pour la troupe ; le Zamalzaïn ou homme-cheval ; Joana, le monsieur ; Anderia, la demoiselle ; auxquels se joignent, suivant les cas, des bohémiens, des chaudronniers, des paysans, etc...

Les danses sont la branlia jaustia, la danse de l'escargot, la danse de l'homme et du paysan et enfin les « fonctions », scènes comiques où chacun reproduit, en dansant, des scènes de son métier. Le zamalzaïn exécute la danse du verre dont il a été question.

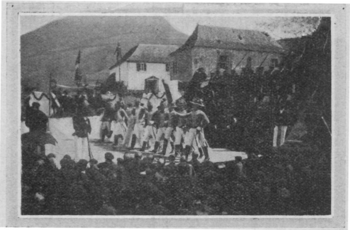
La représentation est terminée par un saut basque, dansé par les principaux acteurs, le cherrero, le chat, le zamalzaïn et la cantinière.

* * *

Les charivaris constituent la partie bouffonne du théâtre.

Les charivaris nocturnes ne sont pas spéciaux au Pays Basque. Ce sont des concerts à l'intention des veufs ou des veuves qui se remarient ; ils sont donnés pendant la nuit avec toutes sortes d'instruments cacophoniques et sont l'occasion d'apostrophes et des chants les plus inconvenants.

Tout autre est le charivari de jour, dans lequel l'âne joue un



Un combat (Scène de pastorale)

grand rôle. Dans les temps anciens, il était d'usage de punir la femme coupable en la mettant à califourchon sur un âne, le dos vers la tête et tenant la queue de l'âne.

Plus tard on se contenta de reproduire cette scène au moyen d'acteurs. Puis les choses se transformèrent et changèrent de caractère. Sur un char traîné par une troupe d'ânes à la file, se tenaient des jeunes gens travestis qui faisaient toutes sortes d'espiègleries.

Dans la vallée de la Nive on donne des parades charivariques, pièces burlesques dont le thème est fournipar quelque événe-

ment récent, le plus souvent un mariage mal assorti. Ces représentations sont parfois d'un goût douteux et vont jusqu'à friser l'indécence.

* * *

En résumé, des pièces du théâtre basque, les pastorales seules présentent un réel intérêt ; car elles sont d'un autre âge et font revivre un peu du lointain passé. Mais il ne faut pas se dissimuler que le théâtre basque est voué à une fin prochaine.



Acteurs d'une mascarade souletine

On peut déjà constater une tendance à sacrifier pour l'étranger d'anciens effets de scène, produit naturel du terroir ; tandis que l'habillement était laissé au caprice des acteurs et donnait aux représentations de pastorales un cachet d'originalité très spécial, on loue des hardes à des costumiers de Paris ou de Bordeaux et ces vêtements souvent usés et défraîchis, qui peuvent encore avoir bon air sous les feux de la rampe et au milieu de décors avec lesquels ils sont en harmonie, produisent le plus lamentable effet sur un théâtre populaire encadré par la verdoyante nature du pays de Soule et en plein soleil.

Enfin, tandis que les représentations étaient gratuites, elles

sont payantes aujourd'hui ; on ne peut l'éviter, étant donné le renchérissement de toutes choses, mais ce n'en est pas moins un de leurs anciens caractères qui a disparu.

Pour réagir contre ces indices de décadence, les organisateurs du Musée Basque de Bayonne, cherchent à exercer une action salutaire sur les pastoraliers. Des résultats heureux ont déjà été obtenus et plusieurs ont compris qu'il y avait le plus grand intérêt à conserver les traditions qui ont fait pendant des siècles le succès et l'attrait du théâtre basque. Tout en s'en félicitant, il ne faut pas cependant se faire d'illusions, car il est certains courants qu'on peut ralentir, non remonter. Le théâtre basque, surtout le théâtre tragique, pourra se maintenir encore quelque temps ; il ne saurait faire de doute que sa fin est à prévoir dans un avenir peut-être éloigné, mais inéluctable. Du moins aura-t-il eu sur les autres l'immense supériorité d'avoir un historien de premier ordre, M. le professeur Hérelle, qui l'a étudié sous toutes ses faces et a réuni dans plusieurs ouvrages du plus haut intérêt, les résultats de plus de vingt ans d'études et de recherches.

*
* *

§ 5. — Les Jeux

Le seul jeu éminemment national est le jeu de pelote. Dès sa plus tendre enfance le petit Basque a une pelote dans sa poche et, dès qu'il trouve un camarade et un mur, fût-ce celui de l'église, on peut être sûr qu'il ne perdra pas l'occasion de « faire une partie ».

Il y a quatre sortes de jeux de pelote qui se jouent avec gant ou sans gant ; ce sont : le rebot, la longue, le blaid en place libre ou en trinquet et le pasaka.

Le rebot, de beaucoup le plus élégant, se joue contre un mur appelé « rebot » avec un butoir portatif. La balle, lancée de ce butoir, doit frapper le rebot pour être saisie au bond ou à la volée par un autre joueur placé au delà d'une ligne appelée « paso » et renvoyée à l'autre extrémité de la place. Un joueur du camp opposé cherche à son tour à faire passer à la balle la ligne du paso. Les joueurs sont au nombre de dix ou de huit, partagés en deux camps. Toute faute du joueur d'un camp vaut un point au camp opposé. Les coups douteux sont jugés par un jury dont les décisions ne sont jamais contestées.

Le blaid est une variété du jeu de pelote dans laquelle cha



Le jeu de pelote·

que camp, composé généralement de deux ou trois joueurs, renvoie, à tour de rôle, la balle contre un mur. Il peut se jouer soit contre un fronton, en plein air, soit dans un trinquet, à mains nues ou avec gant de cuir, chistera, palette ou raquette.

Enfin le pasaka se joue en trinquet seulement, c'est à dire en salle couverte. Il consiste à faire passer la balle par-dessus un filet tendu à un mètre du sol.

Dans tous ces jeux, la faute d'un joueur vaut un point au camp opposé ainsi que le droit de buter qu'il conserve jusqu'à ce qu'un des joueurs de son camp ait commis une faute. Dans ce cas l'adversaire jouit des mêmes privilèges.

La longueur des parties est conventionnelle ; dans la pratique elle ne dépasse pas cinquante points et le plus souvent elle est de trente points, surtout dans les parties à mains nues à deux contre deux.

On constate avec peine que ces anciens jeux tendent à disparaître et, seules les personnes d'un certain âge peuvent s'en souvenir. Cependant, un grand pas a été fait dans la voie de leur rétablissement. Il s'est fondé, en 1921, à Bayonne, un groupement national, « La Fédération Française de la pelote basque », qui s'attache à remettre en honneur ce jeu par trop délaissé.

Son action s'exerce sur toutes les manières de jouer, dans les trinquets, ou en plein air, à main nue ou avec chistéra. Sous son cative direction ont été réalisées une renaissance et une codification de la tradition. Il s'est créé en outre, pour réaliser son programme, des sociétés dans plusieurs localités du Pays Basque et les amateurs du jeu de pelote ont déjà eu la satisfation d'assister à des parties dignes de celles qui passionnaient leurs ancêtres.

Nul doute que, d'ici peu de temps, on ne voie s'étendre à tout le pays un mouvement qui donne, dès à présent, de si belles espérances.

*
* *

Les Basques jouent aussi aux boules et surtout aux quilles. Il y a souvent, à ce dernier jeu, des parties importantes.

Enfin le jeu de cartes ne leur est pas étranger. Hommes et femmes le pratiquent beaucoup et font usage de cartes espagnoles sur lesquelles, à la place de nos traditionnels carreau, cœur, trèfle et pique, sont représentés des soleils, des épées, des roses et des bâtons.

Les jeux préférés sont le « mus » et « las florés », qui se jouent avec la même ardeur des deux côtés de la frontière.

CHAPITRE III

Les Arts

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR L'ART BASQUE. — EDIFICES PUBLICS — EDIFICES PRIVÉS. — L'ART FUNÉRAIRE. — LA DÉCORATION DES MAISONS.

§ I. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR L'ART BASQUE

Le Pays Basque n'est pas de ceux que l'on cite comme ayant des œuvres d'art. En peinture et dans les arts mineurs on peut dire qu'il n'a rien produit.

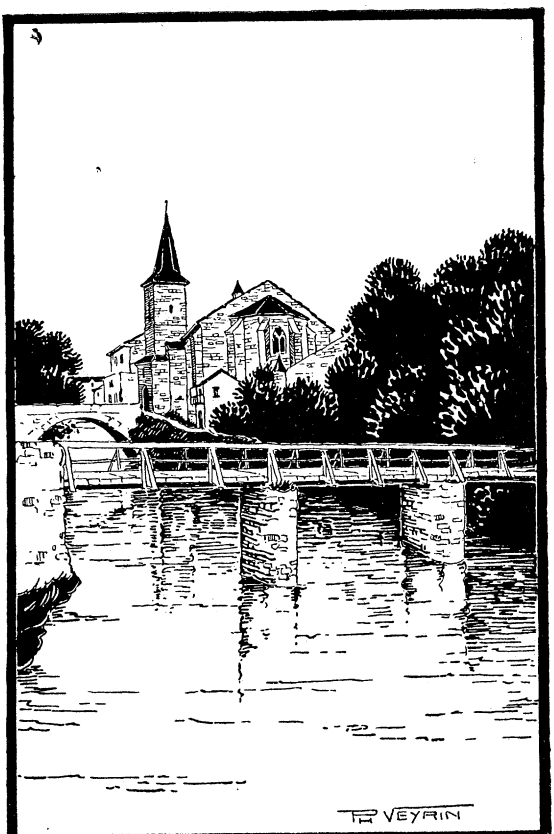
Cependant cette question est tout à fait à l'ordre du jour ; quoiqu'elle ait donné lieu à bien des controverses, les avis à son sujet sont encore partagés.

Il ne saurait être question, bien entendu, dans un ouvrage comme celui-ci, de l'art moderne, de création récente et dont les caractéristiques ne sont pas encore fixées. Depuis quelques années, en effet, des architectes, des décorateurs, des artistes, cherchent à trouver la formule d'un style nouveau et original adapté aux nécessités de la vie moderne et qui résulte de combinaisons harmonieuses de motifs trouvés dans la décoration des églises, des maisons, sur les stèles funéraires, etc...

Ces efforts sont des plus louables. Le style, à toutes les époques, a été le résultat de recherches et d'études laborieuses, de combinaisons les plus diverses et les plus inattendues. Il a fallu souvent des générations et des siècles de préparation pour créer une école. On ne peut donc que suivre avec intérêt et sympathie les louables efforts d'une pleïade de jeunes artistes enthousiastes et laborieux.

Mais y a-t-il eu un art basque dans le passé ? Là-dessus il a

été beaucoup écrit, car les opinions sont différentes et contradictoires. On ne saurait, sans fatiguer le lecteur, entrer dans le détail des arguments donnés dans un sens ou dans l'autre. Un article, dû à la plume élégante de M. Philippe Veyrin, publié dans le Bulletin du Musée Basque 3-4 de 1926, donne une appréciation parfaitement exacte de la question et on ne saurait mieux faire que d'en reproduire les parties essentielles :



Eglise Navarraise

« Le Basque n'a guère l'esprit créateur ; il semble n'avoir « presque rien exécuté.

« En revanche, passé le temps assez bref d'une instinctive « résistance, le Basque s'assimile aisément tout apport extérieur.

« Enfin, et c'est là l'essentiel, le Basque possède une faculté
« de conservation extraordinaire. Chez lui toutes les acquisitions
« nouvelles se juxtaposent ou même se combinent avec les plus
« anciennes, sans jamais faire disparaître entièrement celles-ci.

« Ces caractères psychologiques qu'on retrouve dans tous
« les domaines de l'activité des Eskualdunak, sont particulière-
« ment vérifiés en matière d'art. L'artisan basque a pris son bien
« un peu partout; mais, à travers les siècles, il n'a rien abandonné
« de ses anciennes conquêtes. Sur un même meuble, une même
« inscription lapidaire, on verra fréquemment réunis, ou qui
« plus est, amalgamés, des motifs dont les uns peuvent avoir
« été empruntés au XIIe siècle, les autres indubitablement au
« XVIe ou au XVe siècle.

« Considéré d'un point de vue plus matériel, l'Art Basque
« frappe :

« dans l'ensemble, par un caractère robuste, par la simplicité
« des formes souvent plutôt massives ;

« dans le détail pas l'absence à peu près complète de réalis-
« me; en raison inverse, par une simplification d'expression
« qui va jusqu'à une tendance très marquée à la stylisation; en-
« fin par une aptitude singulièrement développée pour la déco-
« ration géométrique.

« Il serait téméraire de vouloir attribuer ces caractères se-
« condaires à une disposition mentale propre à la race basque.
« A mon avis, ils résultent plutôt, au moins pour une grande
« part, de la science insuffisante des artistes rustiques et de l'in-
« perfection probable de leur outillage ».

En outre des éléments qui ont pu créer chez le Basque une certaine façon d'interpréter les impressions reçues, il convient de tenir compte de deux influences continues et séculaires qu'il a subies, du Béarn et de l'Espagne. Il ne faut pas perdre de vue que, dans plusieurs domaines, il a été en relations étroites avec ces deux pays ; il en a reçu une très forte empreinte, ainsi qu'on le constate lorsqu'on fait une étude comparative des objets d'art et des décorations basques d'une part, béarnais et espagnols d'autre part.

On est donc fondé à dire qu'on ne trouve pas chez les Basques l'originalité qui constitue le véritable art ; mais on ne saurait leur refuser ce qu'on peut appeler « le style, le genre ou la ma-
« nière... dépendant de causes secondaires, d'influences diverses
« que l'on peut déterminer avec certitude (1) ».

---

(1) Colas : La Tombe Basque.

Il est cependant un domaine dans lequel ils font preuve d'une réelle originalité, c'est l'architecture, bien que là aussi on constate l'absence d'unité, car chaque province possède un type différent de celui de ses voisines.

§ 2. — Edifices Publics

On ne saurait rien dire des édifices affectés aux divers services publics, car ils donnent lieu à une constatation attristante ; c'est que les Basques leur témoignent une profonde indifférence, ayant cela de commun avec les grandes administrations

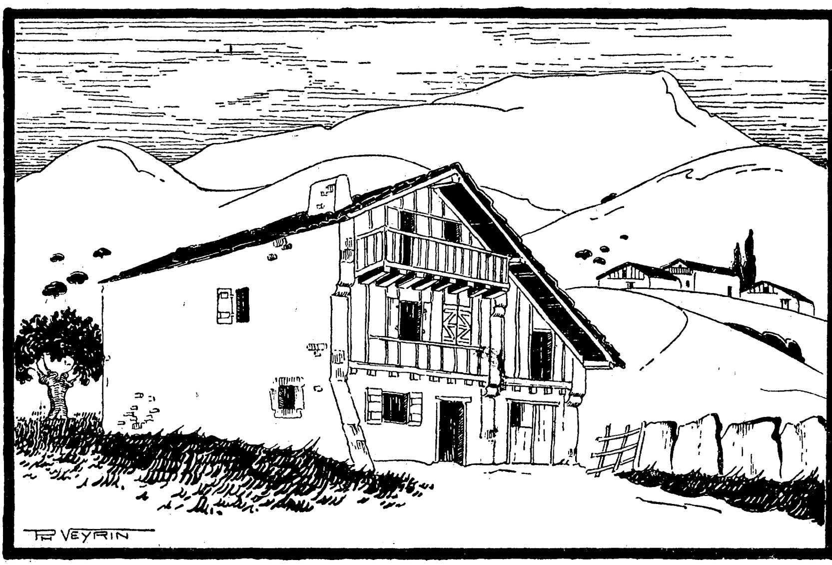


Eglise Souletine

dans la plupart des villes de France. Il suffit pour s'en convaincre de regarder la mairie de St-Jean-Pied-de-Port, celle de St-Jean-de-Luz, la plupart des bureaux de poste, ceux des contributions, etc... On peut fouiller tout le pays sans trouver un établissement public digne de fixer l'attention.

Heureusement l'architecture religieuse a été un peu mieux soignée. A l'exception de quelques anciennes églises abbatiales, telles que celles de Sainte-Engrâce et de l'Hôpital Saint-Blaise,

qui sont du pur roman, abstraction faite aussi des églises de construction récente, qui tiennent du gothique, les autres ne peuvent être classées dans aucun style. Ce sont des édifices d'un extérieur peu soigné, solidement construits, avec des murs épais percés d'ouvertures peu nombreuses, petites et disposées sans souci de la symétrie. L'aménagement intérieur est subordonné au principe de la séparation des hommes et des femmes, fidèlement observé encore de nos jours dans les petits endroits. Le bas est réservé aux femmes, tandis que les hommes prennent place dans des galeries auxquelles on accède par des escaliers le plus souvent extérieurs.



Maison Labourdine

A l'intérieur, d'autres escaliers permettent aux fidèles de descendre d'un côté quand ils vont à la communion, et de remonter de l'autre, ce qui évite tout désordre.

Le maître-autel est surélevé et la sacristie souvent aménagée au-dessous.

Dans un grand nombre d'églises, surtout en Basse-Navarre, on peut remarquer une porte murée, généralement de petites

dimensions et pratiquée dans un des murs latéraux. C'était la porte des cagots dont il a été question plus haut.

Enfin, presque partout, le parvis est couvert par un toit et fermé par un mur ; cette précaution est d'autant plus justifiée que toutes les anciennes églises sont orientées Est-Ouest, suivant la tradition, et que les tempêtes de l'Ouest sont des plus fréquentes dans le pays.

Les églises du Labourd sont les plus belles : elles sont élevées, spacieuses et ont grand air. Le clocher rappelle généralement celui des églises espagnoles, comme à Urrugne et à Ainhoa, tout en conservant des lignes plus élégantes et moins surchargées. A l'intérieur il y a plusieurs rangées de galeries, deux au minimum ; mais on remarque surtout le haut rétable qui fait d'autant plus d'effet qu'il surmonte le maître-autel lui-même surélevé. Cette ornementation est le produit de l'influence de l'Espagne que l'on retrouve dans d'autres détails, en particulier dans l'habillement des statues de la Vierge.

En Basse-Navarre les édifices religieux sont extérieurement beaucoup plus simples. Quelquefois les églises ont un rétable, mais plus rarement qu'en Labourd. La disposition des galeries diffère aussi ; elles ne sont pas latérales, mais occupent le fond de la nef. Souvent l'escalier y donnant accès se trouve à l'intérieur. Ce qui frappe, dans les petite églises, c'est l'ornementation intérieure souvent des plus riches ; ce sont des sculptures peintes représentant le buste de personnages de l'évangile avec leurs attributs et qui sont d'une naïveté vraiment curieuse. La petite église de Bascassan est à signaler à ce point de vue.

En Soule on remarque surtout l'absence de clocher, remplacé par une simple façade à trois pointes s'élevant au-dessus du toit de l'édifice et percée de trois ouvertures en arcades dans lesquelles sont fixées les cloches. Cette disposition, dans laquelle on veut voir le symbole de la sainte Trinité (trois en un), est des plus pittoresques, mais n'est pas spéciale à la Soule. On la trouve dans d'autres régions de la France, notamment dans le Lauraguais.

Les églises souletines, dont l'intérieur ne présente rien de caractéristique et qui ne sont pas aussi belles que celles du Labourd, n'en ont pas moins, dans leur simplicité, un aspect pittoresque et familial des plus séduisants. En plus des églises de villages il y a un certain nombre de chapelles situées sur des montagnes ou dans des endroits isolés et qui sont le but de pèlerinages.

Ces modestes édifices, au milieu des riants points de vue du

pays de Soule, laissent une profonde impression à ceux qui les voient pour la première fois.

*
* *

§ 3. — Edifices Privés.

Des différences analogues à celles constatées entre les églises des trois provinces se retrouvent dans l'architecture des maisons.

Celle du Labourd que l'on prend, à tort, comme le seul type de maison basque, est la plus caractéristique et la plus pit-



Maison Navarraise

toresque. Il ne saurait être question, bien entendu, des châteaux tels que ceux d'Urtubie, de Garro ou d'Echauz, ni des grandes et belles demeures que l'on voit encore à St-Jean-de-Luz et à Ciboure et qui étaient réservées à la noblesse et à la haute bourgeoisie.

Le type labourdin est plus modeste et en même temps plus élégant. Ce sont des maisons construites en maçonnerie dont la façade est en torchis ; les plus élevées n'ont pas plus de deux étages ; la porte est basse ; les fenêtres, en nombre restreint, sont petites, espacées et disposées sans aucun souci de la symétrie. Celles de l'étage supérieur sont quelquefois remplacées par des portes donnant sur un balcon de bois.

Mais la principale caractéristique de la maison labourdine, réside dans les boiseries extérieures qui sont sculptées et peintes. Les motifs de sculpture sont le plus souvent empruntés à l'ornementation des églises ; la peinture généralement en usage est le rouge-brun, qui forme un contraste agréable à l'œil avec la blancheur des murs passés à la chaux.

Quand il s'agit d'une ferme, la porte donne sur une cuisine attenante à la grange, de l'autre côté de laquelle se trouve l'étable ; au fond un étroit escalier conduit à l'étage ou aux étages, qui comprennent rarement plus de deux ou trois petites pièces.

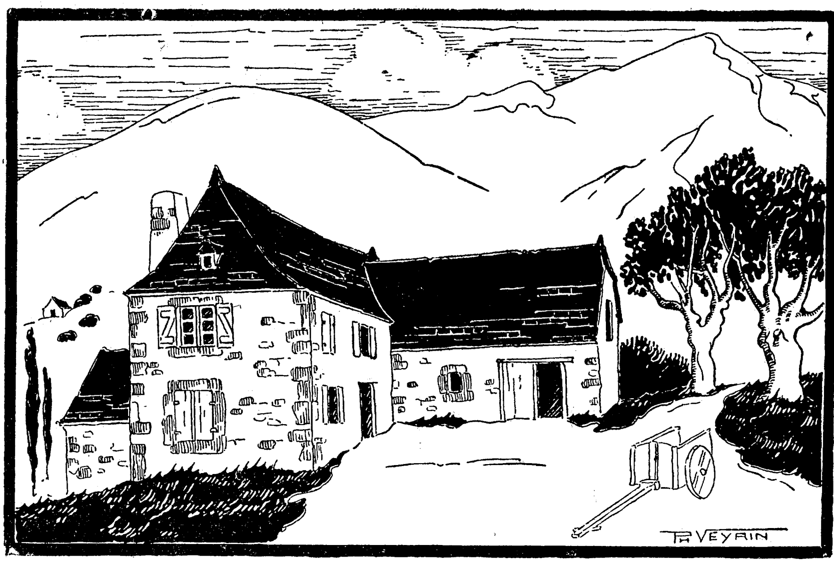
La maison du Labourd est petite, couverte de tuiles creuses ; quand elle est isolée elle est toujours rigoureusement orientée à l'est, afin de soustraire la façade et en particulier les boiseries à l'action des fortes pluies qui viennent de l'ouest et qui sont si fréquentes dans la région. On voit combien la vraie maison labourdine diffère de ces énormes constructions, orientées le plus souvent à l'ouest et percées de larges baies, qui ont été édifiées depuis quelques années dans le pays et auxquelles on donne le nom de « maisons basques ».

La maison navarraise est très différente de celle du Labourd; elle se rapproche beaucoup plus de la maison espagnole, ce qu'explique l'histoire même du pays. La différence entre les classes entraînait, dans la Navarre, beaucoup plus qu'en Labourd, des différences entre les habitations. Il convient donc de distinguer les maisons nobles et les maisons du peuple et même d'établir une sous-classification dans les premières,

Il y avait, en effet, deux sortes de résidence seigneuriales. Les ricombres habitaient des châteaux isolés, dont on voit encore quelques ruines. C'étaient de grandes constructions, ayant au moins une tour, très solidement construites en pierres

dures avec de rares et petites ouvertures et d'un aspect généralement sévère et triste.

Les autres résidences, celles des chevaliers et des infançons étaient dans les villes et dans les villages ; on les appelait : « La Salle ». Elles étaient de grandes dimensions, quelquefois aussi avec une tour comme les précédentes et des ouvertures plus nombreuses. Celles appartenant aux infançons avaient une chapelle. On peut encore voir, surtout dans la Navarre Espagnole, de grandes maisons de ce type, caractérisées par une porte en plein cintre avec encadrement de larges pierres don-



Maison Souletine

nant dans un grand vestibule. La maison Esquerrenea, dans la rue de la République, à Saint-Jean-de-Luz, peut être citée comme un specimen de ce genre d'habitation.

Quant aux maisons du peuple, elles n'ont aucun caractère spécial. Ce sont des maisons en pierre, à petites ouvertures, et qui n'ont rien de commun avec celles du Labourd que d'avoir souvent un balcon de bois à l'étage le plus élevé. Elles ne présentent que peu d'intérêt.

Le type de la maison souletine est très différent des deux précédents. Dans bien des localités on peut encore distinguer

l'ancienne maison noble, appelée « Domec », belle construction à l'aspect moins sévère que celles de la Basse-Navarre, mais d'une architecture plus légère. Les fenêtres sont plus larges, les toits couverts d'ardoises sont plus pointus, l'aspect général de l'édifice est plus gracieux.

L'architecture souletine tient beaucoup plus du Béarn que de la Navarre et cela s'explique si on se souvient que la Soule a eu beaucoup de rapports avec le Béarn et a subi davantage son influence. C'est évidemment en Soule que le type basque de l'habitation est le moins caractérisé.

Nous renvoyons les personnes que cette question intéresse à l'ouvrage de M. O'Shea « La Maison Basque », à l'étude plus récente de M. Colas, l' « Habitation Basque » et à l'album de MM. Soupre.

§ 4. — L'art Funéraire

L'art de la sculpture, qui a des rapports si étroits avec l'architecture, est à peu près nul, mais on peut lui assimiler l'art funéraire, le seul où le Basque ait fait preuve d'originalité.

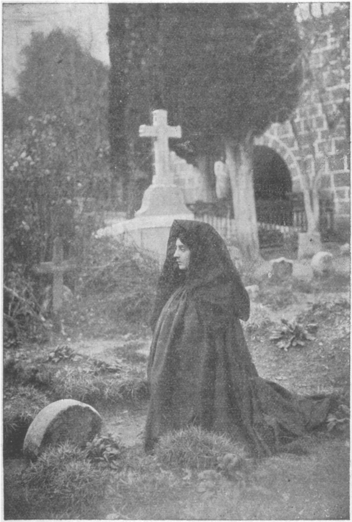
Ainsi qu'on peut le voir dans certains cimetières, les tombes étaient marquées par des stèles discoïdales ornées des décorations les plus diverses. On se fait difficilement une idée de la variété des dessins qu'on y trouve.

Ce sont des représentations humaines, en très petit nombre du reste, des sculptures assez rares d'animaux, des reproductions d'astres, d'objets religieux dont surtout des croix, d'outils industriels rappelant la profession du défunt et des dessins géométriques. Pour ces derniers on peut dire que l'ornementation la plus fantaisiste se manifeste avec profusion. On a relevé plus de mille sujets variés, tout en étant loin de les avoir reproduit tous.

On trouve aussi des stèles tabulaires représentant les anciens motifs ; mais elles sont d'époques plus récentes.

Quelques-unes de ces pierres tombales sont datées et se classent entre le milieu du XVIe et la fin du XVIIIe siècle. Certaines portent le nom du défunt, mais la plupart ne mentionnent aucune de ces indications, ce qui ne permet pas de fixer leur ancienneté.

Il y a quelques années on en trouvait partout; mais elles deviennent tous les jours plus rares et le pays de Mixe est le seul où il y en ait de réellement belles et bien conservées. Dans



Femme en prière

les autres régions, (sauf cependant à Urrugne et à Biriatou, où l'on a conservé la forme seule) on ne les emploie plus et on ne fait plus usage que de sépultures banales, qu'on trouve dans les cimetières de tous les pays.

Partout d'ailleurs on enlève les anciennes tombes et, dans quelques années, ces manifestations de l'activité artistique des Basques d'autrefois auront, elles aussi, à jamais disparu. On ne retrouvera plus ces vestiges du temps passé que sous forme de marches d'escalier, coupés en morceaux dans les murs, ou formant l'empierrement des chemins.

Aussi doit-on être reconnaissant à M. Colas, professeur au Lycée de Bayonne, d'avoir publié, sous le titre « La Tombe Basque », un très bel ouvrage contenant plus de douze cents reproductions de stèles funéraires prises dans deux cents cimetières. Cette publication, fruit de nombreuses années d'un travail assidu, transmettra aux générations à venir les indications les plus exactes et les plus précieuses sur cet intéressant sujet.

§ 5. — La Décoration des maisons

On trouve une dernière manifestation du sentiment esthétique des Basques dans la décoration des maisons.

En Labourd et en Soule on se borne le plus souvent à graver sur la porte d'entrée la date de la construction. Quelquefois on ajoute le nom des personnes qui ont fait bâtir la maison.

Dans la Basse-Navarre cet usage est encore plus général. Anciennement les maisons nobles portaient, gravées sur une large pierre, les armoiries de la famille. La Révolution a fait disparaître ces décorations qui sont encore très nombreuses dans les provinces basques espagnoles ; le château d'Apat est le seul qui ait conservé ses armoiries intactes.

Mais le Basque n'a pas renoncé à décorer sa maison et aux armoiries ont succédé des motifs d'ornementation très divers, qui accompagnent le nom du premier propriétaire. Ce sont, tantôt gravés, tantôt peints, des personnages, des animaux divers, des êtres fantastiques, en un mot des motifs empruntés le plus souvent à la décoration des églises ou d'établissements religieux. Quelquefois une sentence morale ou religieuse accompagne ou remplace ces dessins. En voici quelques-unes qui méritent d'être signalées :

A Saint-Jear-de-Luz : La paix avec peu ; dans le ciel une mine d'or.

A Urrugne (sur l'horloge) : Tous (les coups) blessent. le dernier tue.

A Sare (sur l'horloge) : L'homme est vaincu par toutes les heures ; la dernière le conduit au tombeau.

Sur un chalet : « Restons Basques ».

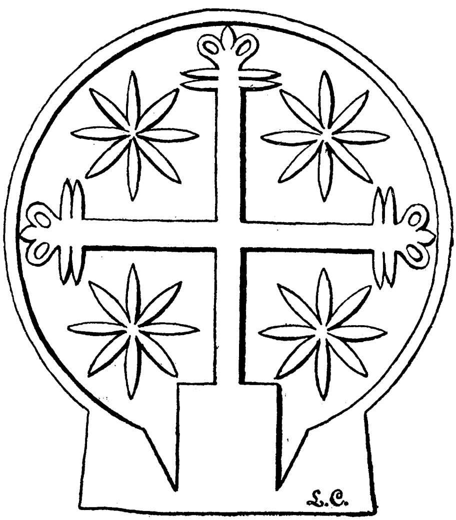
A Louhossoa : « Deum time ; Mariam invoca ».

A Bidarray : « Cette maison sera appelée : Tête de pont ».

A Ossès (sur l'horloge) : « Souviens-toi de la mort ».

A Ibarolles, sur la porte du presbytère :

« Aux amis tout d'abord,
« Aux pauvres quand il s'en présente,
« Aux ennemis ; qui n'en a pas ?
« A tous ceux-là, je suis ouverte ».



Stèle funéraire discoïdale

A Saint-Jean-Pied-de-Port : « La vertu vit après la mort ».

A Saint-Etienne-de-Baïgorry : « Infançon je suis, infançon je mourrai ».

Sur une autre : « Le peu que nous avons, avec la paix, nous suffit ».

Sur une troisième : « Rien de plus à charge pour les gens occupés que la visite de ceux qui n'ont rien à faire. »

On trouve aussi des sentences et des proverbes dans l'inté-

rieur des maisons. C'est ainsi que dans plusieurs pièces du château Abbadia de l'Institut, à Hendaye, on peut lire les suivantes, prises dans le répertoire basque :

« Tout buisson fait ombre. »

« Reste avec Dieu, il restera avec toi. »

« Il suffit d'un fou pour jeter une grosse pierre dans un puits, il faut six sages pour l'en retirer. »

« Dieu quoique bon ouvrier, veut compagnon de travail ».

Sur la cheminée de la salle à manger du château d'Arcangues on peut lire :

« La dent forte pour manger,
« La langue douce au prochain. »

Nous terminerons par l'inscription figurant sur la cheminée du grand salon du château d'Urtubie :

« Réunissant, réchauffant, réjouissant. »

Enfin on trouve sur les maisons, comme sur les tombes,des motifs très particuliers dont il serait difficile, dans l'état actuel de la question, de donner un explication.

C'est là un des nombreux problèmes qui se posent à ceux qui parcourent le pays en cherchant à voir et à comprendre.



Linteau de porte sculpté

TROISIÈME PARTIE

L'EXPANSION BASQUE

CHAPITRE I

Les Basques sur Mer. — La grande pêche. — Les Corsaires

Ce qui vient d'être dit des Basques montre qu'un de leurs caractères dominants est un esprit de conservation poussé à un très haut degré et que l'on retrouve aussi bien dans leur amour du pays natal que dans leur attachement à leur langue et à leurs anciennes coutumes. Et cependant, par une de ces contradictions qu'on constate sans pouvoir les expliquer, il est peu d'exemples de populations qui quittent leur pays aussi facilement que les Basques.

Ce besoin de changement n'est pas le résultat de circonstances passagères ou momentanées ; il semble plutôt une conséquence de l'atavisme, car il s'est manifesté à toutes les époques, même au temps les plus reculés de l'histoire. C'est ainsi que l'alliance des Vascons avec Annibal fut suivie de la formation d'un corps d'armée basque qui alla combattre en Italie fort loin de leur pays.

Du Ve au VIIe siècle, on les voit franchir les Pyrénées à la moindre occasion pour prêter leur concours aux Aquitains dans leurs luttes contre les Wisigoths et contre les Francs.

Les armées des croisés comptèrent des Basques, notam-

ment lors de la 4e croisade. L'évêque basque Raymond de Lacarre, avec les seigneurs qui l'accompagnaient, leur rendit de signalés services au passage à Lisbonne, en Sicile et devant St-Jean-d'Acre.

A la cour de Louis XI, à celle d'Henri IV, à la bataille de Pavie, dans les guerres de l'indépendance des Flandres, on trouve des Basques. Mais c'est surtout sur mer, avec la grande pêche, et plus tard dans les pays d'outre-mer que se manifestèrent leur esprit d'initiative et leurs qualités colonisatrices.

Il n'est donc pas sans intérêt, en terminant cette étude, de consacrer quelques lignes à leur rôle sur mer, ainsi qu'à leur émigration à l'étranger et à ses conséquences.

§ 1. — La Grande Pêche

Le pays étant peu fertile et pauvre, surtout dans sa partie voisine de la mer, il était naturel que les habitants se livrassent à la pêche. C'est ce qu'ils firent depuis la plus haute antiquité et ils avaient d'autant plus de raisons de demander à la mer de pourvoir à leur subsistance que le golfe était très riche en animaux marins de toutes sortes et notamment en baleines.

Or, l'huile et les fanons de baleines étant très recherchés, la capture d'un de ces animaux procurait à ses auteurs des bénéfices considérables. Par contre cette pêche était des plus périlleuses ; elle faisait chaque année de nombreuses victimes et il fallait tout le courage et l'énergie de ces populations côtières pour affronter des dangers d'autant plus grands qu'on opérait avec un matériel des plus rudimentaires.

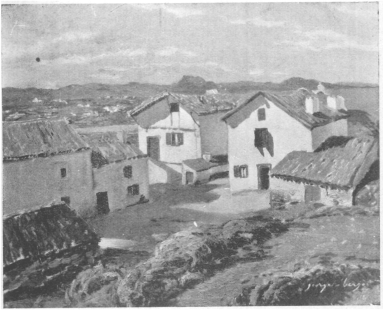
On trouve trace de cette pêche dès le XIe siècle, alors que les Anglais et les Hollandais ne la pratiquèrent que beaucoup plus tard, vers la fin du XVe siècle. Encore n'est-il pas sûr que les Basques ne s'y adonnassent pas plus tôt, mais aucun document ne permet de l'affirmer. Les XIIe et XIIIe siècles virent son apogée et elle fut une source de richesses et de prospérité pour toute la population côtière. En 1255 Edouard 1er, roi d'Angleterre concéda aux Biarrots le droit de pêcher la baleine et le cachalot, à la condition qu'ils paieraient, par animal capturé, un droit de 15 livres morlannes applicables à l'entretien des fortifications de Bayonne (1).

En 1262 la dîme de ce droit fut concédée à la cathédrale de

(1) Le droit de pêche appartenait au roi qui le concédait à qui il voulait.

Bayonne et cette concession fut l'origine d'une foule de difficultés et de procès entre les Biarrots et la Cathédrale. On n'en vit la fin que lorsque les baleines eurent complètement déserté le golfe de Gascogne. Enfin, et sans qu'on pût préciser quelle était son origine, un usage attribuait à l'évêque de Bayonne la langue de la première baleine pêchée dans l'année et qui constituait, paraît-il, un met des plus délicats et des plus recherchés.

Cependant, à la suite de la chasse intensive qu'on leur faisait, ces cétacés diminuèrent notablement et finirent même par



Village de pêcheurs de la Côte Basque
Bidart par le peintre Bergès

déserter complètement le golfe de Gascogne. Les Basques les poursuivirent tout le long de la côte d'Espagne jusqu'au cap Finisterre; mais ils durent borner là leurs expéditions jusqu'au jour où l'invention du compas de route et de la balestrille leur permit de se lancer en haute mer. Le lieu de la chasse ne fit ainsi que se déplacer insensiblement vers l'Ouest et c'est dans ces circonstances, si l'on en croit la tradition, qu'ils atteignirent Terre-Neuve vers 1372, soit 120 ans avant que Christophe-Colomb eût découvert les Antilles.

Ce qu'il y a de certain c'est qu'ils trouvèrent dans les parages de cette île de très grandes quantités de baleines d'une espèce différente de celles qui fréquentaient le golfe de Gascogne : pour les distinguer de ces dernières ils les désignèrent sous le nom de « baleines de troupe », qui devint dans la suite « baleines sarde.»

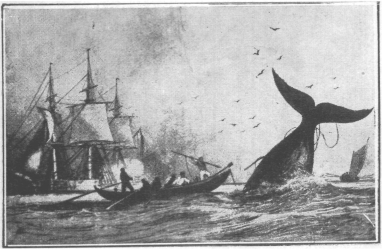
*
* *

Au cours de leurs expéditions à Terre-Neuve ils découvrirent aussi des morues dont ils commencèrent la pêche pour leur consommation sur place. Puis, ayant eu l'idée de les saler, ils purent les rapporter en Europe et ils les écoulèrent si facilement que certains armateurs armèrent des navires exclusivement pour cette pêche, qui devint une nouvelle source de profits sans nuire à la pêche de la baleine. On installa à Terre-Neuve des séchoirs pour sécher les morues et, à chaque saison de pêche, toute une colonie basque se transportait dans l'île qu'elle occupait pendant plusieurs mois. Aussi plusieurs endroits de la région ont-ils été désignés pendant longtemps par des noms basques : Capbreton, Cap Raze (très proche), la grande baie (le Saint-Laurent), le port d'Ulicillo (trou à mouches), Ophorportu (vase à lait), Portuchoa (petit port) ; enfin une île, dans le Saint-Laurent, a conservé le nom de « Ile aux Basques ».

La pêche à la baleine n'en continuait pas moins, quoique ces animaux se retirassent de plus en plus vers le Nord. Les Basques furent ainsi conduits à les poursuivre successivement dans la baie d'Hudson, dans les parages du Groënland et à se mettre en rapport avec les Esquimaux. En 1412 ils allèrent en Islande et pendant longtemps la grande pêche fut pratiquée dans ces régions.

D'après un mémoire publié en l'année 1700, un navire de Saint-Jean-de-Luz, revenant de Terre-Neuve, fut obligé de relâcher aux Açores, parce que tout son équipage était atteint du scorbut. Il y trouva Christophe Colomb et ses caravelles qui effectuaient leur premier voyage de découverte des Indes Occidentales. Christophe Colomb recueillit le pilote chez lui et lui fit le meilleur accueil « non tant par motif d'hospitalité, « dit le mémoire, que pour profiter des lumières qu'il pouvait « en retirer, et il conserva tous ses papiers ». Ces faits sont confirmés par Corneille Wytfliet et Antoine Magin, cosmographes flamands, qui estiment que les indications du pilote basque ne furent pas inutiles à Colomb.

Au commencement du XVIIe siècle les baleines étaient devenues fort rares, dans les parages du Labrador et de l'Islande, lorsqu'un navire Labourdin, chassé par la tempête, arriva au Spitzberg et y découvrit de grandes quantités de ces cétacés. Les premières expéditions pour ces régions s'organisèrent en 1617 et se continuèrent les années suivantes. On fut conduit à faire construire des navires à trois ponts, plus grands et plus solides que les précédents, dans le double but d'augmenter leur cargaison et de résister aux glaces de l'Océan Arctique. Aussi, pendant longtemps encore, cette pêche contribua à enrichir les habitants de toute la côte.



La pêche à la baleine

Cette époque marque l'apogée de la prospérité de la région maritime du Labourd et on peut dire du pays tout entier. Pendant la première partie du règne de Louis XIV, on armait plus de 50 navires pour la grande pêche et on cite une année où l'on en arma 80. On peut se rendre compte des bénéfices considérables qu'on en retirait si on remarque qu'une baleine produisait en moyenne 58 barils d'huile à 80 francs l'un et 21 quintaux de fanons à 352 francs. Or, on en prenait un grand nombre, auquel s'ajoutaient les milliers de morues rapportées de Terre-Neuve.

Mais, ainsi qu'on le constate souvent dans l'histoire, à cette période de prospérité succéda, en peu de temps, une période de décadence avec l'époque où les ravages de la mer paralysèrent l'activité du port de Saint-Jean-de-Luz. Elle eut cependant une autre cause.

*
* *

Les pêcheurs labourdins vendaient les produits de leur pêche partout où ils trouvaient acquéreurs notamment dans les pays voisins des lieux de pêche; les Anglais et surtout les Hollandais étaient leurs meilleurs clients. Ces derniers, voyant les bénéfices que procurait cette industrie, désirèrent ne plus être tributaires des Basques et les concurrencer: mais, comme ils ignoraient tout de la pêche à la baleine, certains négociants habiles et rusés firent des conditions exceptionnellement avantageuses à quelques capitaines et harponneurs basques pour les embarquer sur leurs navires. Puis, lorsqu'ils eurent formé un nombre suffisant de ces spécialistes, ils congédièrent les Basques et, en quelques années, ils étaient devenus leurs plus redoutables concurrents.

Les rivalités avec les Anglais furent peut-être encore plus désastreuses. Après la Révolution, Cromwell contraignit un certain nombre de familles anglaises à s'expatrier et à chercher un asile dans le nouveau monde. Ces familles s'installèrent à Terre-Neuve et au Canada. Au début elles ne furent pas une gêne pour les Basques: mais, après quelques années, le nombre des Anglais établis dans la région était devenu si considérable qu'ils leur suscitèrent les plus grandes difficultés.

Ils les gênaient dans leurs travaux, les empêchaient de descendre à terre et, par mille vexations,rendaient leurs opérations impossibles.

Pour parer à ces difficultés, le capitaine Sopite de Ciboure inventa un fourneau qui permettait de fondre la graisse de baleine à bord des navires; son invention rendit les plus grands services en dispensant les équipages de quitter leur bord et bien des incidents avec les Anglais furent ainsi évités. Mais ce n'était pas là la solution d'un état de choses que les complications de la politique européenne ne faisaient qu'envenimer.

Les longues guerres de la fin du règne de Louis XIV et surtout le traité d'Utrecht portèrent aux établissements de Terre-Neuve et des pays voisins un coup mortel et les événements qui se succédèrent au XVIIIe siècle ne firent qu'achever la ruine d'entreprises qui périclitaient de jour en jour.

Les traités d'Aix-la-Chapelle et de Paris achevèrent de dépouiller la France de ce qui lui restait des magnifiques colonies dont les premières étaient dues à l'esprit d'initiative et au courage des Basques (Acadie, baie d'Hudson, île du Cap Breton et du golfe de Saint-Laurent) et la paix de 1783, qui termina la guerre de l'indépendance de l'Amérique, ne nous reconnut que le droit de pêche sur les côtes Sud et Sud-Est de Terre-Neuve.

Pendant ces événements désastreux la pêche avait complètement périclité. Le Labourd qui armait couramment 40 et 50 navires au XVIIe siècle, n'en armait plus que 4 en 1745, et,bien qu'après 1784 on ait pu constater un nouvel essor, le rôle des Basques dans la grande pêche était virtuellement terminé. Depuis longtemps déjà ce sont les navires des ports de la Manche (Fécamp, St-Malo, Granville etc...) qui battent pavillon français dans ces régions où flottaient, seules autrefois, les couleurs du pays de Labourd. Aujourd'hui les pêcheurs de Saint-Jean-de-Luz et de Ciboure en sont réduits à la petite pêche, qui, pour être moins glorieuse que celle pratiquée par leurs ancêtres, n'en est pas moins, pour eux, une source de profits et procure le bien-être à une bonne partie de la population.

§ 2. — Les Corsaires

On ne saurait rappeler le rôle des Basques sur mer, quelque brièvement que ce soit, sans dire quelques mots des corsaires



Vapeur de pêche de nos jours

qui rendirent les plus grands services au XVIIe et au XVIIIe siècles.

Les dangers auxquels étaient exposés les navires qui faisaient la pêche, conduisirent de bonne heure les armateurs à les munir de moyens de défense, c'est-à-dire de quelques pièces d'artillerie et de munitions. Comme ces navires tenaient fort bien la mer et comptaient un nombreux équipage ils pouvaient être facilement transformés en navires de combat. Aussi, lorsque la pêche ne donnait pas de bons résultats, ne se faisaient-ils pas faute de piller et de rançonner à l'occasion les établissements ennemis ou seulement concurrents. De semblables entreprises n'avaient aucun caractère officiel et les navires qui la pratiquaient pouvaient être assimilés à des flibustiers, mais non à des corsaires. Ils opéraient surtout contre les Espagnols par des razzias sur les côtes de la péninsule et aussi dans les colonies.

Dans bien des circonstances les marins basques se conduisirent comme de véritables pirates; ils saccagèrent les possessions espagnoles dans les Indes, au Vénézuela et en Nouvelle Espagne. Aussi les Espagnols ne se privaient-ils pas d'user de représailles. A plusieurs reprises ils firent des expéditions dans le Labourd avec l'intention de détruire la ville et le port de St-Jean-de-Luz, qu'ils qualifiaient, non sans raison, de « nid redoutable de corsaires ».

Avant qu'ils méritassent ce nom, les marins basques avaient été employés comme auxiliaires de la marine royale. En 1625 quatre navires furent équipés à St-Jean-de-Luz pour la protection des pêcheurs à Terre-Neuve. Après avoir accompli leur mission, ils furent incorporés à la flotte royale et prirent part au combat qui détruisit presque en entier la flotte de Soubise chef du parti protestant.

Les marins du Labourd contribuèrent aussi au ravitaillement de l'île de Ré, bloquée par la flotte anglaise, pendant le siège de La Rochelle en 1627.

On trouve encore des navires montés par des équipages basques prenant part au siège de Fontarabie et à la bataille navale de Guetaria, gagnée par le Cardinal-Amiral de Sourdis en 1638 et, en 1650, ils sont dans la Gironde appuyant l'armée royale, pendant la Fronde, contre les Bordelais révoltés.

Mais ces expéditions n'avaient avec la Course que des rapports très éloignés et il faut arriver à la fin du XVIIe siècle pour trouver des navires basques pourvus de lettres de marque.

Tandis que Jean-Bart, Surcouf et Duguay-Trouin opéraient dans le Nord, les marins basques se faisaient remarquer par une

activité sans pareille. Dans le courant de l'année 1690 plus de quarante navires ennemis furent capturés.

En 1692, pendant les neuf premiers mois, cinquante-deux navires ennemis furent conduits à Bayonne et à St-Jean-de-Luz. Dans l'année entière les prises atteignirent cent vingt-cinq navires et le duc de Gramont, gouverneur du Labourd, pouvait écrire à Louis XIV qu'il y avait dans ce dernier port un si grand nombre de navires capturés « qu'on pouvait passer de la maison « où logeait sa majesté à Ciboure sur un pont de vaisseaux atta- « chés les uns aux autres ».

Pendant la guerre de sept ans les Basques apportèrent une importance contribution aux armements faits tout le long des côtes de France pour lutter contre les Anglais.

Les deux ports du Labourd fournirent quarante-cinq corsaires armés de cinq cent cinquante-deux pièces de canons et montés par plus de sept mille hommes. On manque de renseignements précis sur les résultats de cette campagne ; mais on sait, par les procès-verbaux de bonne prise, qu'ils ne furent pas inférieurs aux précédents. De riches cargaisons de sucre, de café, de coton, d'épices, de tafia, de bois des îles, etc... furent vendues à Bayonne et à St-Jean-de-Luz.

D'après la législation assez compliquée qui réglait la course, le produit de la vente était partagé, suivant certaines proportions, entre l'Etat, les armateurs. le capitaine et l'équipage.

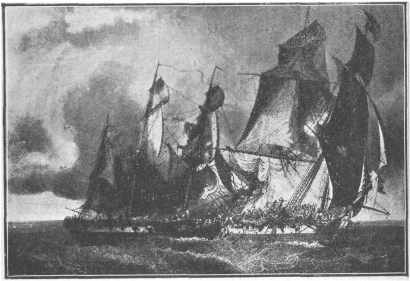
*
* *

On n'est guère mieux renseigné sur la course pendant les guerres de l'indépendance d'Amérique et sous l'Empire. A cette époque et surtout après le désastre de Trafalgar, les Corsaires apparaissent de nouveau, mais leur caractère a bien changé. Les difficultés financières ne permettent plus d'armer, comme autrefois, des vaisseaux de fort tonnage taillés pour la course.

On en est réduit à des navires de faible tonnage qu'on remplace souvent; car, toujours à la mer, obligés de se mesurer avec des vaisseaux mieux armés, ces petites unités ne duraient pas longtemps : toutes finissaient par sombrer au cours de combats ou par tomber au pouvoir de l'ennemi. Aussi, le temps et les ressources en hommes et en argent faisant défaut, on dut viser à l'économie et se contenter de tout petits navires, souvent de simples barques qui, incapables de s'éloigner des côtes, insuffisamment armées, devaient se réunir en escadrilles pour opérer et dans ces conditions ne pouvaient pas faire de captures rémunératrices.

Cet état de choses eut un autre inconvénient. Parmi les capitaines il y en eut de peu scrupuleux qui s'affranchirent des règles de la course, comme aux époques antérieures, et opérèrent pour leur compte personnel, s'appropriant tout le butin qu'ils pouvaient faire. Ces abus obligèrent les autorités maritimes à retirer un grand nombre de lettres de marque et cette institution, qui avait rendu de si grands services autrefois, finit par disparaître d'elle-même avant d'être officiellement supprimée, en 1856,par le traité de Paris.

Malgré les abus relevés pendant les périodes de décadence, les corsaires ont eu un rôle qui mériterait d'être mieux connu. La tradition a popularisé le récit de certains combats ; mais combien d'actions héroïques et aussi combien d'épisodes douloureux sont tombés dans l'oubli ! Qui dira les souffrances de ces marins hardis et indépendants qui ont fini misérablement sur les pontons anglais ? Combien de héros obscurs seront à jamais inconnus, mais dont le souvenir doit être évoqué avec le nom de ceux qui ont été popularisés, tels que Duconte, Etchebaster, Dornaldeguy, Michel le Basque, Sopite, Haramboure, Suhigaraychipi, dit Croisic et Pelot, pour ne citer que les plus connus !



Attaque d'un vaisseau anglais par un corsaire basque

CHAPITRE II

Les Basques à l'étranger

Le Pays Basque est une des régions de France où l'on émigre le plus. Si l'on en cherche les causes, on en trouve plusieurs qui sont les mêmes qu'ailleurs ; la pauvreté de certaines régions, un excès de population eu égard aux ressources du pays, la cessation de certaines entreprises etc... mais il en est aussi qui sont spéciales aux Basques et qu'on ne trouve pas ailleurs. L'organisation de la famille est une de ces dernières.

Le droit d'aînesse a toujours été observé au Pays Basque. L'aîné, quel que soit son sexe, hérite du bien et il n'est pas rare de trouver des propriétés qui, depuis des siècles, sont dans la même famille. Les autres enfants ne pouvant, le plus souvent acquérir, attendu que toutes les terres sont réparties, vont chercher fortune ailleurs et se placent soit dans le pays, soit dans les villes voisines, en particulier à Bayonne et à Bordeaux. Or, 30 % des familles basques ont 4 enfants et plus, et cette proportion atteint 50 % dans l'arrondissement de Mauléon. On voit par là qu'il y a un excédent de population qui n'existe pas ailleurs.

Une autre cause de l'émigration est une question de tempérament. Le Basque recherche l'imprévu et les aventures; tout en conservant la personnalité de sa race et l'amour du pays natal, il s'adapte sans peine à de nouveaux milieux et il prend facilement de nouvelles habitudes.

*
* *

Il en a donné des preuves dans les temps anciens, lorsqu'il s'est lancé dans les aventures lointaines.

Ainsi qu'il a été mentionné au commencement de ce travail, un contingent de Vascons servait dans l'armée d'Annibal, et depuis lors on en trouve, à toutes les époques, hors de leur pays.

Après la découverte du Nouveau-Monde beaucoup d'entre eux firent des expéditions dans les pays d'outre-mer.

C'est un Basque, Elcano, qui découvre la Terre de Feu avec Magellan et qui meurt aux Indes ; quelques années plus tard, Isala aborde à l'Assomption ; Lopez de Legazpy soumet les Philippines ; Garay fonde Santé Fé de Vera-Cruz; enfin, en 1560, le Vénézuela voit arriver Bolivar, le grand-père de celui qui sera son libérateur.

Au XVII[e] siècle quelques Basques se rendirent en Amérique dans un but de négoce et, cent ans plus tard, ils fondèrent, pour le compte de négociants de Bordeaux, quelques établissements au Pérou ; mais il faut arriver au commencement du XIX[e] siècle, lorsque les colonies espagnoles eurent secoué le joug de la métropole, pour assister à un courant d'émigration important et continu vers le Nouveau Monde.

En 1832 la maison anglaise « Lafone and Wilson », créa dans la province de Montevideo d'importants établissements agricoles. N'ayant pas de main-d'œuvre elle chercha où elle pourrait en trouver et elle fit dans le Pays Basque une très grande publicité avec les offres et les promesses les plus alléchantes. Cette campagne fut couronnée de succès ; beaucoup de Basques y répondirent et partirent pour l'Uruguay.

La plupart y réussirent, en attirèrent d'autres, revinrent dans le pays, quelques années plus tard, après fortune faite et constituèrent la meilleure réclame pour les pays d'outre-mer.

Le mouvement d'émigration s'accrut de jour en jour, il s'étendit au Béarn et aux régions voisines et il s'est toujours maintenu, quoique avec des fluctuations inévitables, suivant les époques, car la mise en valeur des immenses territoires de l'Amérique offrait et offre encore un champ d'activité qui est loin d'être épuisé.

Jusque vers 1850 l'Uruguay fut le seul pays d'émigration ; puis, lorsque les Argentins dégagés du joug espagnol, après de longues années de troubles et de guerre civile, eurent adopté la constitution du 1[er] Mai 1853, qui mit un terme aux dissensions, le pays entra dans une période de stabilité et de prospérité qui encouragea l'émigration. Ce fut alors vers la République Argentine que se portèrent les Basques : puis ils gagnèrent le Chili, le

Brésil, le Pérou, la Bolivie, et, plus tard, mais en moins grand nombre, le Mexique, la Californie, la Louisiane et le Canada.

*
* *

Dans ces diverses régions les émigrants trouvèrent des débouchés pour toutes les aptitudes, car c'étaient des pays neufs où



Types d'émigrants

tout était à créer, à organiser et où chacun pouvait adopter un métier approprié à ses connaissances professionnelles. Tandis que les Béarnais entreprenaient de petits commerces, la tenue d'hôtels et de restaurants, de magasins de détail, de cafés et d'ex-

ploitations similaires, les Basques préféraient les commerces en gros et surtout les métiers de plein air.

C'est surtout dans les grandes exploitations agricoles (les saladeros) qu'ils ont réussi dès le début et qu'ils ont rendu les plus grands services au pays, car ils ont les plus grandes dispositions pour l'élevage. Ils ont toujours été très recherchés par les grands propriétaires de ces régions dont les domaines se chiffrent par milliers d'hectares et qui faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour les attirer.

On peut dire que ce sont eux qui ont conquis la Pampa, et créé l'élevage dans ces régions autrefois desheritées et qui comptent aujourd'hui par millions les moutons, source de richesse inestimable pour les éleveurs. Nombreux sont aussi les établissements agricoles exploités par eux dans les autres provinces.

Le Mexique et le Chili comptent un nombre important de Basques qui y ont créé des établissements florissants. En Californie ils ont introduit l'élevage ainsi qu'en Uruguay. Au Canada ils ont obtenu du gouvernement de larges concessions gratuites qu'ils ont mises en valeur et le pays s'est si bien trouvé de cet arrangement, qu'en 1908, il s'est fondé une agence pour attirer d'autres émigrants. On peut faire des constatations semblables dans tous les pays où ils se fixent ; mais la République Argentine semble être celui qui leur est de beaucoup le plus favorable et qu'ils ont le plus contribué à développer et à enrichir.

*
* *

Il serait inexact de croire que le Basque n'est apte qu'à des travaux manuels ou matériels. Quand il arrive à disposer de quelques capitaux il cherche à les faire valoir et il se lance dans des entreprises de grande envergure, qui le conduisent souvent à la fortune. Beaucoup de grosses maisons de la République Argentine sont entre leurs mains (maisons d'exportation, commerce des céréales, préparation de viande congelée etc...) ; bien des sociétés leur appartiennent (plusieurs banques, des entreprises de travaux publics, des compagnies de navigation).

Il n'est pas douteux que ce soit à eux que le pays doive en grande partie les transformations qu'il a subies depuis cinquante ans et qui l'ont conduit à la prodigieuse prospérité à laquelle il est arrivé. Encore ne peut-on dire quelle limite elle atteindra. Les chiffres seuls peuvent en donner une idée : l'Argentine exporte annuellement 21 millions de quintaux de maïs et

17 millions de quintaux de blé et cependant 3 % seulement de sa superficie est cultivée.

Un des exemples les plus remarquables de leur esprit d'initiative est la ville de Bahia Blanca. En 1859 il n'y avait, sur une grève à peu près déserte, que quelques masures habitées par de rares habitants, lorsque s'y établirent des Basques. Actuellement, c'est une des villes importantes de la province de Buenos-Ayres : dans la principale rue, on remarque un grand hôtel basque, le « Laurak bat », de superbes magasins tenus par des Basques et, autour de la ville, dix-huit quartiers ou domaines, variant entre cinq et dix lieues carrées, leur appartiennent et portent leur nom.

*
* *

A l'étranger, loin de se confondre avec la population, ils forment un groupe à part. En Argentine, où ils sont, de beaucoup, plus nombreux qu'ailleurs, ils ont conservé les caractères de leur nationalité et ils ont créé divers groupements qui rendent très étroits les liens qui les rattachent les uns aux autres.

Parmi les œuvres les plus prospères on peut citer : « Le Centre Basque Français » créé en 1893, fort riche et admirablement administré ; le « Laurak bat » centre de divertissements et d'industries ; la « Plaza Euskara », société de pelote ; le « Coro Euskuro » société de musique ; la « Tradition Basque » qui vise à la conservation des jeux. Dans ce but elle organise des fêtes, des bals, des parties de pelote, des processions etc... non seulement dans les grands centres, mais dans les endroits les plus reculés, comptant quelques nationaux.

Plusieurs journaux dont le « Baskonia », « La Euskaria » et « l'Irrintzi » maintiennent l'idiome au milieu de ces populations de races et de langues si diverses.

Mais la fondation la plus intéressante et qui mérite une mention spéciale est l'« Euskual-Etchea », fondée en 1904 par un Souletin de Sanguis, nommé Martin Errecaborde et qui est devenue l'œuvre de bienfaisance la plus considérable de l'Amérique du Sud.

Ce groupe d'établissements est dirigé par un comité de dix-huit membres dont neuf Basques-Français et neuf Basques-Espagnols. Il comprend un asile pour les vieillards, disposé pour cent pensionnaires, un pensionnat pour deux cents garçons, un pensionnat de jeunes filles pouvant recevoir le même

nombre d'élèves et tenu par les « Servantes de Marie », religieuses dont la maison mère est à Anglet, près de Bayonne.

Ces diverses œuvres auxquells il y a lieu d'ajouter une société de couture où les jeunes filles des bonnes familles de Buenos-Ayres travaillent pour les pauvres, occupent huit grands édifices, avec écuries, étables, jardins, etc... couvrant plus de vingt hectares.

Dépend également de l'Eskual Etchea, une œuvre de bienfaisance composée d'un comité de vingt dames chargées de la recherche des misères cachées et de l'assistance à domicile.

On voit par cet exemple ce dont les Basques sont capables, comme œuvres sociales, à l'étranger.

*
* *

Mais ils ne se bornent pas à vivre entre eux : leur influence rayonne pour le grand bien du pays et ils ont su se créer, en particulier en Argentine, une large part dans la direction des affaires.

On ne saurait oublier que la première Bourse du commerce a été l'œuvre de trois Basques : Irigoyen, Carabas et Larrazabal.

Le premier collège Argentin a été créé par deux Français, MM. Larroque et Pigret et peu après s'ouvraient deux autres collèges, un en Uruguay, un autre à Concepcion. De ces collèges sont sortis des élèves qui sont arrivés aux premières charges de l'Etat : le général Moca, deux fois président de la République ; Costa, vice-président ; le Dr Pellegini, le Dr Pacheco, ministre des Finances ; Elissalde, ministre ; Hirigoyen, ministre et gouverneur de la province de Buenos-Ayres ; Echague, gouverneur de la province d'Entre-Rios ; Iriando, gouverneur de Santa-Fé; Udaondo, Ygarte, gouverneurs de province ; Etcheverry, ministre des Travaux Publics ; Amespil, ingénieur en chef des travaux hydrauliques ; Berdus, ministre des Finances ; Betbeder, amiral et ministre.

Parmi les Basques arrivés à une situation en vue on peut citer encore Errazuris, président de la République du Chili ; Idiarte Borda, président de la République d'Uruguay ; Domingo Carrignès, fils d'un Souletin, directeur général du port de Buenos-Ayres ; Pedro Vignau de Banca, membre de l'Académie des Sciences de Buenos-Ayres ; Andragnèz, fondateur de la Banque Paris-Londres-Mexico, et enfin Martinto qui, après avoir fait une fortune considérable dans les sucres à la



Le retour au pays

Havane, est actuellement une autorité dans ce commerce, jouissant d'un crédit considérable en Amérique et en particulier aux Etats-Unis.

Si on ajoute à ces indications que les Basques occupent en Argentine quarante-trois places au Congrès, cent quarante-cinq emplois d'officiers dans l'Armée et soixante-cinq dans la Marine, on se rendra compte de la situation qu'ils ont su se créer pour le plus grand bien de leur pays d'adoption et la propagation de l'influence française.

Mais ces avantages ne sont pas les seuls et la mère-patrie, en essaimant au loin ses enfants, en retire un bénéfice non moins important. Si beaucoup se fixent à l'étranger, le nombre de ceux qui reviennent au pays n'est pas négligeable et c'est même là un des caractères très particulier de l'émigration basque.

Tandis que dans les autres pays de l'ancien monde qui fournissent des émigrants, l'émigration se fait généralement par famille et presque toujours sans esprit de retour, une des caractéristiques de l'émigration basque est d'être individuelle. Le Basque part ordinairement seul, entre 15 et 20 ans. Au début on ne comptait parmi les émigrants que des hommes ; puis les femmes ont suivi, très rares en commençant, pour augmenter dans la suite, sans dépasser cependant la proportion de 40 à 50 %. L'ambition de beaucoup de ces émigrants est de revenir dans leur pays après fortune faite, d'y faire construire une maison bien moderne et d'y passer le reste de leurs jours avec le surnom de l'« Américain ». Cet amour du sol natal est symbolisé par le dicton populaire : « L'oiseau d'Orhy (1) revient à sa montagne d'Orhy ».

*
* *

Les opinions sur l'émigration sont partagées : les uns la déplorent, car ils la considèrent comme une cause de dépopulation ; les autres la défendent en faisant remarquer que les Basques retirent des avantages nombreux et importants de leurs frères d'Amérique et que d'autre part elle n'influe en rien sur la dépopulation. L'excédent des naissances sur les décès a toujours été très élevé dans les provinces basques et

---

(1) La montagne la plus élevée du Pays Basque (2016 m) sur la frontière au sud de Larrau (Soule).

les statistiques montrent que, malgré l'émigration, la population augmente. C'est ainsi que pendant la période de 1831 à 1891 on a compté 88.121 naissances, alors qu'on accusait 79.262 émigrants, ce qui représente un accroissement de population de près de 9.000 âmes.

Du reste l'émigration s'est beaucoup ralentie ; mais elle porte toujours ses fruits, car il s'est établi entre la France et les pays d'outre-mer des relations qui se développent chaque jour et qui sont devenues une source d'avantages et de bénéfices considérables. On ne doit pas oublier que ce sont les Basques qui en ont été les promoteurs et qu'ils ont fait en cela œuvre utile à leur pays.

CONCLUSION

Ce résumé de l'histoire et des coutumes du Pays Basque Français, quelque succinct qu'il soit, permet de comprendre la vogue dont jouit un pays qui est en outre favorisé par la nature. Cependant, il ne faut pas se le dissimuler, tout y évolue et se transforme avec une rapidité beaucoup trop grande au gré des amateurs de pittoresque et de couleur locale.

De ses anciens costumes il ne reste rien ; de ses vieilles coutumes pas grand chose et chaque jour qui passe en emporte une de plus. La pénétration du pays par les voies ferrées et les automobiles, sa fréquentation par de nombreux étrangers, son exploitation dans un but mercantile par des gens sans scrupules et qui le dénaturent, ont leurs conséquences habituelles et il est plus que probable que, dans un avenir peu éloigné, le Pays Basque aura perdu bien des attraits que lui ont connu les personnes d'un certain âge et dont on trouve quelques vestiges, encore aujourd'hui. On peut le regretter ; on ne saurait l'empêcher : c'est la rançon du progrès, le résultat d'une loi de la Nature contre laquelle on ne saurait réagir.

Mais il est des choses qui ne disparaîtront pas : ce sont les sites magnifiques qu'on y trouve, c'est la douceur de son climat, ce sont les incomparables horizons qu'on y découvre, c'est le charme si particulier et si prenant qu'éprouvent à le fréquenter ceux qui savent voir et sentir. Dans notre beau pays de France, le Pays Basque est et restera toujours une des contrées les plus belles et les plus attrayantes.

STRVCTA IOANNIS DECHEV
ERRY RECTORIS CVRA 1733.

Edifices, Objets et Sites du Pays Basque

classés ou inventoriés (1)

LABOURD

ASCAIN. — *Le pont sur la Nivelle.*
ARCANGUES. — *L'église.*
CIBOURE. — *L'église.*
d° *La grille en fer forgé fermant la cour de l'église.*
d° *Le cloître et le puits du couvent des Récollets.*
d° *La croix du XVII*e *siècle dite « croix blanche ».*
d° *La fontaine monumentale du XVI*e *siècle.*
d° *La pointe de Socoa.*
à d° *Le fort de Socoa.*
ESPELETTE. — *L'église.*
HENDAYE. — *La croix de l'ancien cimetière.*
ITXASSOU. — *L'église.*
LAHONCE. — *L'église.*
MENDIONDE. — *L'église.*
St-JEAN-DE-LUZ. — *L'église.*
d° *La façade de la maison Louis XIV.*
d° *La façade de la maison de l'infante.*
d° *La pointe de Sainte-Barbe.*
St-PÉE-SUR-NIVELLE. — *La tour du vieux château.*
URRUGNE. — *L'église.*
VILLEFRANQUE. — *L'ancienne église.*

---

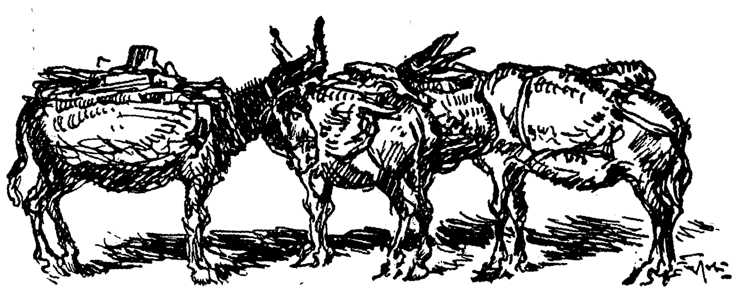
(1) Au 1er juillet 1928.

BASSE-NAVARRE

ARANCOU. — *L'église.*
BIDARRAY. — *L'église.*
d° *Le vieux pont.*
St-JEAN-PIED-DE-PORT. — *L'église.*
d° *Les murs d'enceinte.*
d° *Les glacis de la citadelle.*
d° *Les anciens remparts.*

SOULE

AUSSURUCQ. — *Le château de Ruthie.*
ESPÉS. — *L'église.*
SAINTE-ENGRACE. — *L'église.*
GOTEIN. — *L'église.*
HAUX. — *L'église.*
HÔPITAL St-BLAISE (L'). — *L'église.*
MAULÉON. — *Le vieux château.*
d° *La maison de Maytie.*
d° *Le calvaire de marbre blanc.*
ORDIARP. — *L'église Saint-Michel.*



MEMORIA RENOVISSIMA TV AET IN ETERNVM NON PECCABIS

BIBLIOGRAPHIE

ABBADIE D'ARRAST (d'). — *Causeries sur le Pays Basque*, (Paris 1909).

ARDOUIN DUMAZET. — *Voyage en France* (*Pyrénées Occidentales*). (Paris 1867).

BALASQUE. — *Etudes historiques sur la ville de Bayonne*, (Bayonne 1867).

BASCLE DE LA GREZE. — *La Navarre Française*, (Paris 1881).

d° *Histoire du Droit dans les Pyrénées*, (Paris 1867).

BEAUDRIMONT. — *Histoire des Basques ou Eskualdunac primitifs*, (Paris 1904).

BELSUNCE (de). — *Histoire des Basques*, (Bayonne 1857).

BESNARD CHARLES. — *Le Pays Basque Français*, (Paris 1921).

BLADE. — *Etudes sur l'origine des Basques*, (Paris 1869).

BLANC. *Histoire de Sobrarbe et de Navarre.*

BLANC SAINT-HILAIRE. — *Les Euskariens ou Basques*, (Paris 1888).

BLAY DE GAIX. — *Histoire Militaire de Bayonne*, (Bayonne 1908).

BORDENAVE (de). — *Histoire de Béarn et de Navarre*), (Paris 1873),

BROCA. — *Sur le caractère des crânes basques*, (Pau 1863).

BRUTAILS. — *Cartulaire de Thibaut de Navarre* (Bibliothèque de l'école des Hautes Etudes: fas. 84-1890).

CENAC MONCAUT. — *Histoire des Pyrénées et des rapports entre la France et l'Espagne*, (Paris 1854).

d° *Voyage archéologique et historique dans le Pays Basque ; Labourd et Guipuzcoa*, (Paris 1857).

d° *Voyage archéologique et historique dans l'ancien royaume de Navarre*, (Paris 1857).

d° *Histoire des peuples et états pyrénéens*, (Paris 1873).

CERQUAND. — *Contes populaires basques*, (Pau 1874-1882).

CHAHO. — *Histoire des Basques. — Recherches sur leur établissement en France* (1847).

d° *Voyage en Navarre pendant l'insurrection des Basques de* 1831-1836.

d° *Biarritz entre les Pyrénées et l'Océan* (Bayonne).

CHARTIER (Jean). — *Histoire de Charles VII.*
CHAULIAC. — *La bataille de Guetaria et l'archevêque de Bordeaux.* (Revue de la Société Philomatique de Bordeaux: Novembre-Décembre 1912 ; Janvier-Février 1913.)
CLERC (Com[t]). — *Campagne du maréchal Soult dans les Pyrénées Occidentales, en* 1813 *et* 1814, (Paris 1894).
COLAS (Louis). — *La voie romaine de Bordeaux à Astorga* (Biarritz 1913).
d° *La voie romaine de Bordeaux à Astorga dans la traversée de la Basse-Navarre et carrefour des voies jacopites convergeant vers Ostabat,* (Biarritz 1921).
d° *La tombe basque,* (Bayonne-Biarritz 1924).
d° *L'habitation basque,* (Paris 1924).
d° *Le mobilier basque,* (Paris 1924).
COLLIGNON (D[r]). — *La race Basque,* (Congrès de Saint-Jean-de-Luz 1897) ; Congrès Archéologique de France (Dax-Bayonne 1888); Congrès de Bayonne-Biarritz 1911. Compte Rendu (Biarritz 1922).
CORDIER (Eugène). — *Le droit de famille aux Pyrénées, Barèges, Lavedan, Béarn et Pays Basque,* (Paris 1860).
COURTEAULT (Paul). — *Les expéditions maritimes des Basques, Rochelais et Gascons au XVI[e] siècle,* (Bordeaux 1914).
CROIZIER (J. de). — *Histoire du Port de Bayonne,* (Bordeaux 1905).
DARANATZ (J.-B.). — *L'Eglise de Bayonne,* (Bayonne 1924).
d° *Curiosités du Pays Basque,* (Bayonne 1927).
DELMAS (P.). — *Du Parlement de Navarre et de ses origines,* (Pau 1898).
DERENNES ET C[ie]. — *Le Pays Basque,* (Bergevin Raymond, La Rochelle, 1927).
DERRECAGAIX (Général). — *Le Maréchal Comte Harispe,* (Paris 1916).
DUBARAT (V.). — *Le Missel de Bayonne de* 1543, (Pau).
DUBARAT et DARANATZ. — *Recherches sur la ville et l'église de Bayonne* (Bayonne 1910 et 1924, trois volumes).
DUCÉRÉ. — *Les corsaires sous l'ancien régime,* (Bayonne 1898).
d° *L'armée des Pyrénées Occidentales,* (Bayonne 1881).
d° *Histoire maritime de Bayonne,* (Bayonne 1898).
DUMAS (J.-B.). — *Neuf mois de campagne à la suite du maréchal Soult,* (Paris 1912).
DUVOISIN. — *Cambo et ses alentours,* (Bayonne 1858).
ESPAGNOLLE. — *L'origine des Basques,* (Pau 1900).
ETCHATS (Richard). — *L'histoire des seigneurs de Luxe,* (Saint-Palais 1926).

ETCHEVERRY (Louis). — *Les coutumes successorales du Pays Basque au XIXe siècle*, (Ligugé 1898).

ETCHEVERRY. — *L'émigration dans les Basses-Pyrénées pendant soixante ans*. (Congrès de l'Association Française pour l'avancement des sciences, (Pau 1892).

FABRE. — *Lettres Labourdines*, (Bayonne 1869).

FARINELLI. — *Guillaume Humboldt et l'Espagne*, (Turin 1921).

FAVYN. — *Histoire de la Navarre*, (Paris 1612).

FINOT (André). — *Don Thibalt-el-primero, roi de Navarre*, 1234-1253. (Mémoires de l'Académie de l'Aube, 1918).

FOURNIER. — *Etudes sur le Pays Basque*, (Paris 1908).

GARAT. — *Origine des Basques*, (Paris 1869).

GERMOND DE LAVIGNE. — *Autour de Biarritz*, (Paris 1835).

GOYETCHE. — *Saint-Jean-de-Luz historique et pittoresque*, (Paris 1883).

HARISTOY. — *Recherches historiques sur le Pays Basque* (Bayonne 1883).

d° *Saint-Jean-de-Luz*, (Pau 1895).

d° *Saint-Jean-Pied-de-Port*. (Pau 1897).

HENNET DE GOUTEL. — *Le Général Cassan et la défense de Pampelune*, (Paris 1920).

HÉRELLE (Georges). — *Les pastorales Basques*, (Bayonne 1923).

d° *Le théâtre basque et le théâtre moderne*, Bayonne 1924)

d° *Le théâtre comique basque*, (Bayonne 1925).

d° *Les pastorales à sujets tragiques*, (Bayonne 1927).

d° *Répertoire du Théâtre tragique.*

HERVÉ. — *La race basque*, (Revue de l'école d'anthropologie de Paris, 1900).

HUMBOLDT. — *Recherches sur les habitants primitifs de l'Espagne à l'aide de la langue basque* (1821). (Traduit de l'allemand en 1866).

IHARCE (d') DE BIDASSOUET. — *Histoire des Cantabres*, (Pau 1825).

INTENDANTS. — *Rapports de MM. de Pinon, de Bezons, Le Bret de Neville, Lespès de Hureaux et de Froidour, intendants du roi au XVIIIe siècle.*

IZTNETA. — *Texte des anciennes danses chantées*, (Bordeaux 1894).

JAURGAIN (J. de). — *La Vasconie*, (Paris 1881).

d *Les capitaines-châtelains de Mauléon*, (Revue de Béarn Navarre et Lannes, 1884).

d° *Châteaux Basques: Urtubie*, (Bayonne 1896).

d° *Quelques légendes poétiques du pays de Soule*, (Ligugé 1897).

JAURGAIN (J. de). — *Troisvilles, d'Artagnan et les trois mousquetaires*, (Paris, 1910).
d° *Episodes de la guerre civile de Navarre*, (Bayonne 1907).
d° *L'évêché de Bayonne et la légende de Saint Léon*, (Saint-Jean-de-Luz, 1917).
d° *Journal de Pierris de Casalivetery, notaire royal de Mauléan de Soule*, (Auch 1909).
JULLIAN (Camille), — *Histoire de la Gaule*, (Paris 1910-1912).
d° *Le problème de l'origine des Basques*, (Revue internationale des Etudes Basques, 1919).
LABASTIDE (de).— *Dissertation sur les Basques: leur histoire jusqu'à la formation du royaume de Navarre*, (SLND 1786).
LABORDE (Joseph). — *Le vieux Biarritz*, (Biarritz 1903).
LACAVE-LAPLANE. — *Les sceaux Gascons*, (Auch 1888).
LAFOND PAUL. — *Le Pays Basque*, (Bordeaux 1903).
LARRIEU (Dr).— *Mauléon et la Soule pendant la Révolution* (1899).
LESCA. — *Basques et Béarnais dans l'Argentine et l'Uruguay*, (Bordeaux 1907).
LEWY D'ABBARTIAGUE. — *De l'origine des Basques*, (Paris 1896).
LHANDE. *Trois mois de voyage dans le Pays Basque*, (Revue des deux Mondes, 1877).
d° *L'émigration basque*, (Paris 1910).
d° *Autour d'un foyer basque*, (Poitiers, 1918).
d° *Le pays Basque à vol d'oiseau*, (Paris 1925).
LUCHAIRE.— *Les origines linguistiques de l'Aquitaine*, (Pau 1877).
MARCA. — *Histoire du Béarn*, (Pau 1864).
MAZURÉ. — *Histoire du Béarn et du Pays Basque*, (Pau 1839).
MENJOULET.— *Chronique du diocèse et du pays d'Oloron*, (Oloron 1864).
MEURGEY (Jacques).— *Les armoiries du Pays Basque*, (Paris 1918).
MICHEL (Francisque). — *Le Pays Basque*, (Paris 1857).
d° *Le Romancero du Pays Basque*, (Paris 1859).
MONLEZUN. — *Histoire de la Gascogne*, (Auch 1846).
MOREL. *Bayonne.— Vues historiques et descriptives*, (Bayonne 1836).
NICOLAÏ. — *Basques d'autrefois*, (Paris 1898).
NOGARET. — *Saint-Jean-de-Luz des origines à nos jours*, (Bayonne 1926).
OLHAGARAY.— *Histoire de Foix, Navarre et Béarn*, (Paris 1609).
OLPHE GAILLARD. — *Le paysan basque de Labourd à travers les âges*, (La science sociale, 1905).
O'SHEA. — *La maison basque*, (Bayonne 1898).
d° *La tombe basque*, (Pau 1889).
OYHENART. — *Noticia utriusque Vasconiae* (en latin), (Paris 1656).

PASSEMARD. — *Les stations paléolithiques du Pays Basque*, (Bayonne 1924).
PELOT. — *La campagne des Pyrénées de* 1813-1814, (Bayonne1818).
PRAVIEL (Armand). — *La côte d'argent : la côte, le Pays Basque Bayonne et le Béarn*, (Arthaud, Grenoble 1927).
PUECH. — *Histoire de la Gascogne*, (Auch 1914).
RAYMOND (Paul). — *Sceaux des archives des Basses-Pyrénées*, (Pau 1871).
RICHARD (de). — *Les pêcheurs basques*, (Bayonne 1906).
RITOU. — *De la condition des personnes chez les Basques Français jusqu'en* 1789, (Bayonne 1897).
SALLABERRY. — *Chants populaires du Pays Basque*,(Bayonne 1870).
J. et J. SOUPRE. — *Maisons du Pays Basque*, (Paris 1928).
SANADON. — *Origine de la noblesse chez les Basques*, (Pau 1785).
TAINE. — *Voyage aux Pyrénées*, (Paris 1848).
TESSIER (Albert). — *La situation de la femme dans le Pays Basque et à Bayonne avant la Révolution*, (Bayonne 1918).
TRADITION (la) *au Pays Basque*. — (Compte rendu du Congrès de Saint-Jean-de-Luz (1897).
VIENNOT. — *Bulletin du service de la carte géologique de France, Pyrénées Occidentales Françaises*, (Paris 1927).
VINSON (Julien). — *Les Basques et le Pays Basque*, (Paris 1882).
d° *Folk-Lore du Pays Basque*, (Paris 1883).
d° *Documents pour servir à l'étude historique de la langue basque*, (Bayonne 1874).
d° *Bibliographie de la langue basque* : 2 vol. (Bayonne 1874).
WEBSTER. — *Les loisirs d'un étranger au Pays Basque*, (Chalon-sur-Saône, 1901).
YTURBIDE (Pierre). — *Le pays de Labourd* avant 1789, (Bayonne 1908).
d° *Cahier des doléances de Bayonne et du pays de Labourd pour les Etats Généraux de* 1789, (Bayonne 1912).
d° *Ancienne organisation du bailliage de Labourd*, (Biarritz, 1912).
d° *Petite histoire du Labourd*, (Pau 1914).
d° *Petite histoire de Bayonne*, (Pau 1916).
X. *Etude sur la Basse-Navarre*, traduite par Octave Sempé, (Oloron, Maurin et Casabonne 1833).
X. *Nouvelle chronique de Bayonne par un Bayonnais*, (Attribué à Baylac), (Bayonne 1827).
X. *De Biarritz en Espagne par un paysagiste*, (Bayonne 1864).

Divers : *Académie des sports* : 2 vol. in-8 ; T II : La pelote basque, pp. 170 et 183. (Paris, Librairie de France, 1925.)

REVUES ET PÉRIODIQUES

Revue internationale des Etudes Basques, bi-mensuelle, (Paris Champion).

Gure Herria, Revue bi-mensuelle, (Bayonne, abbé Blazy).

Revue historique et archéologique du Béarn et du Pays-Basque, (Pau).

Bulletin semestriel de la Société des Sciences, Lettres, Arts et Etudes régionales de Bayonne.

Bulletin semestriel du Musée Basque de Bayonne.

Revue de Béarn, Navarre et Lannes. (Années 1881 et 1888.)

Bulletin de Biarritz-Association.

OUVRAGES EN ESPAGNOL

ALTAMIRA. — *Historia de España y de la civilisacion española*, (Barcelona, 1900).

ARANZADY.— *Reconstitucion del pueblo escualdunac*,(Bilbao 1902).

d° *Sintesis metrica de craneos vascos*, (Revue internationale des Etudes Basques 1922)

BOSCH GIMPERA. — *El problema etnologico vasco*, (Revue internationale des Etudes Basques, 1922).

CAMPION ARTURO. — *Gramatica de los cuatro dialectos de lengua euskara*, (Tolosa 1924).

CANOVAS DEL CASTILLO. — *Los Vascongados*, (Madrid 1873).

ELIZONDO (P. de).— *Les Basques et leurs rois. Compendio de los Anales de Navarra*, (Pamplona).

FABIO (Antonio Maria). — *Estudios sobre la organisacion y las costumbres de los payses vascongados*, (Madrid 1897).

FERRER RODRIGUEZ.— *Los Vascongados*; *su pays, su lengua y el principe Bonaparte*. (Madrid 1873.)

LINO MUNARRITZ Y VELASCO.— *Resumen de la historia de Navarra*, (Pamplona 1912).

MORET. — *Anales del reyno de Navarra*, (Pamplona 1766).

OLORIS (Hermillo de). — *Resumen historice del antiguo reyno de Navarra*, (Pamplona 1887).

YUANGUAS Y MIRANDA. — *Historia compendiada del reyno de Navarra*, (Pamplona 1832).

ZAMACALDE. — *Historia de las naciones vascas*, (1818).

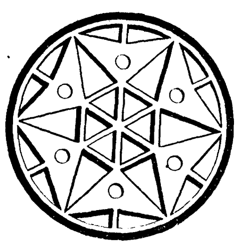
Anuario de la sociedad de Eusko Folklore, (Vitoria).

OUVRAGES EN ANGLAIS

WEBSTER. — *Basques legends*, (London 1878).
HILL JAMES. — *Battles round Biarritz* (Edinburg 1899).
VIOLET ALFORD. — *English folk dances*, (London 1923).
ORMOND. — *The Basques and their country*, (London 1924).
ELEONOR ELSNER. — *The romance of the Basques country and the Pyrénées*, (London 1927).

OUVRAGES EN ROUMAIN

DENSUSIANU. — *Pastorilul la bascï din Soule.*
d° *La Soule in secoloul al XVII° léa Dupa descriera lui de Froidour* (Bucarest).



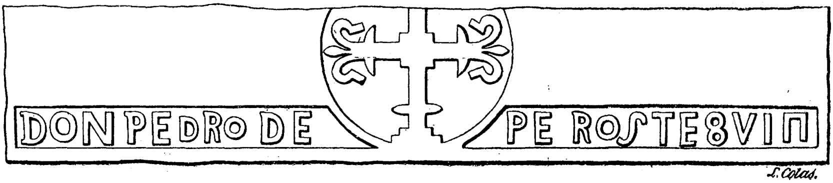


TABLE DES GRAVURES

TABLE DES MATIÈRES

PREMIERE PARTIE

Aperçus Historiques

CHAPITRE I

LES BASQUES DANS LES TEMPS ANCIENS

CHAPITRE II

LES PROVINCES BASQUES DU IXe SIÈCLE A LA RÉVOLUTION.

LA SOULE

LA BASSE-NAVARRE

LE LABOURD

CHAPITRE III

ORGANISATION SOCIALE, POLITIQUE, ADMINISTRATIVE ECCLÉSIASTIQUE ET JUDICIAIRE

CHAPITRE IV

LES HABITANTS

DEUXIEME PARTIE

La Culture Basque

CHAPITRE I

MŒURS ET COUTUMES

CHAPITRE II

LINGUISTIQUE, LITTÉRATURE ET DIVERTISSEMENTS

CHAPITRE III

LES ARTS

TROISIEME PARTIE

Expansion Basque

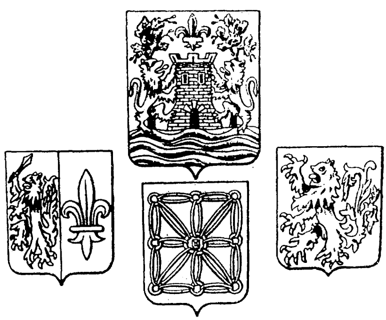
CHAPITRE I

LES BASQUES SUR MER

CHAPITRE II

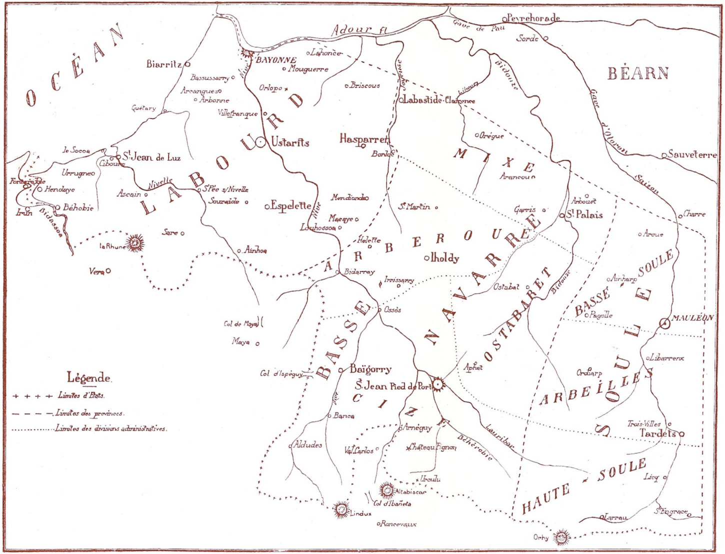
ACHEVÉ D'IMPRIMER POUR LA SOCIÉTÉ DES " SCIENCES, LETTRES, ARTS ET ETUDES RÉGIONALES DE BAYONNE", LE XXXI AOUT MCMXXVIII, EN L'IMPRIMERIE DU « COURRIER », 9, RUE JACQUES - LAFFITTE, BAYONNE

BAYONNE

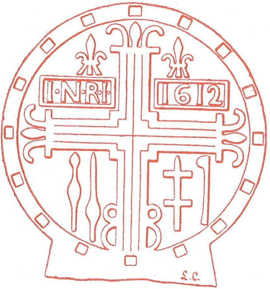


LABOURD SOULE

NAVARRE



Carte du pays basque français


I·N·R·I
1612
L.C.